



HAL
open science

Les violences conjugales au Vietnam : état des lieux, enjeux et réponses

Lou Ève

► **To cite this version:**

Lou Ève. Les violences conjugales au Vietnam : état des lieux, enjeux et réponses. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02302589

HAL Id: dumas-02302589

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02302589>

Submitted on 1 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SCIENCES
PO
LYON

ENS
ENS DE LYON

Lou EVE

MÉMOIRE DE MASTER 2 «ASIE ORIENTALE CONTEMPORAINE» — PARCOURS ETUDES
SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS GUILLEMOT — MEMBRE DU JURY: CLAIRE THI LIEN TRAN

ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019

Les violences conjugales au Vietnam

ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET REPONSES

« La sororisation, c'est une nouvelle partie.
Où la victime devient par ses sœurs héroïne, où les femmes sont perçues et
traitées dignement ».

Chloé Delaume, *Mes bien chères sœurs* (2019)

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier sincèrement mon directeur de recherche *François Guillemot*, historien et ingénieur de recherche au CNRS et chargé de la documentation sur le Vietnam et l'Asie du Sud-Est à l'IAO (ENS de Lyon), pour l'intérêt qu'il a porté à mon sujet. Sa supervision constante, sa patience dans les conseils prodigués ainsi que la liberté qu'il m'a laissée m'ont été indispensables.

Merci à mon ancienne supérieure *Claire Thi Liên Tran*, directrice de l'IRASEC (Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine) et membre de ce jury de soutenance, qui m'a permis de vivre une très belle expérience tant humaine que professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche à Bangkok pendant quatre mois. Ce stage a été déterminant dans la mise en œuvre de ce mémoire.

Je remercie aussi mon ancienne tutrice de stage *Christine Cabasset*, géographe, chercheuse statutaire et directrice des publications de l'IRASEC : c'est aussi grâce à sa compréhension et sa patience que j'ai eu la possibilité matérielle et temporelle de mener ma recherche à bien, tout en travaillant à temps plein.

Merci aussi à *Thi Anh-Dao Tran*, économiste et maître de conférences en délégation à l'IRASEC qui s'est démenée pour que je puisse mener mes entretiens à Hô-Chi-Minh-Ville en avril 2019 en faisant jouer son « carnet d'adresses » : sans elle et sa détermination à m'aider dans ma recherche, je n'aurais pu interroger personne.

Merci à mon amie vietnamienne *Monique*, qui m'a emmenée sur sa moto de nombreuses fois à travers Hô-Chi-Minh-Ville quand je n'avais pas d'autre moyen de locomotion pour mener mes entretiens.

Un grand merci à « mes amies bangkokiennes » : *Camille, Héloïse, Tamara, Kim*, et bien au-delà, à mes amies féministes qui se sont toujours intéressées sincèrement à mon sujet de recherche : *Annette, Samia* et *Ophélie*. Merci pour votre amitié et votre sororité.

Résumé

Le présent travail est une étude exploratoire et pluridisciplinaire sur les violences conjugales au Vietnam, permettant de repenser le fonctionnement de la société vietnamienne en pleine transformation après le Renouveau social et économique. Cette étude, à travers un focus sur le genre ainsi que sur les féminités et masculinités vietnamiennes, a pour but de réinterpréter la théorie ainsi qu'une lecture culturaliste, en éclairant les enjeux d'un phénomène et en apportant des éléments de réponses au problème.

Mots-clés : genre, violence basée sur le genre, violence conjugale, autorité publique, féminité, masculinité, mythes.

Abstract

This dissertation presents an exploratory and pluridisciplinary study about domestic violence in Vietnam, in order to rethink the Vietnamese society after the social and economic Renovation. This study, through a focus on gender and Vietnamese feminities and masculinities, aims for reinterpreting the theory and a culturalist reading, by underlining the stakes of a phenomenon and bringing up some responses to the issue.

Key-words : gender, gender-based violence, domestic violence, public authority, femininity, masculinity, myths.

Liste des acronymes (par ordre d'apparition)

GSO : General Statistics of Office

ONU : Organisation des Nations Unies

GBV : Gender-Based Violence

CEDAW : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women

UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugié.e.s

UNFPA : United Nations Fund For Population Activities

VAW : Violence Against Women

DV : Domestic Violence

IPV : Intimate Partner Violence

PCV : Parti Communiste Vietnamien

HCMV : Hô-Chi-Minh Ville

TW : Trigger Warning

VND : Vietnamese Dong

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

ONUDC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

UFV : Union des Femmes Vietnamiennes

MOLISA : Ministry of Labor Invalids and Social Affairs

MOIT : Ministry of Industry and Trade

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund

CCIHHP : Centre for Creative Initiatives for Health and Population

CPC : Comité du Peuple de Cualo

MOCST : Ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme

Liste des figures, tableaux et images

Figure 1 – Fréquence de la violence sexuelle par le mari, parmi les femmes ayant déjà été mariées, par âge, Vietnam 2010

Figure 2 – Chevauchement au cours d'une vie de la violence physique et sexuelle par les maris, parmi les femmes ayant déjà été mariées, Vietnam 2010

Figure 3 – Fréquence des blessures parmi les femmes ayant déjà été blessées en raison de la violence physique ou sexuelle par leur mari, Vietnam 2010

Figure 4 – Pourcentage de femmes ayant rapporté des symptômes de mauvaise santé physique, en fonction de l'expérience de la violence de leur mari, Vietnam 2010

Figure 5 – Conséquences sur la santé reproductive, parmi les femmes ayant déjà été enceintes, en fonction de l'expérience de la violence du mari, Vietnam 2010

Figure 6 – Troubles du comportement chez les enfants de 6-11 ans des femmes ayant subi des violences physiques, Vietnam 2010

Figure 7 – Pourcentage d'enfants assistant à la violence, rapporté par les femmes victimes de violence physique, Vietnam 2010

Figure 8 – Modèle écologique des facteurs associés aux violences conjugales

Figure 9 – Prévalence des violences physique et/ou sexuelle les 12 derniers mois, par aire géographique

Figure 10 – Prévalence des violences physique et/ou sexuelle les 12 derniers mois, par zone urbaine ou rurale

Figure 11 – Fréquence des violences physique ou sexuelle chez les maris les 12 derniers mois, par fréquence de consommation d'alcool

Figure 12 – Prévalence des violences physique et sexuelle par le mari, par niveau d'éducation du mari et de l'épouse

Figure 13 – Les cercles concentriques de Tran Huu Quang

Figure 14 – Proportion de femmes ayant parlé à quelqu'un, parmi celles ayant subi des violences physique et/ou sexuelle, Vietnam 2010

Figure 15 – Proportion de femmes qui ont cherché de l'aide de structures officielles, parmi les femmes ayant subi des violences physique et/ou sexuelle, Vietnam 2010

Figure 16 – Cadre de l'OMS sur l'école de promotion de la santé (Health Promoting School)

Figure 17 – Facteurs multiples réduisant la prévalence de la violence basée sur le genre

Tableau 1 – Perte des revenus par incident durant les 15 derniers mois

Tableau 2 – Coût des pertes des heures de travaux domestiques liés aux violences conjugales

Tableau 3 – Coût total des violences conjugales sur l'échantillon interrogé

Tableau 4 – Personnes empêchant et résolvant la violence familiale en %

Image 1 – Carte du Vietnam et ses régions

Image 2 – Affiche de propagande

Image 2 – Femme berçant son bébé et allant amener ses enfants à l'école

Image 3 – Un exemple de « male advocate club » à HCMV

Introduction

Délimitation du champ étudié (concepts, choix du sujet et problématique)

Dans une étude nationale de grande ampleur menée en 2010 de façon conjointe par le General Statistics Office of Vietnam (ci-après GSO) et les Nations Unies (ci-après ONU) sur les violences conjugales envers les femmes au Vietnam, le rapport place en tête du dossier le témoignage d'une enquêtée résidant à Hanoi, victime de ces violences (GSO, 2010, p. 3) :

« I think women who suffered from violence should raise their voice and ask for help or for counseling. It can vary case by case, but we should not keep silent. Keeping silent is dying. »

« Je pense que les femmes qui ont souffert de violence devraient en parler, demander de l'aide, des conseils. Cela peut varier en fonction des cas, mais nous ne devrions pas nous taire. Se taire c'est mourir ».

La dernière phrase du paragraphe, en anglais « keeping silent is dying », est devenue le sous-titre de la page de couverture du rapport. Cet extrait mis au premier plan pour le/la lecteur.ice atteste de l'urgente nécessité de briser le silence existant autour de ces violences dirigées sur des femmes au sein même de leur foyer, et de les éradiquer. L'avant-propos relève d'ailleurs le paradoxe suivant : des dictons vietnamiens ont fréquemment tendance à souligner l'aspect rassurant et sécurisant du foyer familial, par exemple, « la famille est un nid chaleureux » (GSO, 2010, p. 13). En réalité, selon les auteurs de l'avant-propos, Dr Tho Thuc et John Hendra, il est courant qu'au Vietnam, l'espace domestique soit au contraire « un lieu de peur, de tristesse, de douleur et d'humiliation » (GSO, 2010, p. 13). Il s'agit d'une contradiction à interroger, dans la mesure où dans le cas des violences conjugales, la famille apparaît comme une sorte de « zone d'exception » dans laquelle le bonheur familial est rendu compatible avec l'usage de la violence (Rydstrom, 2017, p. 1).

Bien qu'il soit commun d'entendre qu'il existe un tabou, voire une *omerta* à propos de ces violences conjugales, ces dernières sont pourtant une réalité chiffrée au Vietnam : l'étude nationale du GSO et de l'ONU sur les violences conjugales, en combinant des données sur la violence physique, sexuelle et émotionnelle, montre que 58% des femmes vietnamiennes ont souffert de ces violences au cours de leur vie (GSO, 2010, p. 51). Il convient alors de définir la notion de violence conjugale.

La notion de *violence* n'est pas aisée à définir. Comme le montre le sociologue Richard Gelles, le terme a souvent été considéré comme interchangeable avec celui « d'agression » (Gelles, 2018, p. 7). Tandis que la violence se réfère typiquement à un acte physique, l'agression en tant que telle peut se référer à un acte malveillant avec comme intention de blesser une autre personne. La blessure peut être physique, certes, mais aussi émotionnelle. En raison de la connotation négative du terme *violence*, des chercheur.e.s comme Goode (1971) ont tenté de différencier les *actes de force légitimes* et les *actes illégitimes de violence*. Par exemple, donner la fessée à un enfant qui traverse une rue sans regarder où il va peut en effet être considéré comme de la force, tandis que battre le même enfant serait de la violence. Il est très difficile de distinguer les deux, les perpétrateurs, victimes ou agents de sécurité acceptant souvent le fait que certains actes seront considérés comme illégitimes s'ils sont perpétrés par des inconnu.es. D'autres interprétations tendront à affirmer que la notion de violence sera variable en fonction du spectre politique : certains partis politiques, par exemple, percevront l'avortement comme un acte de violence, tout comme d'autres auront la même interprétation pour définir le système capitaliste. Dans le cadre de ce mémoire, la définition que nous pourrions alors retenir est la suivante : « il s'agit d'un acte perpétré avec l'intention, ou l'intention perçue de blesser une autre personne » (Gelles, 1979, p. 352).

Pour ce qui concerne la définition de *violence conjugale* (en anglais, *domestic violence*, ci-après DV), il faudrait auparavant définir d'autres termes anglophones qui sont liés à ce phénomène, du plus général au plus particulier.

L'expression *Gender-Based-Violence* (GBV) ou « violence sexiste/basée sur le genre », selon la *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women* (CEDAW) de 1992, décrit une « forme de discrimination ou de violence directement dirigée à l'encontre d'une femme parce qu'elle est une femme, et qui affecte les femmes de façon disproportionnée. Elle inclut les actes infligeant des blessures ou souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, ou des menaces de telles blessures, coercition et autres privations de libertés » (ONU, 2014, p. 11). En outre, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugié.e.s (UNHCR) complète cette définition en précisant les cas suivants (ONU, 2014, p. 12) :

- Violence physique, sexuelle et psychologique ayant lieu au sein de la famille, incluant les coups, l'exploitation sexuelle, l'abus sexuel des enfants dans le foyer, le viol conjugal [...].

- Violence physique, sexuelle et psychologique ayant lieu au sein de la communauté en général, incluant le viol, l'abus sexuel, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les institutions d'éducation et ailleurs [...].
- Violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée et tolérée par l'Etat et les institutions, où qu'elle se produise.

Ce large spectre inclut ainsi toutes les formes de violences faites aux femmes basées sur le genre, allant du trafic d'êtres humains à la violence conjugale, surgissant dans des espaces de tout type, qu'il s'agisse du foyer ou le lieu de travail, et exercées par divers acteurs, qu'ils soient institutionnels ou individuels. Bien sûr, la GBV n'épargne pas les personnes de sexe masculin ou considérées comme telles, mais elle concerne bien plus souvent les femmes, comme l'avance un rapport du Fonds des Nations Unies pour la Population ou UNFPA (UNFPA, 2014, p. 7). Par exemple, en ce qui concerne les *fémicides* ou *fémicides*¹, forme la plus extrême de violence conjugale, on estime qu'environ 38 % des femmes assassinées dans le monde le sont par leur conjoint ou ex-conjoint, tandis que pour les hommes, on parle de 6 % (Sampson, 2017²). C'est en raison de ce plus grand nombre de femmes victimes que nous faisons le choix de ne travailler que sur les violences faites aux femmes dans le cadre de notre étude.

La notion de *Violence Against Women (VAW)* ou *violences faites aux femmes* recouvre « tout acte de GBV qui implique des blessures ou souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux femmes, incluant des menaces de tels actes, coercition ou privations arbitraires de liberté, qu'elles aient lieu dans l'espace public ou dans la vie privée » (ONU, 2014, p. 11). La différence notable avec la notion précédente est la prise en compte de l'espace privé dans l'exercice de la violence.

Il est désormais possible de définir le titre de notre objet d'étude, à savoir, les *violences conjugales (domestic violence* en anglais ou DV). Cette notion se corrèle à une autre expression anglophone, *Intimate Partner Violence* (ci-après IPV). Il s'agit de « la violence conjugale étant

¹ Selon l'OMS, le féminicide ou fémicide intime (c'est-à-dire le meurtre commis par l'époux ou le petit ami) est « l'homicide volontaire d'une femme, mais il existe des définitions plus larges qui incluent tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes [...]. Le fémicide est généralement commis par des hommes, mais il arrive parfois que des membres féminins de la famille soient impliqués. Le fémicide se distingue des homicides masculins par des particularités propres. Par exemple, la plupart des cas de fémicide sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires, et sous-entendent des violences continuelles à la maison, des menaces ou des actes d'intimidation, des violences sexuelles ou des situations où les femmes ont moins de pouvoir ou moins de ressources que leur partenaire ». (GARCIA-MORENO Claudia *et al.*, 2012)

² SAMPSON Ximena, « Où la violence conjugale fait-elle le plus de victimes ? », *Radio Canada*, 25 novembre 2017.

définie comme physique, sexuelle ou psychologique entre adultes qui sont ou ont été et/ou des partenaires sexuels/intimes chez des personnes hétérosexuelles ou homosexuelles. Les partenaires intimes sont définis comme conjoints actuels ou anciens, partenaires non matrimoniaux, ou se fréquentant dans une relation de plus d'une semaine. Les relations sans implication sexuelle sont aussi à prendre en compte » (Thompson *et al.*, 2006, p. 448). Au sein de ce champ de la IPV, il convient pour le sociologue Michael P.Johnson non seulement de réaffirmer qu'il existe bien une relation de genre asymétrique, mais aussi de préciser quel type de violence est concerné : pour le chercheur, « il n'est plus scientifiquement ou éthiquement acceptable de parler de violence conjugale sans spécifier, haut et fort, à quel type de violence on se réfère » (Johnson, 2005, p. 1126), et il n'est pas acceptable non plus d'interpréter la violence entre partenaires intimes uniquement en termes « d'actes mutuels d'agression » (Johnson, 2005, p. 1126). Michael P.Johnson distingue ainsi 3 types de violences dans le cadre d'une relation intime :

- *Intimate terrorism* ou *terrorisme intime*, consistant à prendre l'ascendant sur sa/son partenaire.
- *Violent resistance* ou *violence résistante*, qui est la violence utilisée en réponse à la première forme de violence.
- *Situation couple violence* ou *violence situationnelle*, qui est l'escalade spécifique dans une série de conflits.

Michael P.Johnson souhaite ainsi privilégier la première forme lorsqu'on parle d'IPV, car pour lui, il s'agit de la forme la plus répandue de violence conjugale. Le sociologue montre aussi que la forme de violence numéro 3 est la seule qui soit véritablement « gender symmetric » ou symétrique d'un point de vue du genre (Johnson, 2005, p. 1128) et qu'en cela, la situation d'IPV est bel et bien un problème de genre tant le terrorisme intime est beaucoup plus perpétré par les hommes que par les femmes au sein d'une relation intime.

En 1994, la sociologue vietnamienne Le Thi Quy introduit la première cette notion de violence conjugale dans la sphère académique au Vietnam avec l'article « Invisible Violence in The Family » (Dr Vu Manh Loi, 1999, p. 2). Pour elle, il y aurait deux formes de violence conjugale (qui seront complétées par la suite) :

- Une *violence visible*, à savoir une confrontation directe entre agresseur et victime.
- Une *violence invisible*, à savoir une violence symbolique.

Effectivement, Geneviève Lessard, professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Laval, mentionne l'importance de cette dimension invisible dans l'exercice du contrôle coercitif exercé dans le cadre des violences conjugales : il convient de « ne pas s'attarder uniquement aux gestes de violence » (Lessard, 2015, p. 11), et la classification de Stark (2013) le permet : celui-ci met en avant l'existence de la coercition (agression, intimidation, humiliation) et du contrôle (isolement, privation, imposition de règles) dans le champ de la IPV.

Ces termes étant désormais définis, il convient de ne pas confondre *violence conjugale* et *violence domestique*, confusion pouvant être due au fait que l'on traduit la notion de violence conjugale en anglais de la sorte, *domestic violence* ou DV. Si la violence domestique inclut les violences conjugales, elle s'étend aussi aux violences intra-familiales ayant lieu au sein du foyer, comme les violences des parents vers les enfants. Parce que cette recherche a d'abord pour vocation de se concentrer sur les souffrances vécues par les femmes dans le cadre d'une relation conjugale et privée, nous choisissons de nous focaliser sur la *Intimate Partner Violence*. Nous nous concentrerons ainsi sur les violences perpétrées au sein de couples hétérosexuels au Vietnam, et elle ne concernera pas les violences à proprement parler domestiques pouvant être perpétrés entre parents et enfants (les violences familiales en générales), bien que les impacts des violences conjugales sur les enfants, non négligeables, soient évoqués plus loin dans notre étude.

Dans mon projet initial, j'envisageais de m'intéresser à ces questions à partir de l'avènement de la politique de Renouveau (*Doi Moi*) instituée par le Parti Communiste Vietnamien (PCV) en décembre 1986. Néanmoins, sous les conseils de Ton Nu Thi Ninh, présidente de la Fondation pour la paix et le développement et diplomate³, j'ai décidé de proposer une étude plus transversale sans bornes historiques précises afin de pouvoir éclairer le plus d'angles possibles, tout en mentionnant un éclairage temporel au cours de mon travail si nécessaire. Il faut cependant préciser que le *Doi Moi* est déterminant en ce qu'il fait surgir cette question dans l'espace public et qu'il est le marqueur d'un intérêt certain pour les *gender studies*, alors qu'auparavant les femmes restaient un objet d'étude complètement ignoré par le champ académique. L'anthropologue Gisèle Bousquet et Nora Taylor, historienne de l'art de l'Asie du Sud-Est, expliquent que « si la femme a souvent été négligée dans les études vietnamiennes,

³ Pour plus de fluidité, nous l'appellerons par la suite « Madame Ninh ». C'est ainsi que tou.te.s ses collègues la désignent et c'est la façon dont elle s'est présentée à moi lors de notre rencontre.

elle en constitue aujourd'hui l'un des horizons les plus prometteurs » (Bousquet, Taylor, 2005, p. 9). Notre étude utilisera donc presque exclusivement des sources écrites post *Doi Moi*, et ce dernier sera évoqué maintes fois tant son importance est déterminante en ce qu'il permet d'interroger des flux entre genre et Vietnam actuel.

Les études de genre pourraient être définies comme « l'étude des femmes du point de vue des femmes et pour les femmes » (Tran Thi Van Anh, Le Ngoc Hung, 2010, p. 15). Cette formule étant assez exclusive, les autrices précisent par la suite leur définition, en expliquant que les études de genre peuvent être l'étude à la fois des femmes et des hommes et leurs interactions. Néanmoins, elles ont pour but premier de rompre avec une tradition académique qui étudierait les femmes comme on étudie les hommes. Aussi, les études de genre ont pour vocation de se focaliser sur le *genre* plutôt que sur le *sexe*, ces deux concepts étant définis par Tran Thi Van Anh (chercheuse à l'Institut pour la Famille et les Etudes de genre) et le sociologue Le Ngoc Hung :

- *Genre* : un concept mettant en exergue les relations sociales et la corrélation entre les positions sociales des femmes et des hommes dans un certain contexte social.
- *Sexe* : un concept montrant comment la « lignée » est maintenue et est déterminée par des facteurs naturels ou des fonctions purement biologiques.

Cet intérêt vietnamien pour les études de genre peut s'expliquer par leur renouveau plus ancien (datant des années 1970) dans les pays occidentaux, engendrant une croissance exponentielle des études sur le Vietnam aux Etats-Unis notamment où elles s'institutionnalisent (Werner, 2005, p. 19). Par exemple, il existait aux États-Unis dans les années 2000 une centaine de programmes sur l'étude des femmes, tandis que 80% des universités américaines comptaient un département en études de genre ou étude des femmes. Selon Jayne Werner, plusieurs facteurs, tels qu'un mouvement civil anti-guerre du Vietnam aux Etats-Unis, la seconde vague féministe ainsi que la présence d'une diaspora asiatique importante aux États-Unis ont contribué à cette évolution du milieu universitaire américain. Cette révolution académique se serait alors « exportée » au Vietnam, et le changement des points de vue universitaires vietnamiens serait alors intrinsèquement lié à une évolution académique étatsunienne. En outre, l'historienne Bui Tran Phuong, dont nous évoquerons le travail plus tard, a largement contribué à cet intérêt vietnamien pour les études de genre : elle était la rectrice du Centre de recherche sur le genre et la société, ou le Gender and Society Research Center (GAS) de l'Université de Hoa Sen à Hô-Chi-Minh Ville (ci-après HCMV). Son premier objectif était d'inspirer les étudiant.es et les

conférencièr.es ayant un focus en recherche sur le genre, afin de rejoindre un réseau de recherche international dans des projets transfrontaliers. Le centre avait alors trois grandes thématiques de recherche : femmes, genre et histoire ; femmes, genre et éducation ; et enfin femmes, genre et violence. Ce centre de recherche, le seul avec un véritable focus en études de genre contrairement à d'autres centres mettant plus l'accent sur les relations familiales, a néanmoins fermé en raison du départ de Bui Tran Phuong (circa 2010-2016).

Le présent travail, comme le titre du mémoire le suggère, a pour but premier de présenter, de comprendre et d'analyser les enjeux généraux liés aux violences conjugales au Vietnam, qui demeurent un véritable problème sociétal. La violence conjugale existe néanmoins partout dans le monde, comme le montre Papa Seck, chef statisticien à ONU Femmes : « la violence à l'égard des femmes, c'est partout, dans les pays développés comme dans les pays sous-développés. C'est un phénomène global » (Sampson, 2017). Si j'ai choisi de ne pas délimiter historiquement le sujet de façon précise, j'ai pour intention d'explorer le fonctionnement de la société vietnamienne par le thème des violences conjugales, à l'ère du Renouveau social et économique. Il convient alors de dégager les éventuelles spécificités de ce phénomène dans l'espace choisi et situé, le Vietnam, d'éclairer une éventuelle « dimension culturelle à un phénomène universel » (Madame Ninh), et voir pourquoi il demeure si persistant. Plus généralement, les violences conjugales me permettront de repenser l'interprétation culturaliste à travers une approche genrée. Le choix de ce sujet dérive à la fois d'une curiosité militante et « d'une préférence subjective » (Zani, 2016, p. 20).

Mon étude aura donc pour objectif de répondre à la problématique suivante : dans quelle mesure peut-on affirmer l'existence d'un cadre spécifique expliquant la persistance de violences conjugales au Vietnam ?

Pour y répondre, il convient d'établir une série d'hypothèses qui sont d'ores et déjà des éléments de réponses à notre problématique. Les premières sous-hypothèses amènent à notre hypothèse de recherche principale.

- Les violences conjugales, plus qu'un ensemble de facteurs socio-économiques tels que la pauvreté et l'alcoolisme, sont aussi la manifestation d'un « rapport de genre hérité » (Le Thi Quy, 2014, p. 244) lié à des visions particulières de la masculinité et de la féminité au Vietnam.
- Si un grand nombre de recherches universitaires tendent à mettre en avant une influence confucéenne sur le phénomène, cette interprétation culturaliste et qui risque d'être

essentialiste, doit être nuancée. Le cadre confucéen ne peut être perçu comme la cause directe de la persistance des violences conjugales au Vietnam, même s'il peut en être une cause indirecte en ce qu'il assigne des rôles par essence masculin et féminin dans la société vietnamienne.

- Finalement, les violences conjugales persistent largement peut-être parce que « l'autorité publique n'a ni la force, ni toujours la volonté de combattre ce fléau » (Le Thi Quy, 2014, p. 243). Quels sont les freins institutionnels à la lutte contre les violences conjugales ?

Ces trois premières hypothèses amènent à notre hypothèse principale : nous pensons que plus qu'un contexte culturel (confucéen) spécifique, c'est bien le type de prise en charge du problème et la survivance de mythes anciens et genrés qui les font persister. Au-delà de cela, c'est peut-être même la dégradation du cadre confucéen qui favorise la violence.

Nous aborderons le problème en trois parties : dans un premier temps, nous ferons un état des lieux des violences conjugales au Vietnam. Il nous permettra de mieux définir ce champ. Dans une seconde partie, nous étudierons les stratégies à différentes échelles qui sont mises en place pour répondre au problème, et nous verrons que cette prise en charge révèle être la cause majeure de la persistance du phénomène. Ces pratiques mises en évidence nous permettront de repenser la théorie dans notre dernière partie, qui s'intitulera « genre et société en discussion » : elle aura pour but de repenser les masculinités et féminités vietnamiennes actuelles et d'opérer un jeu de miroir entre ce Vietnam actuel et des mythes, plus anciens, qui semblent persister et d'ouvrir des perspectives quant à ces questions.

Méthodologie (sources écrites, terrain, approche)

Pour ce qui est des sources mobilisées pour mon étude, j'ai pendant le travail de construction de mon objet de recherche utilisé des sources secondaires : des ouvrages académiques généraux portant sur les relations de genre - par exemple, *La domination masculine de Bourdieu* (1998) - et plus spécifiques traitant des études de genre au Vietnam, parfois avec un focus historique sur la période du *Doi Moi*. J'ai aussi utilisé un grand nombre d'articles académiques portant spécifiquement sur les violences conjugales au Vietnam mais aussi plus généraux concernant la méthode en sciences sociales, et enfin, des rapports. Les rapports utilisés sont souvent ceux de l'ONU en raison de la recherche menée sur le sujet par l'entité de l'ONU spécialisée sur le genre, ONU Femmes.

Après le petit terrain que j'ai pu mener, j'ai exploité mes sources primaires, tirées d'entretiens effectués en avril 2019 à HCMV. Etant en stage de fin d'études à Bangkok au second semestre, je savais que je n'aurais pas les moyens spatiaux et temporels de mener un terrain de long terme, mais j'avais pour souhait de pouvoir mener quelques entretiens à Hanoi et/ou Ho-Chi-Minh-Ville au cours du semestre afin de m'éclairer sur certains aspects du sujet. Je souhaitais rencontrer l'historienne Bui Tran Phuong, autrice d'une thèse intitulée « Vietnam 1918-1945, genre et modernité » (2008), car elle est en contact avec mon ancienne supérieure Claire Tran, directrice de l'IRASEC. Cela ne s'est pas fait parce que Madame Bui Tran Phuong était très occupée. Je voulais aussi rencontrer des membres du collectif Y.Change, mais les entretiens que j'ai pu mener par la suite ont fait que je n'ai pas eu besoin de le faire. Autant que possible, je voulais enfin donner la parole à des victimes de violences conjugales, en prenant en compte l'obstacle majeur de la barrière de la langue : ne parlant pas vietnamien et ayant reçu une éducation occidentale, il m'était difficile d'envisager de demander à des femmes de me parler, et à cela s'ajoutaient des questions pratiques : comment mener des entretiens si je parviens à obtenir l'accord de ces femmes pour me parler ? Dois-je faire appel à des amies vietnamiennes parlant le français afin d'interpréter l'entretien, ajoutant un côté artificiel, ou tout enregistrer, et faire traduire les enregistrements après ? Tous ces obstacles me faisaient penser que je n'aurais pas la possibilité de mener un travail de terrain long et soutenu, et qu'il fallait ajuster mes volontés à mes capacités. Finalement, c'est une toute autre réalité, plus idéologique que pratique, qui m'a empêchée de mener ces entretiens avec des victimes de violences conjugales : nous détaillerons cet obstacle de taille après le descriptif de mon terrain mené par souci chronologique.

J'ai eu la chance de rencontrer l'économiste Thi Anh-Dao Tran en mars 2019, économiste et chercheuse statutaire de l'IRASEC, à l'occasion d'une rencontre à Bangkok entre les chercheur.es de l'IRASEC et Jean-François Riuggiu, directeur du département de sciences sociales du CNRS. Comme je devais me rendre à Hô-Chi-Minh-Ville le mois suivant (avril 2019) pour le lancement annuel de l'ouvrage *Asie du Sud-Est 2019. Bilan, enjeux et perspectives*, je projetais de faire quelques entretiens qualitatifs sur place pendant quelques jours. Intéressée par mon sujet de recherche, Thi Anh-Dao Tran m'a alors mise en contact avec un grand nombre de chercheur.es qu'elle connaissait, de près ou de loin, qui pourraient m'aider dans ma recherche. Le reste s'est un peu fait par « effet domino » (une personne connaissant une personne, et ainsi de suite) et m'a menée à des opportunités inédites et inattendues. En tout,

j'ai donc pu mener cinq entretiens⁴, dont le premier à Bangkok avant mon séjour à HCMV qui a eu lieu du 5 au 11 avril 2019, les trois suivants à HCMV et le dernier via Skype depuis Bangkok :

- Entretien en français à Bangkok avec Marie Palitzyne, consultante à ONU Femmes – Asie Pacifique à Bangkok.
- Entretien en anglais avec A.P, travailleuse sociale et professeure pour l'université Open U de HCMV qui tient à ce que son témoignage soit anonymisé. Nous utiliserons donc ses initiales et « A » comme Anonyme dans les annexes.
- Entretien en français avec Tran Huu Quang, sociologue qui a écrit un rapport sur les stéréotypes de genre dans les manuels scolaires vietnamiens.
- Entretien en français avec Ton Nu Thi Ninh, diplomate et présidente de la Fondation pour la paix et le développement.
- Entretien en anglais avec Truong Son Pham, directeur de l'ONG Lin basée à HCMV.

J'étais assez satisfaite de la diversité des personnes interrogées, certaines étant issues du milieu de la recherche, d'autres du milieu du travail social, l'une d'une organisation internationale... Cela m'a donné une bonne vue d'ensemble du problème, cependant, après mon séjour à HCMV, j'ai continué à chercher activement le moyen d'interroger des femmes vietnamiennes victimes de violences conjugales, étant prête à retourner à HCMV en juin si nécessaire. Le fait de ne pas pouvoir leur donner la parole dans mon mémoire me gênait et me gêne toujours, mais j'ai été confrontée à un obstacle de taille, en plus de celui de la langue vietnamienne que je ne parle pas. A HCMV, j'ai rencontré le 9 avril My Lê Thi, une jeune chercheuse du Southern Institute of Social Sciences (SISS) : si nous n'avons pas échangé sur mon sujet à proprement parler, celle-ci a proposé de m'aider pour interroger des personnes victimes de violences conjugales. Plus précisément, elle voulait me diriger vers deux femmes victimes de violences et deux hommes perpétrateurs. En raison de mon incapacité à parler le vietnamien, elle m'avait donc proposé deux façons de faire, que j'ai tout de suite exposées à mon directeur de recherche François Guillemot :

⁴ Cf bibliographie pour la date des entretiens.

- Qu'une personne du SISS mène les entretiens à ma place, avec des questions préparées par moi-même au préalable, et traduise les réponses obtenues pour me les envoyer par la suite. D'un point de vue éthique et académique, cette proposition me laissait perplexe.
- Que ce soit moi, accompagnée d'une personne du SISS parlant le français ou l'anglais, qui mène les entretiens. Seulement, pour cela, l'autorisation devait être demandée au directeur du SISS. A ce moment-là, My Lê Thi m'avait alors prévenue que la procédure risquait d'être longue et d'être refusée en raison de mon statut d'étudiante étrangère. Dans ce cas aussi, mes questions auraient été contrôlées et vérifiées par l'institut au préalable.

Sous les conseils de mon superviseur, j'ai décidé d'essayer la seconde option. Monsieur Guillemot m'a bien précisé que je me devais de leur rappeler que je faisais un travail universitaire et pas une opération militante, et que si cette approche ne fonctionnait pas, c'est tout simplement que la coopération scientifique avec le SISS était trop contraignante et donc pas acceptable au regard des critères de recherche occidentaux. L'idée était donc d'essayer cette deuxième option dans un cadre contrôlé et observé : comme dans le cadre d'une observation participante, j'aurais pris des notes manuscrites et tenté d'intervenir en français ou en anglais auprès de la personne du SISS pour confirmer ou infirmer certains points, par exemple : « lui avez-vous posé telle question ? Quelle était sa réponse ? Était-elle catégorique sur ce point ? ». Après l'entretien, il aurait fallu vérifier tous les points avec l'accompagnateur.ice, le but étant de maîtriser le processus autant que possible.

Néanmoins, la demande de procédure étant lancée, My Lê Thi m'a envoyé d'autres précisions qui m'ont fait décider d'abandonner cette requête. Il me fallait :

- Envoyer un dossier de demande détaillé au responsable du département de gestion scientifique du SISS.
- Avoir conscience que « la violence familiale étant une question sensible dans la culture vietnamienne », le gouvernement local pouvait tout à fait me refuser cette demande.
- Rémunérer les enquêtés.es, les autorités locales soutenant ces rencontres, ainsi que l'interprète et/ou chercheur.e m'accompagnant sur le terrain.

A ce stade (niveau de master 2), j'ai estimé qu'il était inutile de m'engager dans des complications administratives importantes, et surtout, je voyais bien que j'avais affaire à un obstacle idéologique non négligeable qui me freinait dans ma liberté de recherche. J'étais aussi gênée de devoir monnayer certain.es de mes interlocuteur.ice.s, bien que je trouve cela normal

pour l'interprète. J'ai donc décliné l'offre de My Lê Thi et ai décidé de poursuivre mes recherches de mon côté, en faisant appel aux personnes enquêtées auparavant : la nièce de Tran Huu Quang, dont nous conserverons l'anonymat, a bien voulu m'aider en contactant pour moi l'Union des Femmes de HCMV : j'ai dû envoyer un résumé de ma recherche, mais la procédure est restée sans réponse. Si je voulais initialement interroger des victimes de violences conjugales dans la mesure du possible, ce sont donc des contraintes matérielles mais aussi idéologiques (à savoir, un cadre académique fortement censuré), je le pense, qui m'ont empêchée de mener ce projet à bien.

Pour ce qui est de la méthode utilisée lors de mon enquête, j'ai mené quatre entretiens qualitatifs et semi-directifs en français et en anglais. Le premier, avec Marie Palitzyne, était un entretien que l'on peut qualifier « d'informel » : ayant seulement quelques années de plus que moi et l'ayant rencontrée dans un contexte non professionnel ou académique, l'échange s'est fait de manière très décontractée, et s'apparentait plus à un récit personnel qu'à un entretien sous forme de questions-réponses. Pendant celui-ci, je n'ai pris que très peu de notes et ai enregistré mes impressions a posteriori. Sur deux des entretiens suivants effectués à HCMV, celui avec A.P a été enregistré intégralement après vérification du consentement de l'enquêté.e, et s'est vu doublé d'une prise de notes. Celui avec Tran Huu Quang, en raison du lieu de rencontre (le lobby bruyant de mon hôtel), n'a pas été enregistré. Celui avec Madame Ninh n'a pas été enregistré non plus mais j'ai effectué une prise de notes importantes, tout comme celui avec Truong Son Pham via Skype. Pour tous les entretiens menés à HCMV ainsi que celui par Skype, j'avais préparé au préalable une grille d'entretien aidant à mener un entretien sociologique, fournie par la doctorante Béatrice Zani en cours « d'études appliquées à l'Asie »⁵. Chaque grille était divisée en au moins trois thématiques différentes⁶, chacune contenant une dizaine de questions comme ligne directrice de l'échange, et j'adaptais ces dernières en fonction du genre, de la fonction et de l'âge de l'enquêté.e. Par exemple, l'approche initiale pour la rencontre avec Tran Huu Quang mettait le focus sur l'étude qu'il avait menée en 2011 sur les stéréotypes de genre dans les manuels scolaires, que j'avais lue auparavant. Chaque déroulé de l'entretien s'est bien sûr modifié en fonction des réponses apportées et des configurations spatiales et mentales de l'enquêté.e.

⁵ Cf annexe 3.

⁶ Cf annexe 2 : grille d'entretien pour la rencontre avec Tran Huu Quang.

Toute cette année académique, j'ai consigné mes prises de notes sur mes lectures académiques ainsi que celles de mes entretiens et mes observations variées dans un même carnet, à la manière d'un « journal de terrain » comme peuvent le faire les ethnographes.

Dans le corps de mon étude, j'ai décidé de ne pas à chaque fois faire apparaître la citation en anglais ainsi que sa traduction : ainsi, quand l'auteur.ice ou la personne qui s'exprime n'est pas francophone, j'ai choisi de ne consigner que sa traduction directe en français.

J'emploierai l'écriture inclusive⁷ dans ce mémoire, sauf dans les extraits de témoignages traduits depuis l'anglais ainsi que dans les extraits d'entretiens. Cette étude ayant tout de même une portée politique, en ce qu'il souhaite une plus grande prise en compte de la condition des femmes dans la prise en charge d'un problème, exclure certaines catégories dans le langage utilisé me semble contradictoire et injuste dans la mesure où le langage peut être un outil puissant de domination. J'ai tenu à utiliser des *Trigger Warning* (TW)⁸, afin de ne pas heurter la sensibilité des lecteur.ice.s de cette étude lors de la lecture de certains témoignages de victimes très violents.

Concernant la plus grosse difficulté de ce présent travail (mis à part certaines configurations idéologiques) tout en étant un de ses aspects les plus intéressants, a été, je le pense, de garder un regard distancié par rapport à mon objet d'étude (comme pour tout travail de recherche), et d'opérer une « déconnexion émotionnelle » lors de mon « implication émotionnelle » pendant toute ma recherche. Cette dernière, par les affects qu'elle mobilise, ainsi que sa dimension personnelle et politique, n'est pas sans impact. Il m'est arrivé en lisant certains témoignages oraux de victimes rapportés par des rapports officiels, tels que celui du GSO, de devoir faire une pause physique et émotionnelle tant ces situations de vies me paraissaient violentes et injustes. Il n'est jamais anodin psychologiquement de lire les souffrances de tant de femmes sur le papier. Les conséquences de cette double implication-déconnexion cela sont que, je le crois, mon travail parvient à être le fruit d'un investissement personnel qui ne perd pas de vue son

⁷ L'écriture inclusive est l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques en vue d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes. Les mouvements féministes actuels l'adoptent pour la plupart, et sa mise en œuvre repose notamment sur le fait d'accorder en genre et en nom les métiers (exemple : professeure), et d'inclure le genre féminin de façon systématique par les points (exemple : les intéressé.e.s). Nous croyons que l'usage des parenthèses n'est pas inclusif, en ce qu'il donne une dimension secondaire au genre féminin ; n'ayant pas le point médian sur notre clavier, nous marquerons l'écriture inclusive par la présence d'un simple point.

⁸ Cf définition en note de bas de page lors de la première occurrence du TW en partie 1, p.25.

projet, à savoir celui d'éclairer sur un phénomène persistant et injuste par extension. J'avance en effet l'idée et le parti pris qu'un mémoire sur les violences conjugales au Vietnam ne peut être dénué de tout affect et toute sensibilité vis-à-vis des questions de genre, et qu'il aura nécessairement une dimension politique, en ce qu'il a aussi pour but d'avancer des solutions et des propositions quant à la baisse (et l'éradication au long terme) des violences conjugales. Un regard entièrement neutre sur le sujet ne peut à mon avis faire sens, tant il s'agit de questionner les rapports de domination (masculine) et de soumission (féminine) dans la société vietnamienne.

L'un des aspects les plus importants dans la posture à l'objet réside donc dans le fait de savoir se situer par rapport à son objet d'étude. Il faut pour cela revenir sur la notion de *réflexivité*. Madeleine Bertucci définit cette notion comme « l'aptitude du sujet à envisager sa propre activité pour en analyser la genèse, les procédés ou les conséquences, autrement dit la pratique de la réflexivité constitue la possibilité qu'a tout acteur social d'examiner sa situation et son action » (Bertucci, 2009, p. 44). Ainsi, j'ai dû être consciente de ma position subjective et parfois complexe quant à mon objet d'étude, en tant que femme française d'origine vietnamienne. Pour Philippe Blanchet néanmoins, « une subjectivité assumée est plus pertinente qu'une subjectivité ignorée » (Blanchet, 2005, p. 149) et il s'agit d'être en mesure de « s'interroger sur ses modalités concrètes de mise en œuvre » (*ibid.*). Mon intention était ainsi d'aborder ce phénomène à la manière de la doctorante Béatrice Zani, qui dans son mémoire de recherche sur les *Dagong Mei* (travailleuses migrantes chinoises) cite Jean-Claude Kaufmann dans son *Entretien compréhensif* (1996), à savoir une « implication sans neutralité morale » (Zani, 2016, p. 20). Elle reprecise ce terme de la sorte : « c'est-à-dire, sans assumer la forme du détachement émotif traditionnel par rapport à l'objet de recherche, tout en cherchant à garder une posture scientifique ».

Néanmoins, cette volonté de réflexivité s'est vue mise en difficulté en raison de mon histoire personnelle : en amont de mon terrain, j'avançais l'idée que mes origines vietnamiennes, et mon genre, seraient un atout dans le court terrain que j'envisageais de mener, et qu'ils serviraient peut-être à contourner des obstacles tels qu'une méfiance naturelle et une difficulté à se livrer sur de tels sujets, en créant une éventuelle proximité, une empathie certaine. Je craignais donc de donner une dimension quasi utilitariste à ces deux critères factuels (mes origines, et mon genre), tout en avançant l'idée qu'ils créeraient un espace sûr pour faciliter la communication sur des sujets douloureux. Les travaux de l'historien Gérard Noiriel et de

l'ethnologue Christian Ghasarian m'ont aidée à repenser ma position. Ghasarian, qui opère une critique de l'ethnographie postmoderne dans son article « Les désarrois de l'ethnologue » (1997), donne des éléments intéressants vis-à-vis du traitement de l'émotion pendant un travail de recherche. Il critique les « excès » (Ghasarian, 1997, p. 189) de la réflexivité en ethnographie postmoderne, dans laquelle un fossé qui semble infranchissable est construit entre le soi et les Autres : de fait, on opère « l'étude de l'Autre non occidental par le soi occidental » (Ghasarian, 1997, p. 192), induisant une réflexivité quasi forcée et factice. Pour Ghasarian, il s'agirait de questionner ce mythe de la maîtrise des émotions en sciences sociales, tandis que les émotions peuvent être exploitées comme « une donnée à part entière qu'il est important de prendre en compte » (Ghasarian, 1997, p. 194), cela en vue de « ne pas réifier l'altérité » (Ghasarian, 1997, p. 195). Gérard Noiriel, dans son entretien avec la sociologue et anthropologue Florence Weber (1990), donne des éclairages avec son enquête sur la méthode en sciences sociales et la notion d'auto-analyse en recherche. Ainsi, Florence Weber rappelle l'importance de « s'étudier soi-même » (Ghasarian, 1990, p. 138), et de prendre conscience de ce que sa position facilite (ou pas) : a-t-elle un rôle positif et/ou négatif ? Que faire de la culpabilité que l'on peut ressentir vis-à-vis de son objet d'étude, Florence Weber ayant travaillé sur les mondes rural et ouvrier tout en étant issue d'une classe ouvrière mais ayant acquis une culture dite « légitime », moi travaillant sur la condition des femmes au Vietnam tout en étant une femme vietnamienne élevée en France ? Pour Florence Weber, il s'agit d'opérer une bonne auto-analyse : il convient pour elle de se réduire à ses caractéristiques sociologiques les plus objectives tout en prenant en compte les points de vue autour de soi, à savoir les analyses faites par autrui à notre sujet. Néanmoins, « on ne peut pas jouer le jeu des interactions sociales en toute conscience, on deviendrait fou et l'interaction s'interromprait » (Ghasarian, 1990, p. 144) : parfois, il arrive que tout ne soit pas objectivable.

Partie 1 : une vue d'ensemble sur les violences conjugales au Vietnam

Nous ne pourrions valider nos hypothèses si nous ne définissons pas, dans un premier temps, les enjeux généraux du phénomène de violences conjugales au Vietnam. Cette première partie aura pour but de proposer, à travers l'identification des différentes formes de violences, une classification des violences conjugales afin de mieux les définir, puis d'en déterminer les causes, et enfin ses impacts, classifiés aussi, directs ou indirects.

Chapitre 1 - Une typologie des violences dans le cadre de la *Intimate Partner Violence* (IPV)

Dans ce premier chapitre, nous établirons une typologie afin de faciliter l'analyse de cette réalité complexe que sont les violences conjugales. Le Thi Quy, première sociologue à parler de violence conjugale en 1992, signale que plus que faire une « chronique des violences subies par les femmes » (Le Thi Quy, 2014, p. 247), il s'agit de « s'intéresser à un phénomène peu exploré à ce jour » (*ibid.*) afin de lever le voile opaque qui pèse sur ce phénomène. Ainsi, identifier les différentes formes de violences faites aux femmes permettra de construire le problème et de se poser les questions suivantes : existe-t-il un seul type ou plusieurs types de violences dans le phénomène de violences conjugales ? De même, s'il en existe plusieurs, ces différents types de violence sont-ils imperméables les unes aux autres ou au contraire, s'imbriquent-ils et interagissent-ils ?

L'étude nationale de grande ampleur sur la violence conjugale contre les femmes au Vietnam, menée en 2010, recense ce que la loi de 2007 sur les violences conjugales (sur laquelle nous reviendrons en seconde partie) qualifie de violences conjugales. Il s'agit d'une énumération de faits concrets et qui cadrent la définition de ce qu'est la violence conjugale subie par une victime (GSO, 2010, p. 33) : dans la loi de 2007, un.e membre de la famille est alors victime de violences conjugales si il ou elle subit un ou plusieurs des actes suivants.

- Coups, torture, ou autre acte volontaire visant à causer des blessures à la santé et la vie de quelqu'un.
- Insultes ou autres actes visant à offenser la fierté, l'honneur et la dignité d'une personne.

- Relation sexuelle non consentie.
- Mariage d'enfant forcé, mariage forcé ou divorce et obstruction de la volonté pour un mariage consenti.

Ou lorsque la personne qui agresse met en œuvre les pratiques suivantes :

- Isoler, créer une pression psychologique constante sur les autres membres de la famille, induisant de graves conséquences.
- Empêcher l'exercice des droits légaux et obligations dans la relation entre grands-parents et petits-enfants, entre maris et femmes et parmi les frères et sœurs.
- S'appropriier, démolir, détruire ou tout autre acte visant à détériorer les propriétés privées des autres membres de la famille ou les propriétés partagées des membres de la famille.
- Forcer les autres membres de la famille au travail supplémentaire, contrôler les revenus des autres membres de la famille afin de les rendre financièrement dépendant.es.
- Agir de façon illégale afin de forcer les membres de la famille à leur départ du foyer.

Après avoir recensé les actes conduisant à qualifier une situation de violence conjugale, il convient de voir que l'on peut regrouper ces actes en plusieurs types de violences. Le Thi Quy propose ainsi une typologie intéressante et distingue quatre formes de violence, qui toutes, sont des variantes de la violence basée sur le genre : « la violence de la division du travail entre hommes et femmes, la violence physique, les violences symbolique et mentale et la violence sexuelle » (Le Thi Quy, 2014, p. 247). Nguyen Huu Minh, sociologue et directeur de l'Institut de la Famille et des Etudes de Genre, et Le Ngoc Lan, sociologue et membre du même institut, classifient les violences conjugales en 3 types de violences : la violence physique, la violence mentale et enfin la violence sexuelle (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, 2006, p. 56). Pour les deux auteur.ice.s, ces trois types de violences rentrent dans deux catégories de violences : la violence visible, qui inclut les violences physique et sexuelle, et la violence invisible, qui inclut « les autres comportements de violence physique, psychologique et émotionnelle » (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, 2006, p. 56). Il est néanmoins précisé que la plupart des études sur le sujet portent beaucoup plus sur la violence visible qu'invisible, cette dernière étant plus difficile à identifier et à mesurer.

Nous adopterons la deuxième classification de Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan, qui s'inspire en réalité de celle de Le Thi Quy. Cette dernière, en évoquant la violence de la division du travail entre hommes et femmes, rappelle qu'il existe une répartition inégale des travaux domestiques, en raison d'une vision genrée des tâches ménagères. Plus particulièrement, elle met en lumière une hiérarchisation entre le « lourd » et le « léger », entre les « affaires importantes » et « les affaires mineures » (Le Thi Quy, 2014, p. 249). Cela implique que toujours, les femmes vietnamiennes sont reléguées à l'espace du foyer et doivent prendre en charge la plupart des travaux ménagers : à titre d'exemple, ce sont 93,3% des femmes vietnamiennes qui s'occupent des enfants, ce qui sous-tend l'idée que tandis qu'elles sont assignées à l'espace domestique, les hommes vietnamiens, eux, sont perçus comme les *breadwinner* ou « pourvoyeurs de ressources » (Le Thi Quy, 2014, p. 248). Si cela est bien sûr fréquent et certainement pas spécifique au Vietnam - Le Thi Quy montre que de 1986 à 1999, les hommes français n'ont accru que de 11 minutes leur implication dans les travaux domestiques (Le Thi Quy, 2014, p. 248, citant en note de bas de page Löwy et Mary) – c'est la hiérarchisation entre le lourd et le léger qui frappe : de fait, les « affaires des femmes » sont perçues comme triviales, secondaires, voire insignifiantes. A l'inverse, ce sont les activités masculines qui sont valorisées : gagner de l'argent, prendre des décisions importantes, et se socialiser avec le monde extérieur. Bourdieu dans *La domination masculine* (1998) parle de noblesse de la masculinité, quand on regarde par exemple les différences de perception existantes entre mêmes tâches en fonction du genre (la perception extérieure va varier si l'on a affaire à un cuisinier ou à une cuisinière), confirmant l'existence d'un « double standard » (Bourdieu, 1998, p. 87) qui induit une dissymétrie dans l'évaluation des activités masculine et féminine. Si cette violence de la division du travail est réelle et évidemment aussi liée à une vision genrée, nous la ferons entrer dans le second type de violence qu'est la violence psychologique et symbolique : parce qu'elle est une expression directe de la « domination masculine » (Bourdieu, 1998), qu'elle induit une charge mentale⁹ féminine encore plus exacerbée, et donc une fragilisation de l'estime de soi parce qu'une hiérarchisation de valeur y

⁹ *Charge mentale* : le concept de charge mentale ménagère est un concept sociologique introduit par la sociologue Monique Haicault en 1984 dans son article « La Gestion ordinaire de la vie en deux ». Elle y décrit le fardeau de la charge cognitive constante qui pèse sur une femme en couple qui travaille au sein du foyer, induisant une fatigue psychologique et physique. La dessinatrice féministe Emma a récemment repris ce concept dans sa BD *Fallait demander*, et explique qu'il s'agit « d'un travail permanent, épuisant, et c'est un travail invisible ».

est introduite, elle peut largement relever de la violence symbolique. Par conséquent, la classification de Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan consistant à identifier trois types de violences conjugales nous paraît plus opérante. Pour illustrer ces violences qui sont à l'œuvre, nous utiliserons de façon récurrente les graphiques du GSO datant de 2010, ainsi que les témoignages de victimes rapportés dans cette étude, car ce rapport officiel demeure une référence incontournable en termes de statistiques pour un grand nombre d'autres travaux même plus récents (ceux de l'ONU par exemple). Cette enquête a été menée sur un échantillon de 4838 femmes entre 18 et 60 ans, avec un taux de réponse de 78%. Néanmoins, les données personnelles ayant été anonymisées en-dehors de la ville de la victime, il est rare de pouvoir identifier précisément l'âge ou la condition sociale du couple à moins que cela ne soit évoqué dans les propos rapportés.

A. La violence physique (non sexuelle)

La violence physique englobe en premier lieu les coups et blessures portés à l'encontre de la victime, plus ou moins importants. Pendant l'enquête nationale de 2010, les enquêteur.ice.s ont évalué le type de violence subi par les enquêtées et perpétré par le mari ou le partenaire, en vérifiant si les victimes avaient expérimenté un ou plusieurs actes de la liste suivante (GSO, 2010, p. 39) :

- L'a giflée ou jeté quelque chose sur elle qui pourrait la blesser.
- L'a poussée ou a tiré ses cheveux.
- L'a frappée avec un poing ou quelque chose d'autre pouvant la blesser.
- Lui a donné des coups, l'a traînée ou battue.
- L'a étouffée ou brûlée volontairement.
- L'a menacée d'utiliser un pistolet, couteau ou autre arme contre elle.

Les enquêteur.ice.s étudient aussi la fréquence des sévices infligés aux victimes, et montrent que les femmes qui ont témoigné ont subi ces coups de 2 à 5 fois les 12 derniers mois. Elles/ils montrent aussi que la violence physique décroît sensiblement avec l'âge et la durée de la relation ou du mariage : la violence physique a donc tendance à commencer assez tôt dans une relation, pour diminuer légèrement chez la catégorie des couples de 55 à 60 ans.

Voici le témoignage traduit et issu d'un entretien qualitatif d'une victime de violence physique basée à Hanoi (GSO, 2010, p. 55) :

*Trigger Warning – ci-après TW - violence physique*¹⁰ :

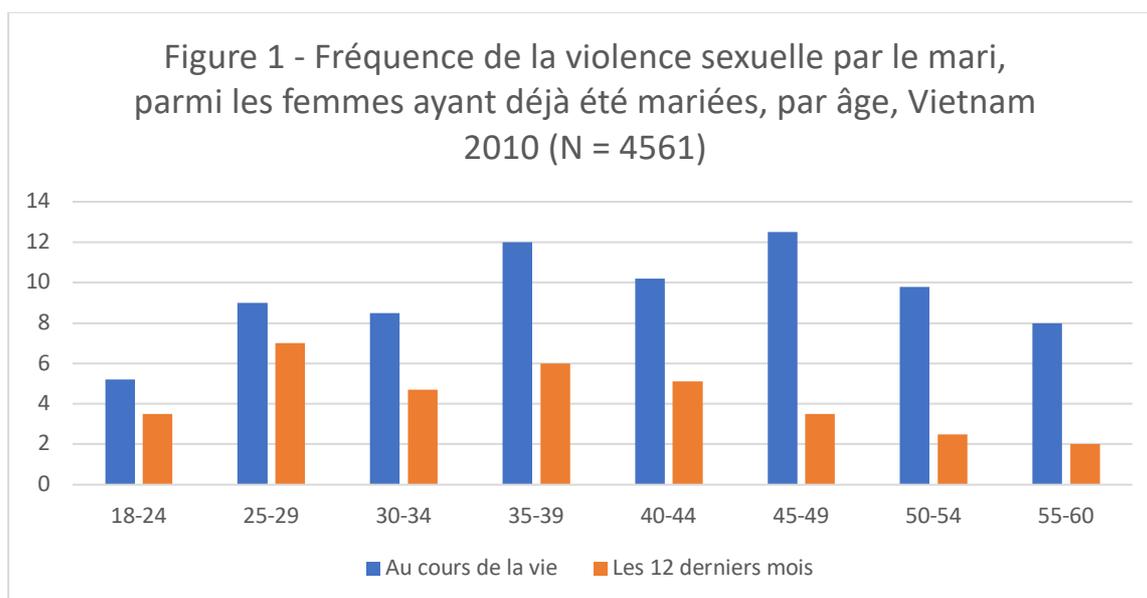
Mon mari me battait et cela causait des hématomes sur mes jambes, qui restaient des mois. Il gardait une pipe de fermier dans ses mains pour fumer ; il la jetait sur moi – sur mes hanches et ma poitrine... Il me rouait de coups et ensuite me tirait comme un chien de la porte à l'intérieur de la maison. Mes cheveux étaient si dérangés... Mon Dieu, il prenait la petite chaise à côté de la table pour dîner ou prenait une brique pour me frapper... Il retirait ses chaussures pour les jeter à mon visage, ce qui faisait très mal. Je fuyais mais je ne courais pas assez vite. Il prenait la chaise pour la jeter vers moi. J'arrivais à me cacher derrière les portes et la chaise heurtait la porte pour retomber. Mes voisins entendaient le bruit et venaient, ils tenaient ses mains et me disaient de m'enfuir. Je courais et il jetait des briques derrière moi...

Ce témoignage atteste donc d'une extrême violence physique, et d'une gradation dans la violence : le long de la lecture, on s'aperçoit qu'un coup entraîne toujours un autre, de plus en plus fort, et de plus en plus dangereux pour la victime. En effet, si la victime évoque des coups donnés sur ses jambes, elle témoigne ensuite de la gradation de la violence dans les objets utilisés pour la battre : tout à proprement parler peut servir « d'arme » pour blesser la victime, d'une pipe de fermier à une chaise, jusqu'à une brique et des chaussures lancées dans sa direction.

B. La violence sexuelle dans le cadre de la IPV : le viol conjugal

Dès lors, il convient de définir ce qu'est la violence sexuelle. Tout acte de violence sexuelle inclut les rapports où le consentement de la victime n'est pas clairement exprimé. L'étude nationale de 2010 met en avant le fait que contrairement à la violence physique seule, la violence sexuelle demeure plus ou moins la même par groupe d'âge, suggérant qu'une fois commencée, elle continue à s'exercer dans le cadre de la relation ou du mariage (GSO, 2010, p. 57).

¹⁰ Un *Trigger Warning* ou *TW* est une expression anglaise empruntée au vocabulaire féministe que l'on pourrait traduire par « avertissement ». Il consiste à avertir les lecteur.ice.s quant au contenu de ce qui va suivre, afin de ne pas les heurter ou raviver des traumatismes : il convient alors de spécifier le type de contenu (par exemple, « TW agression sexuelle ») afin que le/la lecteur.ice soit averti.e de ce qui peut potentiellement le/la « déclencher » s'il/elle a été victime d'agression sexuelle. Nous signalerons ces avertissements par la présence d'un « TW » dans le corps de notre étude, car il donne une visibilité plus importante à la présence d'un contenu sensible par des initiales facilement identifiables.



Source : graphique Lou Eve, d'après GS0, 2010, p. 57

Dans le cadre d'une relation intime, les violences sexuelles perpétrées doivent être nommées *viol conjugal* ou *marital rape*. Si cette notion est abordée dans la loi de 2007 sur les violences conjugales, le problème est qu'elle n'est pas clairement désignée comme viol conjugal, mais bien par « forced sex » ou sexe forcé. Pour l'anthropologue Thu Huong Nguyen, si le viol conjugal est reconnu comme une problématique civile, ce contournement sémantique exclut sa dimension criminelle d'un point de vue légal (Thu Huong Nguyen, 2011, p. 1). Ainsi, si cet acte fait partie intégrante des formes de violences conjugales, son statut semble encore flou, car il n'est ni clairement nommé, ni différencié des autres formes de violences. Pour Lynn Kwiatkowski, également anthropologue, la notion de sexe forcé, s'il inclut d'autres formes d'abus sexuel dans les familles, gomme la dimension hors-la-loi de « l'acceptation » des victimes qui est attendue en raison de leur statut marital (Kwiatkowski, 2018, p. 8). Pour beaucoup en effet, que ce soit pour les victimes ou les perpétrateurs, le viol conjugal ne peut être considéré comme une forme de violence conjugale puisqu'il aurait lieu dans le cadre d'un couple marié ou d'un concubinage. Pourtant, Lynn Kwiatkowski, dans son travail sur le viol conjugal, cite à son tour l'étude nationale qui montre que 10% des enquêtées ont vécu des violences sexuelles dans leur vie, dont 4% dans les 12 mois précédant l'étude (Kwiatkowski, 2018, p. 6).

La notion de viol conjugal est encore très taboue, tant il est entouré de barrières structurelles – Lynn Kwiatkowski parle de « pression culturelle » (Kwiatkowski, 2018, p. 6) - de mythes et surtout, de stigmate social pesant sur la victime (Kwiatkowski, 2018, p. 1). En outre, l'étude précise bien que si certaines enquêtées répondent « non » à la question « vous a-t-il déjà forcé à avoir un rapport » ou « avez-vous déjà eu un rapport parce que vous aviez peur que quelque chose de mauvais vous arrive », cela ne signifie pas qu'une relation sexuelle non consentie n'avait pas lieu : la plupart des temps, soit les victimes dissimulent ce fait en raison d'un mécanisme de honte, soit elles n'ont pas réellement conscience qu'il s'agit d'un viol en raison de représentations fantasmées de la sexualité masculine et féminine : les hommes auraient des désirs inassouvis que leur épouse ou partenaire doit satisfaire même si elle n'en a pas envie. Voici le témoignage d'une femme vietnamienne de Hue, victime de viol conjugal, qui illustre ces problématiques (GSO, 2010, p. 58).

TW viol

La saison des récoltes durait des semaines, et pendant cette période il insistait pour faire l'amour. Si je ne pouvais pas aujourd'hui, il demanderait demain encore ; cela arrivait tout le temps. Donc il valait mieux que je le laisse faire ce qu'il voulait. Nous sommes mari et femme, donc je dois le satisfaire. Pendant notre temps libre il ne voulait pas faire l'amour, pendant les périodes chargées il insistait pour le faire, mais je devais le satisfaire. Je devais le laisser faire vu que c'est mon mari... Et je le connais. Si je disais non et que le jour d'après il n'y avait pas de problème, alors je dirais définitivement non. Mais en fait, si je dis non, le jour d'après le travail de la famille prend du retard, ou l'ambiance à la maison est terrible. Du coup, je préfère le faire et passer à autre chose.

Ce témoignage montre bien cette mécanique d'intériorisation qui est à l'œuvre : parce qu'elle est mariée, la victime estime qu'elle a le devoir de satisfaire son époux même si elle ne le souhaite pas, et le répète à plusieurs reprises : « je devais le satisfaire », dit-elle. Ce que montre aussi ce témoignage, c'est que cette personne a aussi peur de représailles, qu'elles soient économiques (travail retardé ou empêché par la violence exercée au sein du couple) ou psychologiques (impact négatif du refus sur leur vie de famille). Cette peur d'un *backlash*¹¹ ou retour de bâton envers la victime est corroborée par un autre témoignage : « si les désirs sexuels des hommes ne sont pas satisfaits, quelque chose de mauvais va se passer » (GSO, 2010, p. 59).

¹¹ L'expression *backlash* est tirée de l'œuvre de FALUDI Susan, *Backlash: The Undeclared War Against American Women* (1991), essai féministe américain dans lequel l'autrice défend l'idée d'un « retour de bâton » subi par les femmes pendant les années 1980, alimenté par les médias américains suite aux avancées féministes des années 1970.

Un autre témoignage, issu de l'étude de Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan, d'une femme docteure de 37 ans illustre aussi cette intériorisation de l'idée de devoir, de tâche envers le mari en tant que femme mariée (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, 2006, p. 68) :

TW viol

Je le sens toujours (faire l'amour) que c'est une obligation. Parce qu'après avoir travaillé durement toute la journée, je suis très fatiguée et je ne pense encore qu'à ma journée de travail. Quand il est demandeur, je n'ai pas de raison de refuser et je dois l'accepter, c'est une obligation. (Cet extrait repris par Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan est issu des travaux de Le Thi Phuong Mai, 1998).

C. La violence psychologique et symbolique

Ce type de violence, qui ne peut pourtant pas être considéré comme moindre, est en revanche bien plus difficile à mesurer étant donné le manque d'indicateurs effectifs ; aussi, ses manifestations sont rarement incluses dans les lois concernant la violence conjugale. La violence psychologique ou symbolique¹², ou encore l'abus émotionnel appartenant largement au champ de la violence invisible, inclut des actes tels que le fait de se faire insulter ou rabaisser en face d'autrui, être intimidée ou menacée, ou encore des comportements visant à contrôler la vie de la victime. La prévalence totale du taux de violence psychologique était de 53,6% en 2010 (GSO, 2010, p. 62). Si l'abus émotionnel se manifeste différemment d'une femme à une autre, il existe un consensus général montrant que la violence symbolique provoque une forte démoralisation, une destruction de l'estime de soi et un sentiment d'isolement : dans le chapitre de Le Thi Quy intitulé « Violences de genre au sein de la famille et action publique » (2014), une femme membre de l'Association des Femmes rapporte l'histoire de « Mme N. » (Le Thi Quy, 2014, p. 252) :

TW violences physique et psychologique

Mme N. est maltraitée par son mari. Non seulement il lui donne des coups, mais il continue à réprimander ses beaux-parents durant toute la journée. Quand sa mère est morte, elle n'a pas

¹² Nous l'employons ici au sens bourdieusien du terme : Pierre Bourdieu la définit comme une violence invisible qui « s'institue par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut pas ne pas accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la relation de domination, font apparaître cette relation comme naturelle » (Bourdieu, 1998, p. 56).

eu droit à venir assister au premier anniversaire de la mort de sa mère. Elle déplore son sort, mais elle n'ose pas le dire aux autorités publiques de crainte que son mari continue à la battre.

De fait, beaucoup d'enquêtées ne définissent pas encore ce type de violence comme une violence à proprement parler parce qu'invisible et pas quantifiable par le nombre d'hématomes. Voici le témoignage d'une victime de Hue, montrant que malgré la violence décrite, celle-ci ne semble pourtant pas décrire ce type de situation comme une situation de violence.

TW violences psychologique et physique

Il était en colère et m'injuriait. Il m'injuriait s'il était énervé à propos de quelque chose. Et comme je répondais, il m'injuriait encore, et j'étais en colère et répondais encore, et il me giflait. Cela se passait comme ça, mais il n'y avait pas de violence. (GSO, 2010, p. 62).

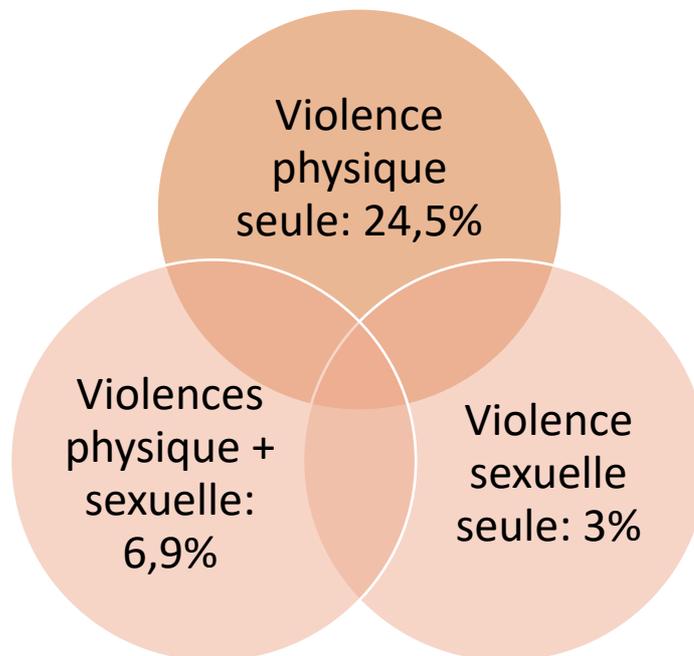
Autres que les méthodes d'intimidation et d'humiliation, certains perpétrateurs de violences psychologiques ont des comportements visant à contrôler leur femme ou partenaire, le plus commun étant quand ils sont en colère parce que leur femme ou partenaire parle à un autre homme (18,8%). Ces comportements coercitifs, s'ils sont perçus comme immoraux, ne sont en revanche pas souvent perçus comme illégaux ou graves par les victimes ou les perpétrateurs : voici un témoignage de l'officier de la commune à Hanoi, montrant qu'un comportement coercitif peut ne pas être perçu comme un acte violent et va même être normalisé.

Le mari doute souvent de la loyauté de sa femme. C'est juste un doute et le mari n'est pas conscient si elle est vraiment infidèle, et il ne fait rien de violent. S'il trouve que sa femme est en fait vertueuse, leur relation reste saine. Les hommes sont souvent suspicieux, et cela peut mener à de la violence. Mais à cette étape, c'est juste un doute et pas de la violence. (GSO, 2010, p. 64).

Enfin, la violence économique a aussi un rôle important dans la violence psychologique. Dans le sondage de l'étude nationale, 9% des victimes sont sujettes à l'abus économique. La plupart du temps, il s'agit de partenaires masculins ne participant pas à l'activité économique du foyer et qui demandent à leur partenaire de leur donner leur argent gagné, auquel cas, ils feront preuve de violence physique.

Après avoir défini les différents types de violences pouvant être dirigées à l'égard des victimes, il convient de montrer qu'elles ne sont absolument pas indépendantes les unes des autres et qu'elles ont plutôt tendance à interagir de la sorte :

Figure 2 – Chevauchement au cours d’une vie de la violence physique et sexuelle par les maris, parmi les femmes ayant déjà été mariées, Vietnam 2010 (N = 4561)



Source : schéma Lou Eve, d’après GSO, 2010, p. 61

De fait, la violence physique peut être couplée avec la violence sexuelle, la première étant parfois utilisée dans le cadre d’un rapport sexuel non consenti afin d’établir un rapport coercitif et la forcer à la relation sexuelle, comme c’est le cas pour cette victime de Ben Tre.

TW viol et violence psychologique

Une fois il m’a battue et juste après m’a forcée à coucher avec lui. J’ai refusé et il m’a insultée : p de toi, tu ne couches même pas avec moi, donc qui est le p* de gars avec qui tu couches ? (GSO, 2010, p. 61).*

Ici, le partenaire fait non seulement preuve de violence physique avant de commettre le viol conjugal, mais aussi de violence psychologique en insultant et humiliant sa partenaire. De même, la violence physique est rarement détachable de la violence psychologique, les coups étant souvent couplés par des insultes ou menaces.

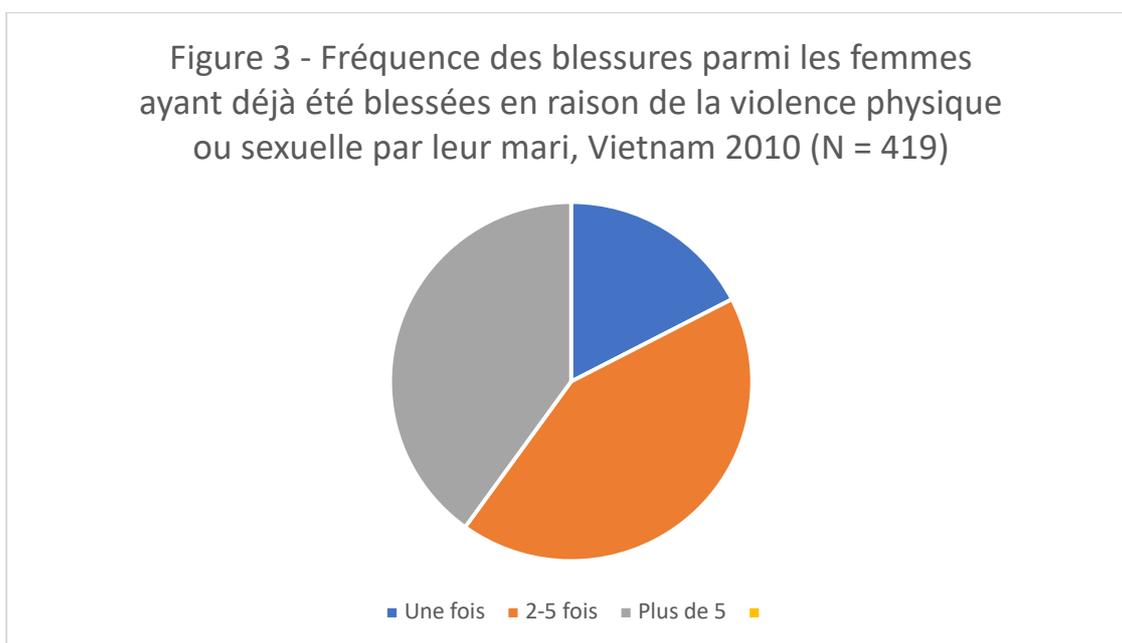
Quel que soit le type de violence conjugale, cette dernière a des conséquences directes et indirectes sur les femmes concernées, ainsi que sur les enfants des couples.

Chapitre 2 – Les impacts directs et indirects de la violence conjugale

Nous classifions les impacts de ces violences conjugales en trois catégories qui nous semblent pertinentes : d'abord, les conséquences physiques des coups portés par les perpétrateurs de violences. Par la suite, les impacts économiques, qui semblent moins évidents mais qui sont réels. Enfin, nous nous pencherons sur les conséquences psychologiques de ces violences, qui ne sont pas sans incidence sur le bien-être des victimes mais aussi sur celui des enfants de couples dans lesquels une violence conjugale s'exerce.

A. Les impacts physiques

Dans le résumé de l'étude nationale de 2010, il est montré que 26% des victimes ayant été physiquement ou sexuellement abusées ont reporté avoir été blessées directement par l'acte violent. Parmi celles-ci, 67% ont reporté avoir été blessées plus d'une fois, et 17% plusieurs fois.



Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, résumé, 2010, p. 20

La majorité des femmes victimes reportent des blessures « mineures » telles que des griffures ou des hématomes. Néanmoins, certaines blessures sont plus importantes que d'autres et entraînent une perte de connaissance dans 6,5% des cas de violences physiques.

Une victime de Hanoi témoigne :

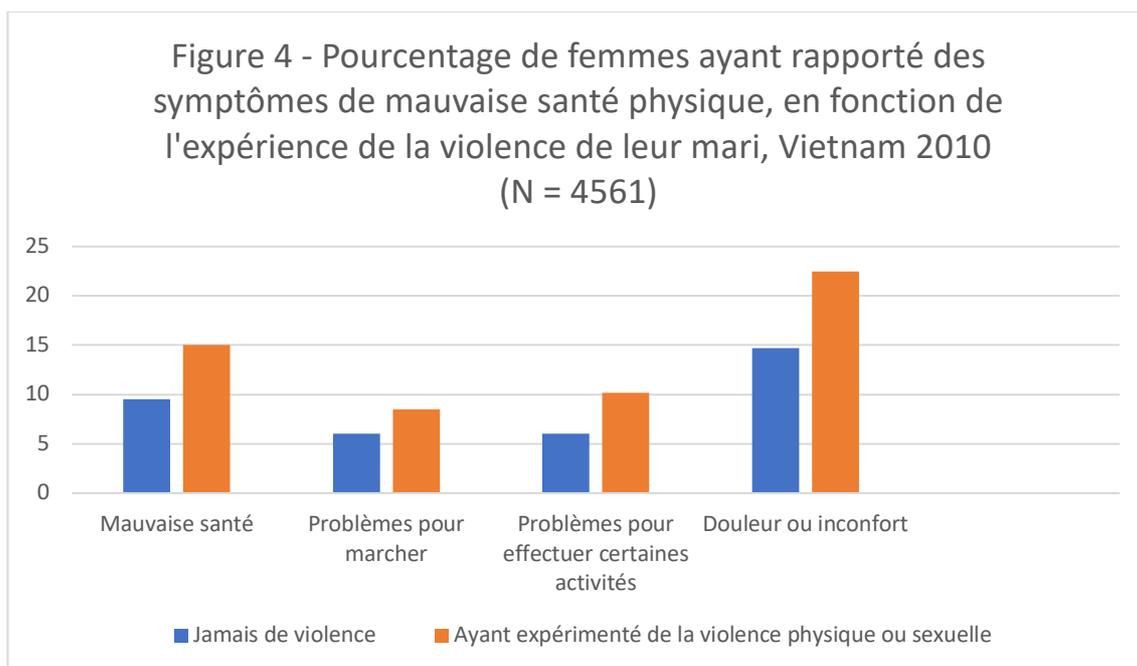
TW violence physique

Je ne pouvais plus compter les hématomes noirs et bleus, et il me frappait aussi à la tête. Par exemple, il utilisait ses chaussures pour me frapper la tête. Ses chaussures étaient tellement lourdes. Quand il me frappait, je ne sentais plus mon cerveau. Je ne sentais plus que l'os autour de la tête. Je souffrais tout autour de la zone de l'os. Je disais à ma mère que j'avais mal. C'était 20 jours avant le Têt. Ma mère disait que je devais me reposer. Cependant, c'était aussi une période faste pour les affaires, donc je ne pouvais pas me reposer. Ma mère me disait de faire une IRM. Mais ça coûtait cher, donc je ne l'ai pas fait. La douleur a duré plus d'un mois, jusqu'à récemment. (GSO, résumé, 2010, p. 20)

Ces blessures affectent largement la santé des victimes et leur capacité à vivre normalement, comme l'affirment plus de 60% des enquêtées de l'étude nationale (GSO, 2010, p. 81). Notamment, presque un tiers des femmes abusées ont dû interrompre leur travail, tandis que 6,6% rapportent qu'elles étaient incapables de travailler en raison de leur état de santé. L'étude du GSO montre que pendant les entretiens qualitatifs, les enquêteur.ice.s avaient en effet constaté un grand nombre d'hématomes chez les victimes ainsi que des cas généralisés de grande maigreur. Une victime de Ben Tre témoigne (GSO, 2010, p. 82) :

Je pensais que j'allais mourir à cette époque. Je n'étais pas la personne que je suis maintenant. J'étais très maigre et pâle. Je ne pesais que 33 kg.

Les incidences des violences conjugales sur la santé sont donc réelles et la plupart des victimes en sont conscientes : les enquêteur.ice.s du GSO ont demandé aux enquêtées de qualifier leur état de santé, d'excellent, bon, moyen, mauvais à très mauvais. Les victimes de violences physiques et/ou sexuelle ont plus tendance à le qualifier de mauvais à très mauvais ; elles sont aussi plus sujettes à des problèmes pour marcher, ou au fait de ressentir de la douleur/de l'inconfort dans la vie de tous les jours, comme le montre le graphique suivant :

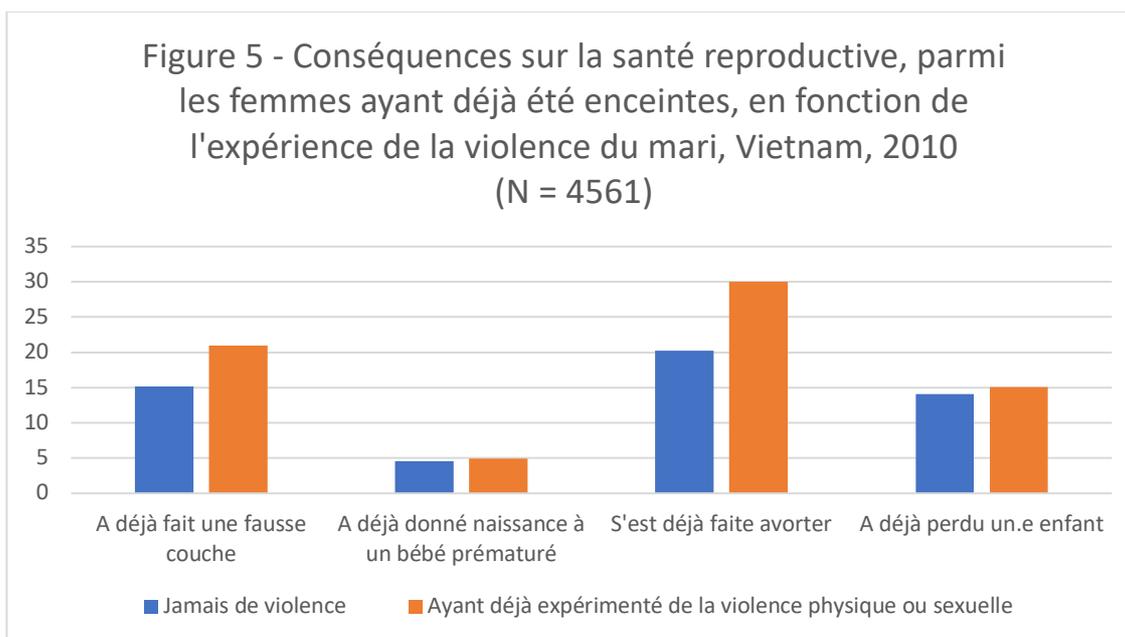


Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, 2010, p. 83

Enfin, il convient de signaler que les femmes enceintes victimes de violences physiques et/ou sexuelles sont plus susceptibles de faire une fausse couche, de devoir avorter ou de donner naissance à des nouveau-nés prématurés : 21,3% des femmes enceintes ayant subi des violences ont fait une fausse couche, tandis que 4,7% des victimes ont donné naissance à des enfants prématurés. Le témoignage suivant, issu de l'étude de Le Thi Quy, prouve l'incidence des coups portés sur la grossesse d'une victime (Le Thi Quy, 2014, p. 253) :

TW violence physique

Mme H.enceinte de 3 mois est battue par son époux, car elle est accusée d'avoir volé 250 000 dongs. Poussé par sa mère, il l'a battue si cruellement qu'elle a dû avorter.



Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, 2010, p. 84

B. Les impacts économiques

Si ces impacts sont parfois mal compris et peu évoqués, ils existent bel et bien. Pour un rapport de l'ONU de 2012 cherchant à estimer les coûts des violences conjugales, intitulé *Estimating the costs of domestic violence against women in Vietnam* (2012), ces derniers incluent deux éléments principaux : d'une part, les « out-of-pocket expenditures » ou dépenses subsidiaires (ONU, 2012, p. 59), qui concernent les dépenses personnelles auxquelles les victimes ont recours : soins médicaux, soutien de la police, soutien judiciaire, ou encore les frais de scolarité gaspillés par l'absence des enfants à l'école en raison des violences subies par leur mère. D'autre part, les coûts économiques des violences conjugales concernent les pertes liées au travail manqué par les femmes victimes, qu'il s'agisse d'un travail rémunéré ou d'un travail domestique : un autre rapport de l'ONU signale qu'au niveau national, les pertes liées aux violences conjugales seraient estimées à 1,41% du PIB du Vietnam, et à 1,78% du taux de productivité (ONU, 2014, p. 23). En effet, le rapport cite par la suite l'enquête nationale de 2010, qui explique qu'un tiers du travail des victimes a été interrompu par leur mari, que 16% ne pouvaient pas se concentrer sur leur travail, et que 6,6% était incapables à travailler en raison de leur état de santé (ONU, 2014, p. 23).

- *Pertes liées au travail manqué en raison d'une incapacité physique de la victime*

Jours de travail manqués

Sur le nombre total des incidents rapportés, 14% ont requis des jours de congés. 23 incidents ont requis un jour de congé, tandis que le nombre de jours pris le plus haut atteint 30. Ce nombre a été enregistré par 4 femmes victimes, tandis que le nombre de jours moyen est de 5.5. Le coût total pour l'échantillon de victimes interrogées est donc de 56,570,632 VND.

Tableau 1 – Perte des revenus par incident durant les 15 derniers mois

	Nombre moyen de jours de travail manqué	Perte de revenus (VND)
Incident 1	8	550,309
Incident 2	5	427,002
Incident 3	5	321,667
Incident 4	4	229,941
Coûts moyens	5.5	382,234

Source : tableau Lou Eve, d'après ONU, 2012, p. 62

Jours de travail domestique manqués

En tout, 9% des incidents engendrent l'impossibilité d'accomplir certaines tâches domestiques. Le tableau suivant décline les pertes et les coûts liés à cette impossibilité après un sondage effectué auprès des enquêtées.

NB:

La note 14,860^a est la moyenne quotidienne des revenus, à savoir 131,746 VND divisés par 9 heures afin d'obtenir le taux horaire. Dans la première colonne, les nombres suivant l'astérisque

sont le nombre d'heures de travail manquées par incident. Dans la deuxième colonne, les nombres suivant l'astérisque sont le nombre total d'heures de travail manquées par incident, obtenu en additionnant toutes les heures de chaque foyer.

Tableau 2 – Coût des pertes des heures de travaux domestiques liés aux violences conjugales

	Coût moyen par incident	Coût total par incident
Incident 1	(14,860 ^a VND*345) 512,670 VND	(14,860*1,446) 1,487,560 VND
Incident 2	(14,860 VND*33) 490,380 VND	(14,860*990) 14,711,400 VND
Incident 3	(14,860 VND*33) 490,380 VND	(14,860*594) 8,826,840 VND
Incident 4	(14,860 VND*34.5) 512,670 VND	(14,860*138) 2,050,680 VND
Coût moyen	501,525 VND	27,076,480 VND

Source : tableau Lou Eve, d'après ONU, 2012, p. 63

- *Pertes liées aux dépenses subsidiaires ou aux « out-of-pocket expenditures »*

Soins médicaux et coûts qui leur sont associés

Seulement pour 81 incidents, les victimes ont reporté les coûts associés aux soins médicaux, aux coûts de transports et autres coûts. Le coût moyen pour tous ces coûts et par incident est donc de 339 VND, comportant :

- Un coût moyen de 301 VND par femme et par incident pour les coûts liés aux soins médicaux.
- Un coût moyen lié aux transports de 164 VND.
- Deux femmes ont reporté d'autres types de coûts équivalant à 200 VND chacune.

Le coût total moyen par incident de ces coûts pour les femmes victimes est donc de 804 VND, ce qui équivaut à 65,124,000 VND pour tous les incidents chez toutes les enquêtées.

Coûts liés à l'implication des services de police

45 incidents ont requis l'implication des services de police. Aucune femme n'a rapporté les coûts liés aux transports pour se rendre à la police, mais deux enquêtées ont rapporté avoir payé les services de police : l'une d'entre elles a payé 500,000 VND et l'autre 300,000 VND. Le coût total revient donc à 800,000 VND.

Coûts liés aux frais administratifs en raison de l'arrestation du conjoint violent

En supplément, il existe des coûts associés au fait qu'un partenaire violent soit arrêté suite à un incident de violence conjugale : à titre d'exemple, le rapport de l'ONU de 2012 montre que 17 des partenaires ou maris furent arrêtés, et qu'une femme victime dût payer des frais administratifs d'un million de VND. Une victime témoigne (ONU, 2012, p. 66) :

Après cela, un policier m'a dit de venir et m'a dit qu'ils ne pouvaient pas le mettre en prison, et qu'ils pouvaient juste lui mettre une amende. Il m'a demandé si je pouvais vivre avec lui quand il serait de retour... et j'ai dû payer l'amende de 500,000 VND.

Pour résumer, voici un tableau recensant les coûts totaux engendrés par les violences conjugales, et reprenant les exemples que nous venons de citer. Le 564,669 correspond à une moyenne par femme parmi les 439 victimes interrogées qui ont rapporté des incidents durant les 15 derniers mois. Si l'on veut calculer une moyenne de ce que ces incidents coûtent sur les revenus mensuels moyens des femmes interrogées, il s'agit de 20%.

Tableau 3 – Coût total des violences conjugales sur l'échantillon interrogé

Catégorie des coûts	Coût de l'unité	Coût total (VND)
Dépenses subsidiaires	600,000	141,600,000
Travail manqué des femmes	328,234	56,570,632
Travail manqué des hommes	305,985	22,642,908
Travail domestiqué manqué	501,525	27,076,480
Coût total	564,669	247,890,020

Source : tableau Lou Eve, d'après ONU, 2012, p. 68

C. Les impacts psychologiques

Aux conséquences physiques et économiques s'ajoutent les impacts psychologiques : entre détresse émotionnelle, idées suicidaires et dépression, la liste des effets sur la santé mentale est alarmante. A titre d'exemple, l'étude nationale du GSO de 2010 montre que les femmes ayant subi des violences physique et/ou sexuelle sont trois fois plus sujettes aux idées suicidaires que les femmes n'en ayant jamais vécu ; 37% des victimes en ont eues les 12 derniers mois selon l'ONU (ONU, 2014, p. 22), tandis que le constat est le même pour les tentatives de suicide (GSO, 2010, p. 84) : 6% des victimes ont tenté de se suicider au cours des 12 derniers mois (ONU, 2014, p. 23). En plus de cela, ce même rapport de l'ONU montre que les femmes victimes de violences ont un risque accru d'addiction à l'alcool et la drogue (ONU, 2014, p. 23), tandis que les risques de dépression ou de syndrome post-traumatique sont aussi 2,6 fois plus importants (ONU, 2015, p. 19).

En addition, ces traumatismes peuvent parfois résulter d'un stigmatisme social, qui pèse sur les victimes, notamment dans le cas d'un viol conjugal. Lynn Kwiatkowski tient, dans son étude, à remettre au centre l'isolement social que peut ressentir la victime de viol, notamment en raison

d'un sentiment de honte couplé aux conséquences psychologiques citées auparavant : « beaucoup de ces femmes vietnamiennes expriment leur souffrance comme les expériences d'une douleur corporelle et émotionnelle, elles connaissent la honte, la frustration, la désorientation et la marginalisation sociale » (Kwiatkowski, 2018, p.2). L'auteurice met surtout l'accent sur la notion de souffrance ou « suffering », terme lui-même employé par les victimes : le concept de *social suffering* ou souffrance sociale est pour elle un cadre analytique permettant de voir comment ces souffrances sont souvent banalisées dans et par la société vietnamienne (nous y reviendrons en fin de chapitre 3), et comment elle affecte de façon quotidienne la vie des victimes de viol conjugal (Kwiatkowski, 2018, p. 4). Par une plongée ethnographique effectuée grâce à des témoignages de victimes, Lynn Kwiatkowski voit comment le concept de souffrance sociale permet de lever le voile sur les expériences des victimes, mais aussi de voir comment la société vietnamienne répond (ou ne répond pas) à cette souffrance. Voici le témoignage de Huong, une femme vietnamienne de 27 ans sans enfant et séparée de son partenaire violent grâce à l'aide d'un refuge de Hanoi (Kwiatkowski, 2018, p. 6) :

TW violences physique et psychologique

A cette époque je me sentais tellement humiliée ; je me sentais embarrassée, déçue, et vraiment misérable... Mon mari me disait, « tu étais une reine quand tu vivais avec tes parents, mais maintenant que tu es mariée à moi, tu ne vauds pas plus qu'un chien » ... Pendant ce temps, mes parents ne savaient rien de ma situation jusqu'à ce que cela devienne vraiment grave. Mon mari avait appelé mes parents plusieurs fois pour leur raconter mes fautes, et il me frappait ensuite. Quand il m'insultait et me frappait en même temps, je ne pouvais plus le supporter. Donc j'ai quitté la maison et suis allée chez mes parents, et je leur ai tout dit. Au début, ma mère m'a même dit « tu devras endurer ses coups, étant donné que tu l'as épousé.

Ainsi, en plus de l'idée que la souffrance est quelque chose à endurer par les femmes vietnamiennes (nous y reviendrons par la suite), ce témoignage illustre l'idée d'immense isolement de la victime, qui se retrouve seule, et blâmée par ses propres parents. Cette honte, aussi liée à la peur de l'isolement social, ne peut qu'engendrer de profonds effets sur la santé mentale des victimes.

C'est dans ce sous-chapitre que nous aborderons les effets des violences conjugales sur le bien-être des enfants des couples où certains types de violences s'exercent : il existe des conséquences à la fois directes, car les violences subies influencent l'environnement immédiat de l'enfant, et indirectes, parce qu'elles peuvent agir sur la vie future des enfants concernés. Bien sûr, comme le souligne une convention cadre de l'ONU de 2015 visant à définir des modes d'action contre les violences conjugales, « tous les enfants ne souffrent pas de conséquences

négatives persistantes dues à ces expositions, par rapport à des enfants de familles non concernées par de telles violences, ils sont néanmoins exposés à un risque élevé de subir les effets suivants » (ONU, 2015, p. 20). A titre d'exemple, il peut exister un risque accru de sentiment de peur et d'isolement chez les enfants des victimes : une femme victime de violence témoigne à propos de sa fille (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, p. 70).

TW violence physique

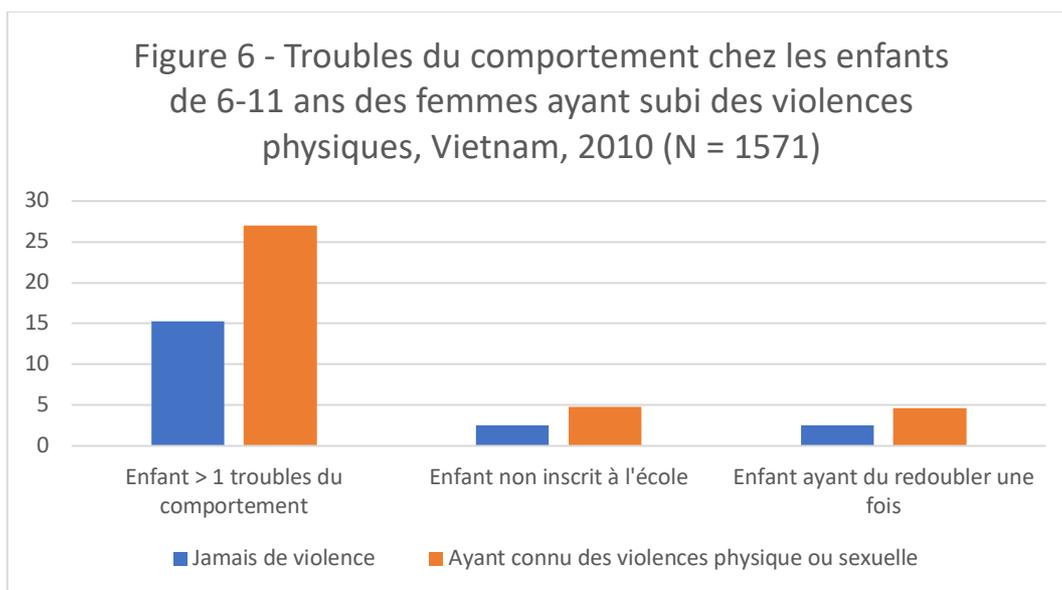
Vous savez, mon mari m'a battue quand j'étais enceinte, et beaucoup... Je pense que ma deuxième fille a été affectée. Elle a tellement peur quand on parle fort. Quand les gens parlent fort, quand ils se disputent, elle a toujours très peur.

Les violences conjugales peuvent aussi avoir une incidence sur la nutrition des enfants, en raison par exemple du mal-être et de l'épuisement de la mère victime :

Quand je suis triste, je n'ai pas faim, donc je n'ai pas assez de lait pour mon bébé. Normalement, je donne trois repas par jour à mon bébé. Mais comme je suis triste, je n'ai envie de rien faire. Je lui donne seulement deux repas par jour. S'il ne veut pas manger, je n'ai pas non plus envie de le forcer. Je lui donne juste quelques cuillères. S'il ne veut pas manger, j'abandonne. (GSO, 2010, p. 87)

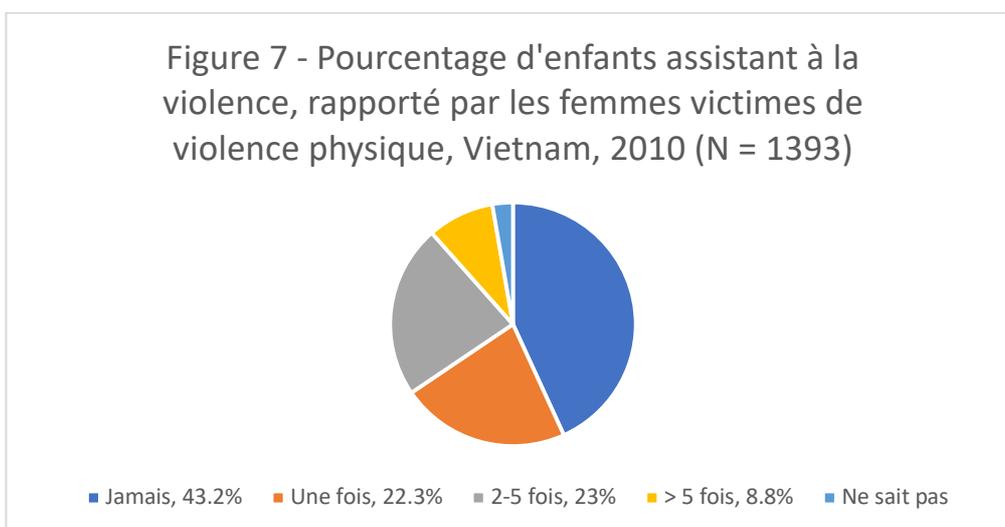
Bui Quang N. *et al* montrent dans leur étude portant sur les incidences des violences conjugales sur les enfants que ces dernières ont une influence sur le développement des facultés cognitives de l'enfant. De fait, les pères perpétrateurs de violences et les mères victimes ont moins de temps pour, par exemple, lire des livres à leur(s) enfant(s), sortir se balader et jouer avec eux (Bui Quang N. *et al.*, 2018, p. 4), influant les résultats des enfants concernés à l'école. Une femme victime de Hanoi témoigne :

Ils ne voulaient pas aller à l'école. Ils avaient des mauvaises notes. Mais je ne savais pas comment les encourager [...] (GSO, 2010, p. 86).



Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, 2010, p.86

Si beaucoup de victimes pensent protéger leur enfant en ne parlant pas de ces violences, les auteur.ice.s de l'enquête nationale soulignent qu'il ne s'agit pas d'une stratégie efficace (GSO, 2010, p. 87) car l'enfant assiste souvent aux violences perpétrées sans que les parents s'en rendent compte, ou les perçoit, et en est donc nécessairement affecté.e. Le graphique suivant montre que 22,3% des enfants ont déjà assisté à une scène de violence, tandis que 23% y ont assisté de 2 à 5 fois.



Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, 2010, p. 90

Le fait d'y assister influe d'une part directement sur le bien-être des enfants, qui peuvent alors d'autre part reproduire les comportements de leurs parents dans leur vie future. Il s'agit d'une question importante : assister à des violences conjugales enfant est-il un facteur de risque dans la reproduction de la violence ? Pour l'OMS, avoir grandi dans un environnement de violence, pour une petite fille ou un petit garçon, entraîne plus de risques de générer des comportements violents ou d'en être victime (ONU, 2015, p. 20). Il convient cependant d'interpréter les études faites à ce sujet avec délicatesse afin d'éviter tout déterminisme social, comme le rappellent Diana Gil-Gonzalez *et al* dans leur article en remettant au goût du jour une étude faite par Feldman en 1997 : si un grand nombre d'études tendent à prouver qu'avoir été témoin de violences est un facteur de risque, il convient de prendre en compte deux limites principales à cette interprétation. D'une part, ces études restent rétrospectives, d'autre part, il existe des « biais sociaux de désirabilité » importants (Gil Gonzalez *et al.*, 2007, p. 1). S'il ne s'agit donc bien entendu pas d'un constat universel, Gil Gonzales *et al* réaffirment tout de même qu'il existe un facteur-risque accru, au travers de l'étude visant notamment à établir un lien entre violences perçues chez des petits garçons et perpétration de violences à l'âge adulte chez ces mêmes personnes, en prenant en compte les biais pouvant exister.

Les types et impacts des violences conjugales étant maintenant clarifiés, peut-on identifier des causes à ces actes de violence dans le cadre d'une relation intime ?

Chapitre 3 – Les causes des violences conjugales

Richard Gelles, dans son article « Family Violence », recense les causes possibles des violences conjugales retrouvées dans la plupart des recherches effectuées sur les causes des violences conjugales (Gelles, 2018, p. 358) :

- La transmission intergénérationnelle de la violence.
- Un statut socio-économique peu élevé.
- Stress social et culturel.
- Isolement social.
- Problèmes de personnalité et psychopathologie.

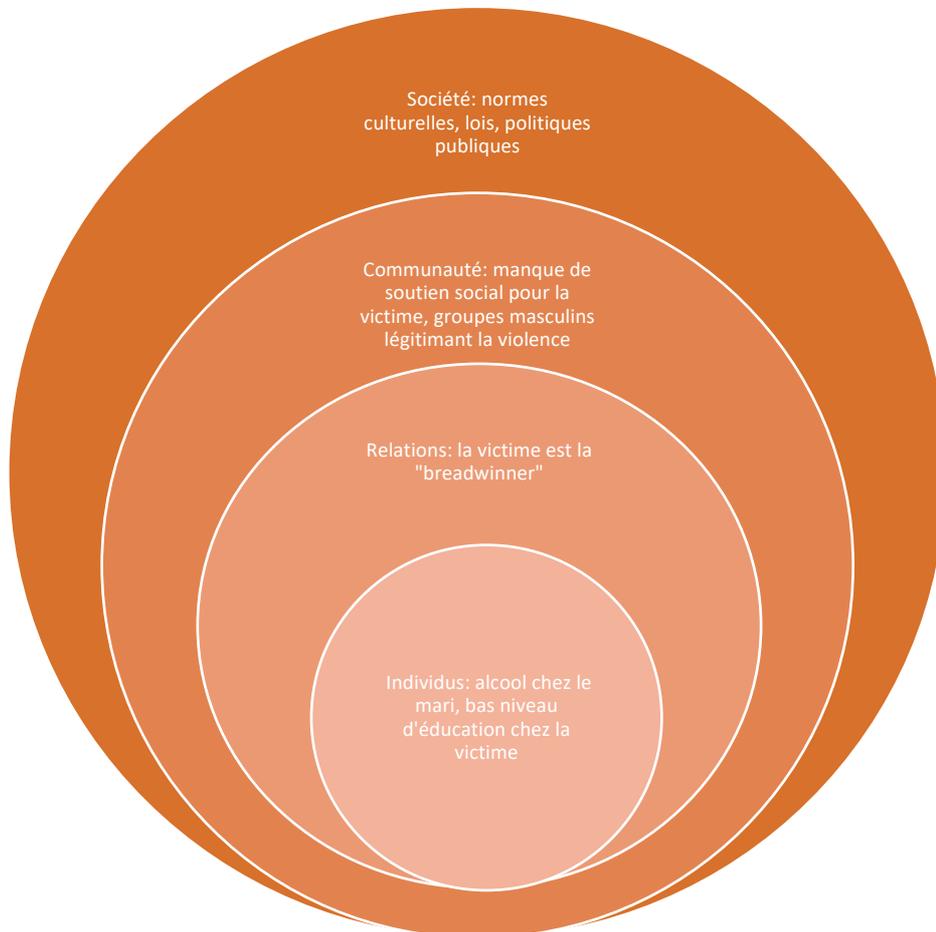
Nous diviserons ce chapitre en deux sous-chapitres, avec d'abord un retour sur les causes que nous appellerons « directes », à savoir les causes qui semblent les plus évidentes, et ensuite les

causes « perçues » par d'autres personnes que les victimes de violences conjugales et les victimes elles-mêmes. Il s'agit des causes plus sous-jacentes, indirectes. C'est Tran Huu Quang, sociologue ayant travaillé sur la dimension de genre dans les manuels scolaires¹³, que j'ai rencontré le 6 avril 2019 à Hô-Chi-Minh Ville, qui m'a encouragée à envisager les choses en termes de « cercles concentriques » : pour lui, il faut imaginer la situation de violences conjugales comme l'imbrication de plusieurs cercles avec au centre, un noyau dur, qui est le contexte direct, et ensuite, des cercles qui s'éloignent peu à peu et qui sont les causes plus profondes mais indirectes de ces violences.

Si l'on s'appuie sur cette idée, on peut déjà imaginer des cercles concentriques combinant des facteurs-risques envisagés sur 4 niveaux d'interactions (de l'extérieur vers l'intérieur) : le niveau individuel, le niveau relationnel, la communauté et la société. Il s'agit d'un modèle écologique, qui part du postulat qu'il n'existe pas qu'une seule cause aux violences conjugales, mais plusieurs qui s'imbriquent et interagissent les unes avec les autres. Il s'inspire d'une figure de l'étude nationale du GSO de 2010 (GSO, 2010, p. 32), et un rapport de l'ONU de 2014 qui enquête sur les facteurs de risques pour les violences conjugales chez certaines femmes vietnamiennes (ONU, 2014, p. 12). Le niveau individuel en rose inclut les aspects biologiques ou personnels pouvant influencer les attitudes des individus. Le niveau familial se réfère à des facteurs explicatifs au sein des cercles proches de la victime, comme l'école, le lieu de travail ou le voisinage. Au niveau de la communauté, il peut s'agir de la combinaison entre l'isolement de la victime, enfin, au niveau sociétal, il s'agit des causes structurelles comme certaines normes sociales.

¹³ Tran Huu Quang était sociologue pour le SISS, et enseignait les théories sociologiques, la sociologie rurale ainsi que la sociologie des médias de masse à l'Université Nationale de HCMV, l'université Open U de HCMV et l'université de Can Tho. Il a mené une recherche sur la transformation rurale dans le delta du Mékong et les plaines centrales du Vietnam. La recherche quantitative dont il était responsable en 2011 sur les représentations genrées dans les manuels scolaires avait été commandée dans un cadre plus large, par une fondation allemande.

Figure 8 – Modèle écologique des facteurs associés aux violences conjugales



Sources : graphique Lou Eve, d'après ONU, 2014, p. 12 / d'après GSO, 2010, p. 32

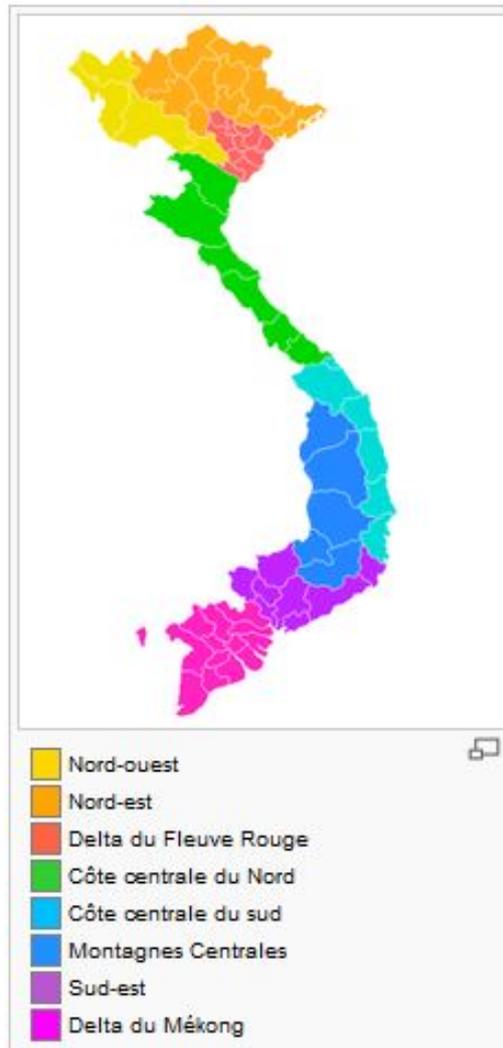
Partant de ce constat écologique, nous tenterons néanmoins de détailler les causes des violences conjugales par un aspect direct/indirect, apparent/perçu.

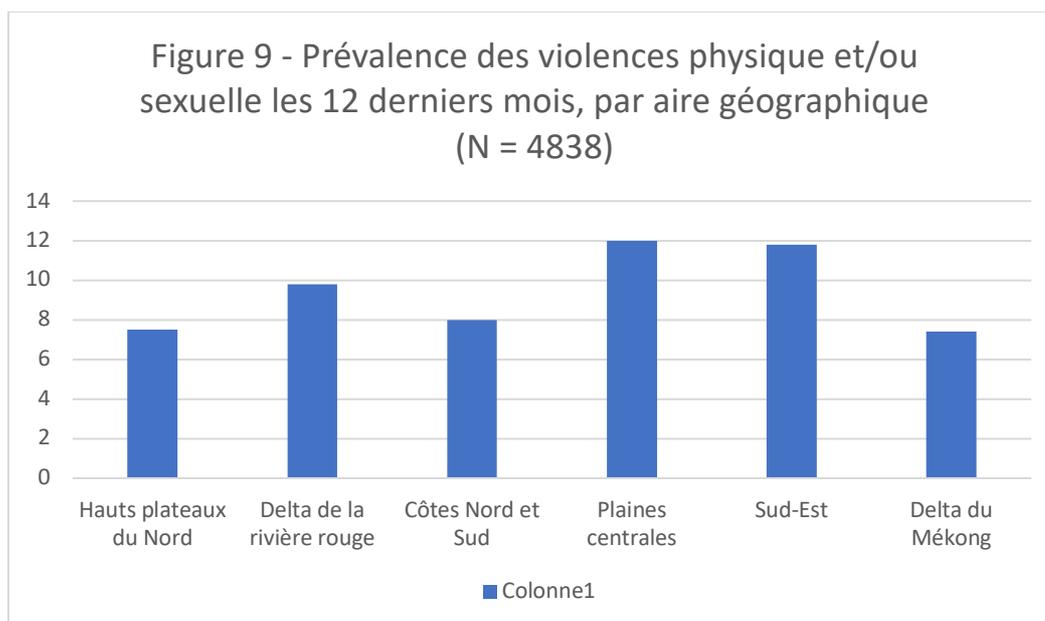
A. Les causes directes

- *Facteurs spatiaux*

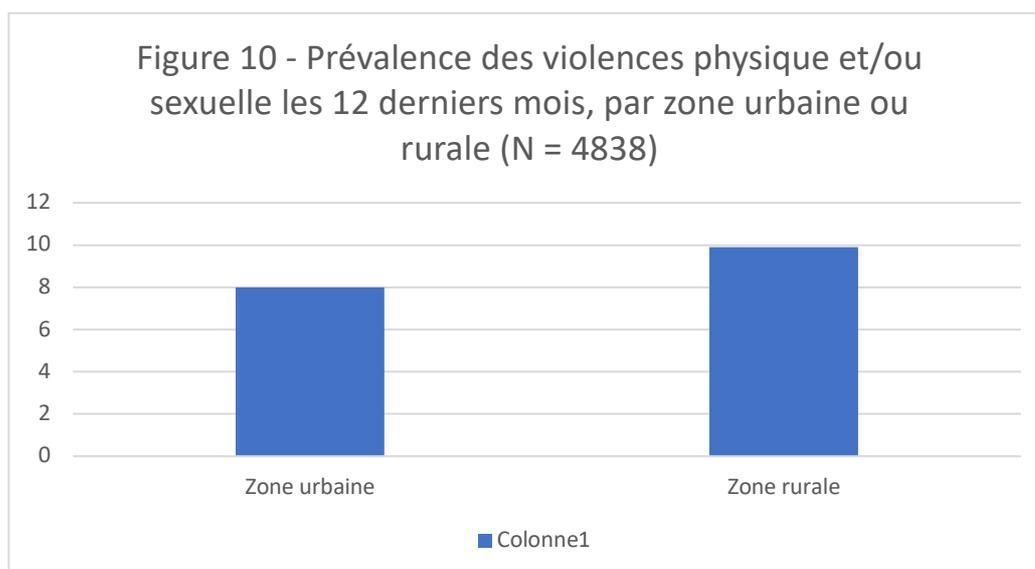
Image 1 - Carte du Vietnam et de ses régions

Source : site *Wikipédia*, « Régions du Vietnam », consulté le 2 juillet 2019.





Source : graphique Lou Eve, d'après ONU, 2014, p. 10



Source : graphique Lou Eve, d'après ONU, 2014, p. 10

Les deux figures précédentes montrent qu'il existe certaines tendances géographiques et spatiales dans les violences conjugales. En effet, les régions du Vietnam où elles s'exercent le plus sont les régions des plaines centrales et du Sud-Est. Les plaines centrales sont une région sud-centrale montagneuse, habitée par des minorités ethniques, bien que de nombreux Kinh

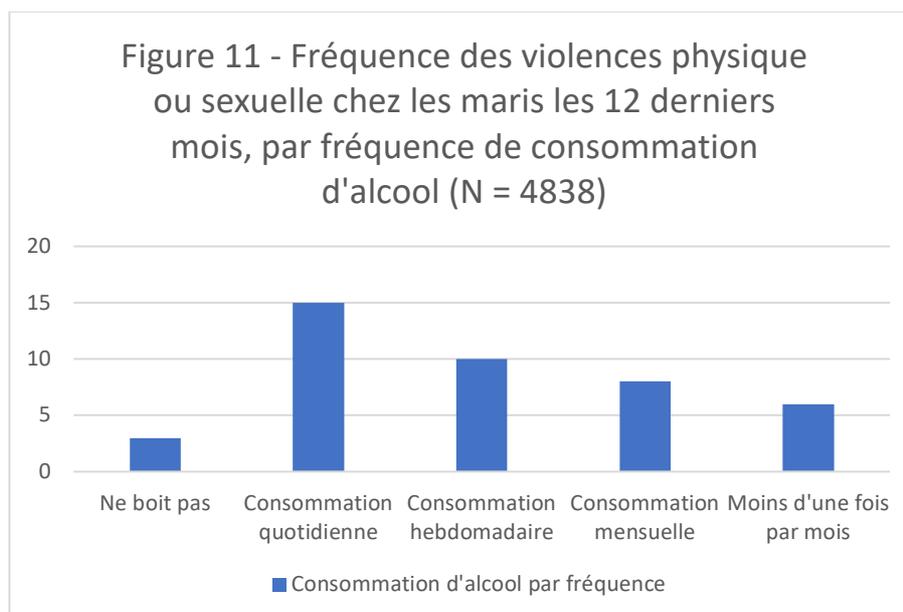
de l'ethnie majoritaire y vivent. La région du Sud-Est se situe au Nord du delta du Mékong. Elle contient six provinces, dont Hô-Chi-Minh Ville. Vient ensuite en troisième position la région du delta de fleuve rouge : située au Nord, elle contient 11 provinces, petites mais denses. Elles se situent autour de la rivière rouge, incluant la capitale, Hanoi, et la municipalité de Hai Phong. Il s'agit de la région la plus petite mais la plus peuplée du pays.

Par ailleurs, le deuxième graphique montre qu'il y a plus de violences conjugales dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Dans certaines recherches, on interprète cela comme la conséquence d'un confucianisme plus rigide au Nord que dans le Sud du pays, et qui influence plus le Nord que le Sud selon Madame Ninh. Pour elle, le Nord est plus patriarcal et punitif, tandis qu'au Sud, il s'agirait plutôt d'un machisme ordinaire et de la persistance de la consommation d'alcool.

- *Facteurs socio-économiques (pauvreté, alcool, niveau d'éducation)*

Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan, dans leur article, mentionnent une étude faite par l'Union des Femmes Vietnamiennes en 2001 sur les liens entre violences conjugales et précarité économique : celle-ci démontre que la proportion de femmes battues par leur mari passe de 11% dans un foyer aux revenus élevés à 16,7% dans un foyer aux revenus moyens, pour enfin être de 30,2% dans un foyer pauvre (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, 2006, p. 67).

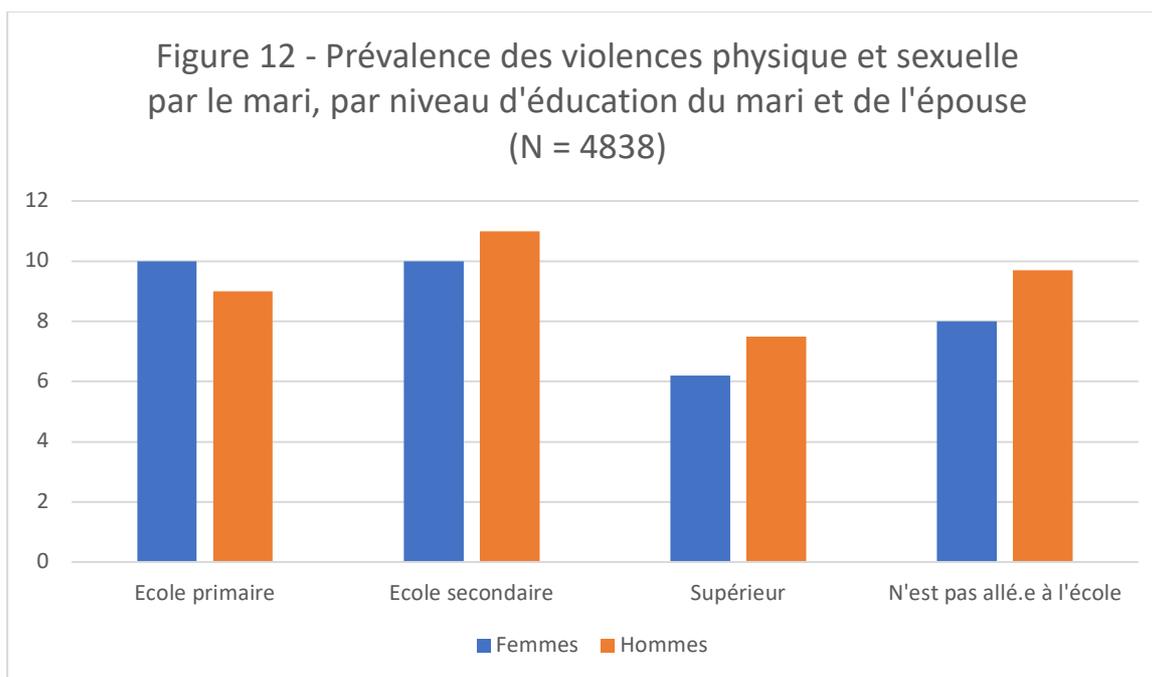
Pour Le Thi Quy, la pauvreté et la précarité de l'emploi sont, selon les hommes, responsables à 77,2% des violences. L'alcool et les jeux de cartes en seraient responsables à 85,5% selon les hommes interrogés (Le Thi Quy, 2014, p. 255). Le graphique suivant de l'ONU montre d'ailleurs que les hommes perpétrateurs de violences consommant quotidiennement de l'alcool sont plus en proie à des comportements violents par rapports à ceux qui n'en consomment pas du tout (jusqu'à trois fois plus).



Source : graphique Lou Eve, d'après ONU, 2014, p. 10

Craig A. Field *et al.*, professeur associé au département de psychologie de l'université du Texas à El Paso, dans leur enquête qui cherche à vérifier une corrélation entre alcool et facteur de risque de violence, montrent que la présence de l'alcool au moment de l'épisode de violence ne signifie pas qu'il s'agit de la cause de la violence, mais que sa consommation a plusieurs effets : elle désinhibe et il s'agit d'un « facteur additionnel » ou facteur-risque (Field *et al.*, 2004, p. 251). Un rapport de la Banque Mondiale met en avant une corrélation entre consommation d'alcool et pauvreté, soulevée par Loi *et al.* Selon eux, les couples ayant des difficultés à joindre les deux bouts sont soumis à plus de stress et sont plus enclins à être endettés, d'où une consommation excessive d'alcool (Banque Mondiale, 2014, p. 28).

Il est vrai que beaucoup de résultats tendent à suggérer que le fait de ne pas être allé.e à l'école pour les perpétrateurs de violences comme pour les victimes peut être un facteur de risque :



Source : graphique Lou Eve, d'après ONU, 2014, p. 9 et 10

Un spécialiste senior du centre de conseil de HCMV sur l'Amour, le Mariage et la Famille l'affirme témoigne (Vu Manh Loi, 1999, p. 18) :

Nous voyons avec notre travail de conseil que la violence basée sur le genre dans la famille est un phénomène social répandu de façon alarmante. Elle a des milliers de formes. Elle arrive dans des couples de tous les âges, aux des religions différentes et aux niveaux d'éducation différents. La seule différence est que les maris très éduqués utilisent plus l'abus émotionnel, tandis que les hommes qui n'ont pas fait d'études ont plus tendance à utiliser la violence physique.

Ces causes apparentes ne peuvent cependant pas, pour Le Thi Quy, masquer des raisons profondes. Pour l'autrice, l'alcool « apparaît comme un facteur tout trouvé pour expliquer la violence masculine » (Le Thi Quy, 2014, p. 254), Madame Ninh parle d'ailleurs de « prétexte » : il s'agirait d'une idée à nuancer car elle déresponsabilise et déculpabilise le perpétreur de violences, induisant l'idée que « la personne ayant abusé de l'alcool serait privée de ses moyens à cause de ce facteur objectivité et agissant de l'extérieur pour le priver de sa raison » (Le Thi Quy, 2014, p. 254). Craig A.Field *et al* soulèvent aussi ce point dans leur étude : selon eux, la consommation d'alcool elle-même est souvent le fruit d'une volonté de déculpabilisation par les perpétreurs de violences : les enquêtés ont dû répondre à plusieurs questions visant à

mettre en lumière ce processus (Field *et al.*, 2004, p. 251). Le sondage a été mené sur un échantillon final de 845 personnes, avec un taux de réponse de 85%.

- Si j'ai fait quelque chose de mal, je me sentirais mieux à ce propos si j'ai bu.
- Les gens seront plus enclins à me pardonner si je fais quelque chose de mal sous les effets de l'alcool.
- Je ne devrais pas être blâmé pour les choses que je fais quand j'ai vu.
- Il y a quelquefois où je bois délibérément afin d'avoir une excuse pour quand je fais quelque chose de mal.

Ceux répondant « tout à fait d'accord » ou « d'accord » à au moins une question ont été comptés comme approuvant. Ceux répondant « pas du tout d'accord » ou « pas d'accord » ont été comptés comme désapprouvant. Le résultat est le suivant : 21,6% des enquêtés se servent de l'alcool comme excuse dans la perpétration de violences. Pour Le Thi Quy, il n'est pas possible de prendre en compte uniquement ce facteur, car il faut aussi préciser que les hommes ayant bu ne frappent pas leurs voisins ou leurs amis : « ils battent seulement leur femme et leurs enfants, ceux qui ne peuvent pas leur renvoyer des coups et qui ne porteront pas plainte auprès des autorités de peur de dommages supplémentaires » (Le Thi Quy, 2014, p. 254). C'est pourquoi nous aborderons maintenant les causes perçues, qui elles, masqueraient des causes plus profondes.

B. Les causes perçues

- *Des facteurs historiques*

Beaucoup d'analyses s'intéressent au lien entre le phénomène de violences conjugales et le *Doi Moi*¹⁴, synonyme de libéralisation économique et culturelle. Cette période historique aurait fait surgir la question du genre dans l'espace public, car elle révèle un paradoxe constant de la situation des femmes dans le Vietnam contemporain : le progrès économique réel qu'il convient

¹⁴ *Doi Moi* : « rénovation, renouveau », c'est-à-dire la période de libéralisation économique pendant laquelle le Parti Communiste Vietnamien s'est appliqué à ouvrir son économie à l'étranger sur le modèle du Parti Communiste Chinois, et ce en passant d'une économie planifiée à une économie de marché.

de souligner se double d'une précarité qui subsiste chez certaines femmes vietnamiennes. L'exemple des vendeuses ambulantes est flagrant en ce qu'il témoigne d'une fuite vis-à-vis de la loi patriarcale, tandis qu'elles demeurent dans une précarité financière qui les place dans une situation d'infériorité (Bousquet, Taylor, 2005, p. 12). Si l'on applique ce postulat à l'exemple des violences conjugales, l'on peut penser qu'une libéralisation économique certaine n'a pas pour autant fait baisser les violences faites aux femmes tout en les propulsant sur l'arène publique, tant ces violences sont devenues un véritable problème de santé publique après le Renouveau. D'un point de vue juridique, des avancées sont notables. Suite à toute une série de réformes engagées dans les années 1980 (réforme constitutionnelle de 1980 accordant le droit de vote aux femmes, le droit de posséder une terre, de choisir sa profession, et rendant obligatoire le partage des tâches agricoles entre femmes et hommes), en 1986, le gouvernement promulgue la loi sur la famille qui criminalise les violences domestiques, désormais passibles de prison. Néanmoins, Julie Marie Bunck, docteure en sciences politiques à l'université de Louisville, souligne que le *Doi Moi*, s'il est synonyme de réformes sociales et économiques importantes, peine à faire sortir les mentalités vietnamiennes des schémas normés et genrés (Bunck, 1997, p. 27). Elle avance aussi l'idée que sous la période post-révolution, il n'existe pas de réel engagement pour *l'empowerment* des femmes vietnamiennes, défini comme « un concept politique signifiant un partage plus équitable (ou une redistribution) du pouvoir et des ressources avec celles qui en manqueraient, en raison d'une relation asymétrique de genre » (Elizabeth J.Croll, 1998, p. 42).

Le *Doi Moi* met ainsi en avant cette situation paradoxale des femmes vietnamiennes, dont les conditions d'existence sont à la fois améliorées légalement et économiquement, mais aussi précarisées, tout en faisant surgir la question des « social evils » ou fléaux sociaux : l'anthropologue Helle Rydstrom remet cette question au goût du jour en citant Le Thi Quy, qui elle-même évoquait la recrudescence de ces fléaux sociaux (Rydstrom, 2003, p. 681). Cette idée est corroborée par le discours de Madame Ninh, diplomate vietnamienne et présidente de la Fondation pour la paix et le développement, que j'ai eu la chance d'interviewer. Celle-ci explique que le *Doi Moi*, s'il est une période ayant « ouvert un espace où les femmes ont plus de liberté et de droits » (Madame Ninh, 2019), a aussi déverrouillé « du bon et du mauvais » (Madame Ninh, 2019). Pour elle, ce Renouveau aurait induit une « libération des instincts négatifs » (Madame Ninh, 2019), autrefois inhibés par un « carcan confucéen » (nous y reviendrons en partie 3). Ainsi, les perpétrateurs de violences, notamment d'agression sexuelle ou de viol, ne sont plus arrêtés par des interdits depuis cette modernisation sociale et

économique. Tran Huu Quang, lui, parle d'un procédé de « refoulement – défolement » (des émotions, des pulsions, des frustrations). Vu Manh Loi s'attarde aussi sur ce point à travers le discours d'un membre du centre de conseil évoqué ci-dessus (Vu Manh Loi, 1999, p. 18) :

Dans l'économie de marché actuelle et les relations sociales plus ouvertes, les effets négatifs opèrent dans la société sous forme de prostitution, adultère, usage de drogues, jeux d'argent, fraude, et styles de vie irresponsables et égoïstes. Ces fléaux sociaux combinés aux causes mentionnées ci-dessus ont mené à une recrudescence des violences conjugales. Cela a privé bien des femmes d'accéder à l'égalité des genres ce qu'elles devraient pourtant avoir dans leur vie, en particulier pour participer au progrès du système politique vietnamien.

De fait, notre hypothèse selon laquelle c'est peut-être la dégradation du cadre confucéen, très à cheval sur une éthique personnelle, qui va de pair avec une modernisation sociale et économique, semble peut-être se vérifier ici. Il convient néanmoins de prendre garde à une analyse qui se voudrait déterministe et qui induirait l'idée que les hommes ont des pulsions de violence quasi « naturelles ».

- *Des facteurs socio-culturels*

Pour Le Thi Quy, il existe des « causes profondes » aux violences conjugales (Le Thi Quy, 2014, p. 254). Celles-ci sont alors révélatrices de problématiques encore structurelles qui sont à l'œuvre dans le phénomène. Ici, nous nous appuyons sur des témoignages quant à des causes perçues de victimes de violences et d'hommes vietnamiens, pas toujours perpétrateurs, qui mettent la lumière sur ces causes profondes en montrant que certaines représentations quant au genre sont encore tenaces pour expliquer les violences conjugales. En effet, ces causes perçues rapportées par les enquêtés témoignent de ces causes profondes, ainsi que de l'assignation de rôles encore très genrés aux hommes vietnamiens et aux femmes vietnamiennes. Néanmoins, nous nous contenterons des « faits » donnés par les témoignages, dans la mesure où nous y reviendrons plus tard, en partie 3, afin de voir d'où viennent ces représentations.

Le Thi Quy montre dans son étude que l'une des premières causes perçues aux violences conjugales est le fait que la femme victime est trop bavarde, à 59,3% pour les hommes interrogés, et 56% pour les femmes interrogées (Le Thi Quy, 2014, p. 255) :

Les hommes en savent plus que les femmes, et les femmes sont souvent méchantes et pinaillent pour des choses sans importance. C'est pour ça que la violence arrive. La cause principale du conflit dans la famille vient des femmes. Groupe de discussion masculin à Hanoi (GSO, 2010, p. 76).

Il y aurait aussi, comme autre cause perçue, le fait que l'homme perpétreur de violences se sente menacé dans sa masculinité parce que sa femme est le gagne-pain de la famille. Le Thi Quy met ainsi en avant dans son enquête que selon les hommes enquêtés, le non-respect des traditions familiales est la cause à 73,8% des violences, contre 66% pour les femmes enquêtées (Le Thi Quy, 2014, p. 255).

Si dans la vie la femme est le gagne-pain de la famille, si c'est elle qui gagne l'argent pour toute la famille, le mari peut se sentir comme s'il n'avait aucune raison de se vanter. Nous sommes très influencés par la perception culturelle que les hommes doivent être les chefs de famille. Les hommes sentent alors que leur position est plus basse au sein de la famille, donc ils utilisent la violence pour réaffirmer leur pouvoir au sein de la famille et montrer à leur femme que gagner de l'argent ne fait pas tout. Quand les hommes ne gagnent pas d'argent, ils trouvent d'autres moyens de montrer leur pouvoir. Peut-être qu'ils utilisent la violence comme une façon de reprendre le pouvoir. Homme de Hanoi (GSO, 2010, p. 76)

A.P, travailleuse sociale et professeure à l'université Open U de HCMV que j'ai interviewée, analyse les choses de façon semblable quand elle donne l'exemple d'une femme qu'elle connaît victime de violences conjugales : celle-ci est directrice générale de son entreprise et a un statut socio-économique bien supérieur à celui de son mari, qui est professeur. Quand je lui ai demandé d'exprimer une raison à la situation de violence subi par la victime (puisque l'homme ne joue pas à des jeux d'argent et ne boit pas), A.P explique :

Je ne sais pas. Cela pourrait venir de comment il se perçoit... Comment dire... Inférieur. Avec un statut plus bas que celui de sa femme. D'un point de vue social. Parce que sa femme est directrice générale, et ce n'est pas son cas. Sa femme gagne beaucoup d'argent. Ce n'est pas son cas, parce que le salaire d'un professeur est assez bas. Donc il veut juste reprendre le pouvoir. C'est ma propre analyse.

Il y aussi, dans ces causes perçues, l'idée qu'il existerait des personnages masculin et féminin, notamment le fait que les hommes ont une nature « fougueuse », incontrôlable, tandis que les femmes, elles, devraient être douces et ne pas se mettre en colère.

Non, ne blâmez pas le fait d'être saoul quand il y a violence... C'est dans leur nature. Il est vrai qu'il y a des hommes qui boivent beaucoup. Il y en a qui ne boivent pas, mais ils battent et insultent quand même leur femme. Femme de Hue (GSO, 2010, p. 74)

Je pense qu'il est mieux quand mon mari se met en colère de ne rien dire. Cela serait étrange si une femme était en colère et lui criait dessus tandis que le mari ne dirait rien. Les femmes doivent être douces. Femme de Ben Tre (GSO, 2010, p. 77)

L'idée de « bonheur familial », à préserver à tout prix, se retrouve aussi dans certains témoignages :

Si les femmes ne satisfont pas les hommes, les hommes iront se chercher une autre femme. Si nous voulons préserver le bonheur de la famille, nous devrions toujours veiller à ce que la situation soit heureuse, et nous devons répondre aux besoins sexuels des hommes pour qu'ils ne s'en aillent pas se trouver une autre femme. Chef de la commune de Ben Tre (GSO, 2010, p. 78)

Enfin, l'idée d'endurer, de résignation, est aussi tenace dans les discours. Madame Ninh parle de « culture de l'accommodement », et l'échange suivant sous forme de question/réponse en témoigne :

Q : Qu'est-ce qui est différent entre le fait qu'un homme donne une claque à sa femme et le fait qu'une femme donne une claque à son mari ?

R : C'est pareil, c'est de la violence dans les deux cas. Maintenant les hommes et les femmes sont égaux. Avant, on ne voyait que des maris battre leur femme et jamais des femmes battre leur mari...

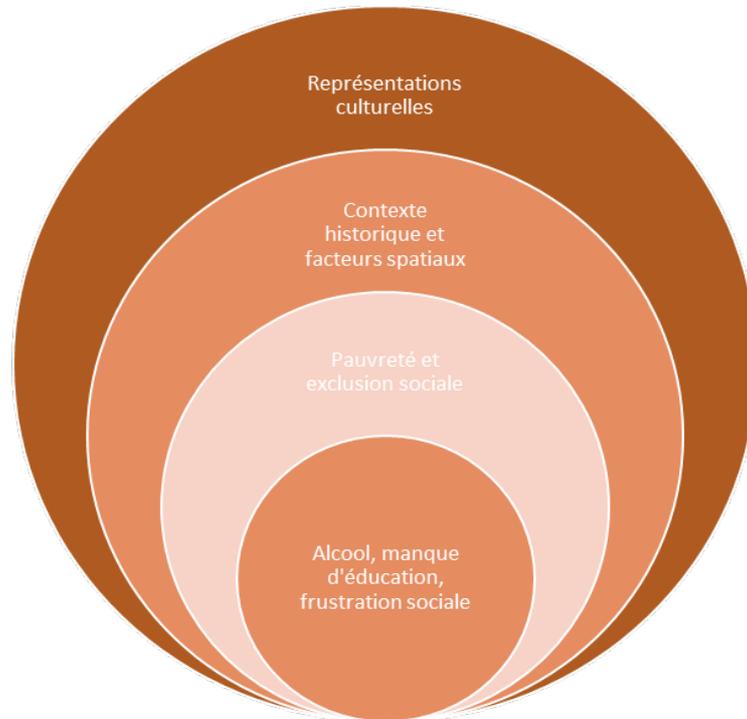
Q : Qu'est-ce qu'une femme dans la situation ci-dessus devrait faire ? Que diraient les gens à propos d'elle, est-elle sage, est-elle idiote ?

R : Je pense que c'est une bonne femme. Cela veut dire qu'elle écoute bien son mari et qu'elle est résiliente... Endurer est une bonne chose. Les femmes vietnamiennes endurent beaucoup. Groupe de discussion masculin à Hanoi (GSO, 2010, p. 78)

De fait, les interprétations quant aux facteurs explicatifs des violences conjugales sont variables et contradictoires. Pour Geneviève Lessard, il convient de faire attention à accorder plus d'importance à la « pauvreté et exclusion sociale » : en s'intéressant trop à la culture, le risque est d'abord de donner une interprétation réductrice et essentialiste du phénomène, et de ne pas critiquer les causes structurelles qui sont à l'œuvre, comme la prise en charge du problème par les pouvoirs publics sur laquelle nous reviendrons (Lessard, 2015, p. 15). D'un autre côté, mettre en avant à l'excès les facteurs de pauvreté et d'exclusion masquent les causes profondes en plus des causes structurelles, ainsi que la violence de genre : pour Bunch, Carillo et Shaw, « le risque facteur est celui d'être une femme » (Vu Manh Loi, 1999, p. 1), doublé d'une violence « gratuite » (Madame Ninh, 2019) n'ayant que peu de justification directe si ce n'est que l'expression injuste d'une domination. Tran Huu Quang, avec son idée de cercles concentriques, adhère donc à l'idée de Geneviève Lessard qui exprime la nécessité de d'abord prendre en compte des facteurs de pauvreté et d'exclusion sociale, qui sont des facteurs

apparents. Néanmoins, il ne manque pas de souligner l'importance, même si elle est indirecte et éloignée, de certaines causes profondes comme l'existence de représentations culturelles.

Figure 13 – Les cercles concentriques de Tran Huu Quang



Source : graphique Lou Eve, d'après l'entretien avec Tran Huu Quang, 2019

En conclusion de cette première partie et en réponse à notre hypothèse principale, nous avons vu que les types de violences, ses impacts et ses causes ne sont pas nécessairement issues d'un contexte spécifique qui explique la persistance des violences conjugales au Vietnam, du moins, il semble fragile après cette partie « état des lieux » de l'affirmer. En effet, les facteurs spatiaux et socio-économiques comme facteurs explicatifs des violences conjugales sont des causes apparentes qui peuvent tout à fait se retrouver dans d'autres pays (par exemple, il est vrai que les violences conjugales sont plus importantes en milieu rural en France, en raison d'une précarité économique et sociale plus importante et un accès plus difficile aux structures d'aides aux femmes victimes). Si les causes perçues identifiées, telles que des schémas genrés persistants dans les esprits des victimes comme des perpétrateurs, peuvent paraître un point de spécificité vietnamien, ces visions genrées proviennent de mythes anciens qu'il conviendra d'analyser plus en profondeur en troisième partie. Néanmoins, affirmer que la société

vietnamienne est plus sexiste qu'une autre après le début de cette étude semble faux et réducteur, en revanche, le facteur historique (libération des fléaux sociaux après le Renouveau) est un point intéressant en ce qu'il apporte un élément de réponse à notre hypothèse principale, qui suppose que la dégradation d'un cadre confucéen strict a libéré des pulsions de violence longtemps enfouies par une éthique personnelle : s'il convient de ne pas affirmer que ces pulsions sont naturelles, peut-être que le *Doi Moi*, par une libération sociale et économique rapide, un développement des médias de masse, a aussi exacerbé les représentations de la violence. Ainsi, si cette première partie semble en partie insatisfaisante pour dire qu'il existe un contexte spécifique pouvant expliquer la persistance des violences conjugales au Vietnam, nous pouvons dès lors voir dans la deuxième partie de notre étude que c'est la définition et la prise en charge du problème par les pouvoirs publics au Vietnam qui sont au cœur de notre hypothèse principale.

Partie 2 : la prise en charge du problème à différents niveaux. Banalisation, normalisation et reproduction de la domination

Dans cette partie, nous verrons qui s’empare du problème de violences conjugales et le prend en charge. Nous utiliserons la notion de « stratégies », car si le traitement du phénomène présente des aspects problématiques, elle témoigne d’une volonté réelle de prendre en charge le problème des violences conjugales. Plus que cela, le terme de stratégies montre aussi que les femmes subissant des violences conjugales ne sont pas que des victimes ou sujets passifs aux violences. Elles élaborent de véritables stratégies qui peuvent parfois s’apparenter à une véritable forme d’*empowerment*.

Nous irons du niveau de stratégie du plus global au plus particulier : d’abord, les stratégies multisituées au niveau régional et/ou global, ensuite, les stratégies institutionnelles, enfin les stratégies individuelles, parce que ce choix d’ordre des chapitres témoigne de l’insuffisance de la prise en charge publique et globale. Nous verrons aussi que ces trois niveaux de stratégies ne communiquent pas ou assez peu entre eux, ce qui est au cœur du problème de la prise en charge.

Chapitre 4 – Y a-t-il des stratégies régionales et/ou globales ? Des stratégies multisituées

A. Un cadre législatif fourni par les Nations Unies

La *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women* (CEDAW) ou en français, la *Convention sur l’Elimination de Toutes les Formes de Discriminations Contre les Femmes* de 1992 fournit une base législative internationale à la violence de genre ou GBV. Notamment, elle fournit l’une des premières définitions de cette violence de genre (cf introduction) ainsi que des recommandations générales adressées aux Etats signataires : la recommandation générale No.19, en plus de fournir des pistes gouvernementales contre la GBV, commente certains articles de la Convention. Elle revient par exemple sur l’article 16 qui

évoque la violence familiale, en la définissant et en identifiant ses conséquences (CEDAW, recommandation générale No.19, p. 4) :

La violence familiale est l'une des formes les plus insidieuses des violences faites aux femmes. Elle prévaut dans toutes les sociétés. Dans les relations familiales les femmes de tout âge sont sujettes à des violences prenant toutes les formes, incluant les coups, le viol, d'autres formes d'agressions, des formes de violence psychologique, et qui sont perpétrées par des attitudes traditionnelles. Le manque d'indépendance économique force un grand nombre de femmes à rester dans des relations violentes. [...] Ces formes de violence mettent la santé de ces femmes en jeu et les empêchent de participer à la vie de famille et à la vie publique sur la base de l'égalité.

L'une des recommandations spécifiques en réponse à ces violences est la suivante (CEDAW, recommandation générale No.19, p. 4) :

Les Etats-parties doivent s'assurer que les lois contre la violence familiale et l'abus, le viol et l'agression sexuelle ainsi que tout autre violence basée sur le genre donnent une protection adéquate à toutes les femmes, et respectent leur intégrité et leur dignité. Des services de soutien et de protection appropriés doivent être fournis aux victimes. Un entraînement sur l'aspect gender-sensitive des personnels judiciaires et autres est essentiel pour une implémentation efficace de la Convention.

La DEVAW, ou *Declaration on the Elimination of Violence Against Women* ou en français, la *Déclaration sur l'Élimination des Violences Faites aux Femmes* de 1993, s'appuie sur la CEDAW pour définir ce que sont les violences faites aux femmes (cf introduction). Ces définitions sont déterminantes en ce qu'elles clarifient le sens et la portée de la violence de genre au Vietnam, qui est signataire de ces instruments internationaux. En plus de cela, le Vietnam a signé la *Convention on the Rights of the Child* ou *Convention sur les Droits de l'Enfant*, qui se réfère largement à l'égalité des genres, la GBV et la violence conjugale. Ces textes sont, pour Marie Palitzyne, consultante à ONU Femmes Asie-Pacifique à Bangkok que j'ai interviewée, « un outil de pression considérable sur les gouvernements » de par leur dimension internationale et qui fait consensus.

B. Etude de cas : Marie Palitzyne, consultante à ONU Femmes à Bangkok

Marie Palitzyne est une jeune consultante au bureau *Ending Violence Against Women* (EVAW) à ONU Femmes, Bangkok (qui est le siège de la région ONU Asie-Pacifique). Elle a d'abord été stagiaire à ONU Femmes au même bureau puis y est devenue consultante à l'issue de son

stage. EVAW travaille sur la GBV en général. Actuellement, en tant que consultante, elle explique avoir les trois missions suivantes : gestion de projets, gestion des connaissances, et support technique. Comme Bangkok est le siège de la région Asie-Pacifique, Marie explique ne pas faire d'implémentation de projets mais plutôt de la coordination des projets des différents bureaux de la région. Elle ne fait pas de terrain à proprement parler. Marie Palitzyne explique qu'il existe une vraie interaction avec les autres bureaux (17 bureaux régionaux dans la région Asie-Pacifique) : le bureau de Bangkok est alors un « hub technique et financier » pour les autres. Par exemple, il finance les bureaux du Vietnam et du Timor-Leste. J'ai eu la chance de la rencontrer ¹⁵ quelques semaines après une recherche sur le terrain au Vietnam sur l'intersection et l'intégration des violences contre les femmes et les enfants, qu'elle appelle « un scan général sur les violences conjugales au Vietnam ». Si elle a largement évoqué ses impressions quant aux violences conjugales étant perpétrées à l'égard des femmes vietnamiennes, sur lesquelles nous reviendrons dans les chapitres suivants, elle a aussi porté un regard critique sur le rôle d'ONU Femmes sur cette problématique. Pour elle, si l'ONU fournit une excellente base législative ainsi qu'une base d'action sur lesquelles les gouvernements peuvent s'appuyer, le problème est qu'à Bangkok, le but est de financer et de coordonner. Il n'y a donc pas d'implémentation de projet, et donc des difficultés à évaluer ou visualiser son impact. L'avantage onusien est qu'une telle structure a un certain pouvoir de visibilité, Marie Palitzyne la dit « mieux placée » parce qu'elle fait consensus et que par l'approche *top-down* (du haut vers le bas, donc une approche verticale), elle a le pouvoir de s'adresser aux gouvernements. Parmi les « small-scale project » des ONG évoqués, ou projets à petite échelle, qui selon elle induisent une fragmentation de l'action, l'ONU apparaît donc comme une structure coordinatrice. ONU Femmes fournit en effet 3 piliers nécessaires dans la question des violences conjugales : un environnement législatif, un cadre préventif par le changement des normes, et une sorte de « kit de premier secours » qui explique comment agir face aux violences conjugales quand on est un.e travailleur.se social.e, un.e membre d'ONG... Tout cela constitue un cadre international important. Marie Palitzyne explique alors que ONU Femmes, par son approche *top-down*, permet de systématiser une approche « sustainable » ou soutenable, et d'uniformiser une norme. Pour elle, cette approche *top-down* fournit un ensemble de préconisations à appliquer, l'idée étant que cela devienne un outil théorique. Il est néanmoins possible d'émettre certaines critiques à l'égard de cette approche verticale. C'est ce que fait Camille Pross, une

¹⁵ *Entretien* : PALITZYNE Marie, Bangkok, 2 avril 2019, entretien non retranscrit en annexes.

ancienne stagiaire d'ONU Femmes dans le bureau *Genre et Changement Climatique (Gender and Climate Change)* : « je pense qu'il faudrait être capable de sectoriser l'action au lieu de vouloir s'imposer sur tous les fronts : l'ONU, c'est bien pour créer un consensus et faire changer les choses à l'échelle politique et internationale, mais tout ce qui se passe sur le terrain devrait être *bottom-up* (du bas vers le haut), ça doit venir d'un besoin que les femmes ont identifié elles-mêmes et éventuellement être supportées par des ONG qui savent ce qu'elles font. Et c'est ce genre de projet qui doit fournir de la matière pour le plaidoyer de l'ONU, ce n'est pas à l'ONU de vouloir faire ses propres projets et de vouloir jouer sur la scène politique ». Les interprétations concernant l'approche *top-down* de l'ONU sont donc contrastées : si elle permet de faire consensus et de coordonner, elle ne doit pas « saper » le travail des ONG locales.

C. Deux exemples de cadres onusiens

- *Essential service package, des « services essentiels »*

Le Programme conjoint mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence (le « Programme »), est un partenariat entre ONU Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (en anglais UNFPA), l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), et vise à fournir un meilleur accès à un ensemble coordonné de services multisectoriels essentiels et de qualité pour toutes les femmes et les filles qui ont subi des violences basées sur le genre. Il réprecise les « services essentiels » que les instances judiciaires, les services de police et sociaux ainsi que les secteurs de la santé doivent fournir pour des personnes victimes de violences conjugales, en plus des lignes directrices pour la coordination de ces services. Les éléments venant d'être cités, précédés d'une introduction, constituent des « modules ». Il y est précisé en préface que même s'il existe un engagement conjoint au niveau mondial pour intervenir contre la violence basée sur le genre et la prévenir, nombre de femmes disposent encore d'un accès insuffisant voire inexistant aux services censés les protéger des violences ou les aider à faire face aux conséquences engendrées par les violences subies : « l'obligation internationale d'exercer une diligence raisonnable exige des États qu'ils mettent en place des mesures efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes et pour enquêter et engager des poursuites dans les cas de violence à l'égard des femmes » (ONU, 2015, p. 8). Nous ne détaillerons pas bien entendu tous les modules du « package », mais nous nous

attarderons plutôt sur ses grands principes (ONU, 2015, p. 14) : une approche fondée sur le droit ; la progression de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ; une sensibilité à la culture et à l'âge ; une approche centrée sur les victimes et les survivantes ; la notion de sécurité devenant primordiale ; et la responsabilisation des auteurs de crimes.

Les services essentiels doivent aussi présenter les caractéristiques suivantes, avec des lignes directrices qui viennent préciser chacune de ces caractéristiques (ONU, 2015, p. 16) :

- ✓ Disponibilité : il convient de proposer des services en quantité et en qualité, de façon exhaustive et sans discrimination aucune, notamment en ce qui concerne les facteurs spatiaux (zones rurales).
- ✓ Accessibilité : les services doivent être physiquement, économiquement et linguistiquement accessibles.
- ✓ Adaptabilité : les services doivent être capables de répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques des victimes.
- ✓ Adéquation : les services doivent garantir la dignité et la confidentialité des victimes.
- ✓ Sécurité en priorité : les services doivent être conscients des risques spécifiques à chaque victime, et mettre en place un plan de gestion des risques.
- ✓ Consentement éclairé et confidentialité : les services doivent respecter un certain code de déontologie et s'assurer que les victimes sont au courant de toutes les options mises à leur disposition.
- ✓ Communication efficace et bonne participation des parties prenantes à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des services : toutes les informations collectées doivent être stockées en lieu sûr.
- ✓ Liaison coordonnée avec les autres secteurs et organisme : les services doivent disposer de mécanismes de coordination et de suivi de l'efficacité des processus d'orientation.

Par la suite, le package des services essentiels développe pour chaque secteur la façon de mettre en application ces grandes lignes directrices, en précisant un objectif et le langage/les termes à utiliser.

- *Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de violence à l'égard des femmes*

Contrairement à l'autre convention qui précise comment prendre en charge des victimes de violences, ce cadre d'ONU Femmes a pour vocation d'effectuer de la prévention en amont des violences. Si elle rappelle en début de convention les enjeux et définitions des violences basées

sur le genre, elle détaille surtout une marche à suivre, et des défis pour lutter contre les violences faites aux femmes : planifier et mettre en place des stratégies correctement ciblées et s'appuyant sur des faits ; renforcer une compréhension partagée des facteurs qui contribuent à la violence à l'égard des femmes et de ceux qui permettent de lutter contre celle-ci, ainsi que le rôle que les différents secteurs et disciplines peuvent jouer pour agir contre cette violence ; adopter un langage commun afin de discuter de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; allouer des sommes nécessaires et un renforcement des capacités.

Plus particulièrement, cette convention-cadre propose une approche basée sur la « théorie du changement » : il s'agit, selon Anderson, de développer des solutions à des problèmes sociaux complexes (ONU, 2015, p. 17). Elle va venir identifier de façon explicite la théorie d'un programme ou d'une politique, ainsi que les différentes interventions requises en vue d'offrir les résultats préliminaires et intermédiaires requis pour atteindre les objectifs fixés. La théorie du changement trace donc un tableau stratégique global, mettant l'accent sur la procédure et les relations spécifiques entre les participations et les activités du programme. Pour résumer, ses avantages résident dans sa capacité à : rendre des objectifs explicites ; fournir une base claire en vue d'une évaluation ; promouvoir la responsabilisation ; inspirer les donateurs à donner leur soutien.

Cette convention élabore une marche à suivre précise, un « cadre pour l'action » (ONU, 2015, p. 30) comportant huit segments qui définissent :

- Le problème (segment 1), résumant la nature du problème à traiter. Exemple : les violences et les risques de violences envers les femmes, qui ont des conséquences graves.
- Les conditions dont il faut tenir compte pour résoudre le problème (segment 2), résumant les facteurs contribuant à la violence à l'égard des femmes. Exemple : normes et pratiques sociales individuelles, institutionnelles ou communautaires favorisant l'inégalité des genres.
- Les fondements pour la prévention (segment 3), définissant les modalités et les ressources principales ou « l'infrastructure » nécessaires pour mettre en place la prévention de la violence à l'égard des femmes. Exemple : engagement de l'Etat pour l'égalité des genres.
- Les actions à mettre en œuvre pour prévenir la violence à l'égard des femmes (segment 4), définissant 11 approches principales efficaces dans la prévention de la

violence à l'égard des femmes. Exemple : encourager les médias populaires à soutenir la prévention, notamment en représentant des relations respectueuses.

- Comment optimiser la prévention à travers des efforts opportuns, ciblés et adaptés (segment 5), en identifiant les groupes auxquels doivent s'adresser les efforts de prévention, en plus des structures, des cultures et des pratiques ayant une influence sur ces efforts. Exemple : la jeunesse dans la promotion d'une masculinité positive.
- Comment maximiser l'impact grâce à plusieurs points d'entrée (segment 6) : évoque les principaux points d'entrée par le biais desquels les actions de prévention de violence à l'égard des femmes peuvent être réalisées. Exemple : gouvernement central, autorités locales, écoles...
- Les résultats prévus à court terme (segment 7), portant sur les résultats spécifiques recherchés à travers l'action de prévention de la violence à l'égard des femmes et répond à la question « à quoi ressemblerait un succès à court terme ? ». Exemple : une reconnaissance générale des violences faites aux femmes comme une violation grave des droits humains.
- Les effets prévus à plus long terme (segment 8), mettant l'accent sur les effets escomptés de l'action de prévention de la violence à l'égard des femmes et répond à la question « à quoi ressemblerait un succès à plus long terme ? ». Exemple : réduction des violences envers les femmes.

Ce cadre onusien global fournit donc une base législative et normative importante, en raison du consensus existant autour de cette structure multilatérale. Néanmoins, on peut relever plusieurs limites à ces stratégies multisituées : comme cela a été soulevé auparavant, Truong Son Pham, directeur de l'ONG Lin que j'ai interviewé, tient à rappeler que l'ONU n'intervient pas ou très peu sur le terrain (Truong Son Pham parle de « grassroots » avec lesquelles ONU Femmes n'a pas ou très peu de contact). Si l'ONU et son cadre sont absolument nécessaires pour encadrer les Etats, c'est peut-être ce manque global de coordination avec des projets à plus petite échelle qui pose problème. Plus précisément, Tran Thi Van Anh dénonce le manque de confiance des pouvoirs publics pour ces plus petits projets, ou plus exactement la confiance presque aveugle vouée aux « idées des dirigeants haut placés » quand il s'agit de politiques publiques visant spécifiquement les femmes (Tran Thi Van Anh, 2010, p. 249). Selon elle, « les idées, suggestions et solutions venant des

niveaux plus bas et des localités ne sont souvent pas considérées par les ministères » (*ibid.*). Quelles sont alors les stratégies institutionnelles mises en place quand il s'agit des violences conjugales ? Au-delà d'une tendance à la valorisation de projets émanant d'institutions faisant consensus, quelles sont les problématiques entourant la prise en charge du problème au Vietnam ?

Chapitre 5 – Les stratégies institutionnelles : des difficultés à s'emparer du problème

A tous les niveaux, il semblerait que les pouvoirs publics vietnamiens aient du mal à s'emparer du problème et à le pallier, cela pour trois raisons principales que nous traiterons dans ce chapitre : d'abord, parce qu'ils ont du mal à cadrer le problème et à définir le périmètre de leur action publique, ensuite parce qu'il existe un arsenal législatif important mais insuffisant, enfin nous verrons dans deux cas d'étude (divorce et viol conjugal) que la justice ne fait que reproduire des schémas genrés. En plus de cela, et c'est tout l'intérêt de ce chapitre, il convient de montrer que les stratégies institutionnelles mises en place, en plus d'être insuffisantes, ont tendance à banaliser les violences conjugales et à reproduire une domination masculine dans l'angle-même des solutions proposées.

A. Une confusion dans la construction du problème par les pouvoirs publics

Pour Tran Thi Van Anh, il existe deux façons de définir ce qu'est une politique sociale (Tran Thi Van Anh, 2010, p. 221) : d'abord, il peut s'agir d'une politique d'Etat ayant pour but de mettre en place des objectifs ou des mesures allant dans l'intérêt de groupes sociaux. Cette définition met l'emphase sur le rôle de l'Etat. Ensuite, il peut s'agir d'un processus d'institutionnalisation de la politique d'Etat à travers l'identification d'objectifs (à savoir changer la vie politique, culturelle et socio-économique du pays). Etant le produit d'un processus social, il convient de garder à l'esprit que les politiques publiques à l'attention des femmes ne reflètent pas uniquement les besoins de ces dernières, mais aussi les désirs et intérêts des hommes et de la société dans son ensemble. En revanche, l'action publique destinée aux

femmes devrait toujours avoir pour finalité l'égalité des genres. Elle peut se décliner en plusieurs actions, comme la production d'articles de loi dans le Code du Travail, ou encore des actions précises destinées à un groupe de femmes particulier (ici, les femmes victimes de violences conjugales). Néanmoins, la chercheuse révèle des difficultés à vraiment cerner le problème de la part des officiels et des membres du parti en ce qui concerne les politiques sociales destinées aux femmes vietnamiennes. D'où viennent ces difficultés ? Il semblerait qu'elles résideraient dans le fait que certains objectifs et cadres d'action dont parle Tran Thi Van Anh soient encore mal définis.

D'abord, la difficulté des pouvoirs publics vietnamiens à cerner le cadre de son action publique en ce qui concerne les violences conjugales vient d'une confusion dans la construction du problème. Geneviève Lessard mentionne l'idée qu'on peut aborder le problème de plusieurs façons (Lessard, 2015, p. 3), induisant une multiplicité d'interprétations possibles : avec une perspective féministe, mise en avant par de grands organismes internationaux comme l'ONU ou l'OMS, l'idée serait que les violences conjugales s'enracinent dans des rapports de pouvoir inégaux entre hommes et femmes. Ainsi, la violence exercée au sein d'un couple ne pourrait pas résulter d'une perte de contrôle, mais bien d'un rapport de domination entre les deux partenaires. Dans la lignée de cette approche féministe, certain.e.s chercheur.e.s vont se concentrer sur la dimension sociale du phénomène, en travaillant sur les rapports sociaux de genre. Il existe troisièmement une perspective cognitive, psychologique et interpersonnelle, s'intéressant aux dynamiques de violences au sein du couple sans mettre le focus sur les rapports de domination. Enfin, la perspective familiale se concentre sur le fait que les violences conjugales sont une forme parmi d'autres de violences familiales, s'imbriquant dans des « schèmes de violences entre les membres de la famille » (Lessard, 2015, p. 3).

Les violences conjugales « n'étant pas une réalité homogène » (Lessard, 2015, p. 17), il est ainsi difficile de cerner le problème et donc de définir un cadre d'action efficace : les violences conjugales peuvent alors être perçues comme un crime, un problème social, un problème de santé publique, un enjeu de la protection de l'enfance ou enfin un problème relationnel entre conjoints. Il arrive qu'il soit perçu comme tout cela à la fois, mais il convient alors de définir des priorités dans la définition du problème afin de pouvoir y répondre par des solutions adaptées : pour Johnson, la rigueur et la nuance sont de mise, afin d'éviter une compréhension partielle des situations et des solutions inadaptées dans les politiques publiques mises en place (Lessard, 2015, p. 16). Selon Geneviève Lessard, les violences conjugales n'étant pas une réalité homogène, il serait pertinent de les analyser par une perspective globale intégrant à la

fois des facteurs sociaux et structurels et des facteurs interpersonnels et individuels (Lessard, 2015, p.18).

Le problème est que les pouvoirs publics vietnamiens ont encore du mal à appréhender le problème, d'abord parce que celui-ci est complexe et multiple, aussi parce qu'il relève de l'ordre du privé, ce qui ne peut donc pas être corrélé avec une prise en charge efficace par les pouvoirs publics. Pour Le Thi Quy, il s'agit encore d'un « sujet tabou réduit au silence du foyer conjugal » (Le Thi Quy, 2014, p. 243). Traditionnellement, les violences conjugales sont encore considérées comme une affaire privée dont il convient de ne pas se mêler si on n'appartient pas au cercle proche du couple (GSO, 2010, p. 27) : Madame Ninh explique en interview qu'il s'agit d'une des causes principales de l'inefficacité des pouvoirs publics pour traiter le problème, car « c'est une affaire privée : quand s'en mêler ? » (Madame Ninh, 2019). Cette vision dissimulée du problème semble difficilement pouvoir coïncider avec une prise en charge efficace ; d'ailleurs, un autre obstacle à la définition du cadre de l'action publique surgit : selon Marie Palitzyne, il n'existe pas de « clear lead » ou de leadership clair qui soit identifié au niveau des pouvoirs publics dans la prise en charge des violences conjugales. La violence basée sur le genre ou GBV est censée être prise en charge par le MOLISA (Ministry of Labor Invalids and Social Affairs), tandis que les violences conjugales sont gérées par le MOIT (Ministry of Industry and Trade) : il peut donc exister une confusion au niveau de l'encadrement des pouvoirs publics, parce qu'on ne sait pas réellement qui sont les décideurs quand il s'agit d'agir contre les violences conjugales.

Pour finir, il semblerait que si les enjeux du problème ont du mal à être définis parce qu'il s'agit d'une réalité complexe et homogène et parce que le leadership est aussi mal fixé, les quelques orientations données au problème afin de cadrer l'action publique sont assez problématiques : si Geneviève Lessard expliquait qu'on pouvait envisager les violences de plusieurs façons (perspectives féministe, intra-familiale ou encore cognitive), l'autrice ne transige pas sur le fait qu'il convient de toujours donner la priorité aux victimes et à leur sécurité. Néanmoins, les autorités vietnamiennes ont plutôt tendance à prioriser la famille, ce qui ne permet pas d'offrir aux survivantes des solutions soutenables et les fragilise d'autant plus. Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan affirment : « la plupart des autorités à différents niveaux de gouvernance, officiers légaux, chefs des communautés, ainsi que les médias de masse, mettent bien trop l'accent sur l'intégrité de la famille au détriment de la sécurité des femmes. Ils pensent encore les violences conjugales comme un problème interne à la famille et que les gens qui y sont extérieurs ne devraient pas intervenir » (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, 2006, p. 71). Pour les deux

auteur.ice.s, l'attention portée au phénomène est non seulement insuffisante, mais aussi problématique en ce qu'elle se concentre en grande partie sur un aspect du problème qu'est la détérioration du lien familial. La relation ne serait considérée comme violente « seulement quand il y a un abus sérieux et systématique contre les femmes qui détériore de façon significative la relation mari-femme » (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, 2006, p. 32). Il existerait donc un certain degré d'acceptabilité de la violence, basé sur certains critères, et ces derniers semblent mettre le focus sur la notion de famille plus que sur celle de sécurité des victimes. Helle Rydstrom montre que cette notion est fortement idéalisée dans le discours public, présentée comme une « plateforme [...] gouvernée par l'affection et la moralité plus que par la loi » (Rydstrom, 2017, p. 7) et comme la clef de voûte d'une société saine. Une famille vietnamienne a donc la responsabilité de rester unie non seulement pour elle-même, mais aussi pour le bien commun. En raison de ce caractère d'exceptionnalité gravitant autour de l'entité familiale, Helle Rydstrom avance l'idée qu'elle devient une « zone d'exception » (c'est le titre de son étude), dans laquelle certaines violences perpétrées seraient donc tolérées par les pouvoirs publics tant qu'elles ne fragilisent pas ouvertement l'équilibre familial. Cela prouve aussi que si les pouvoirs publics interviennent, c'est donc souvent en vue de préserver cet équilibre, et pas souvent (ou du moins, pas en priorité) pour protéger les victimes.

B. Un « arsenal législatif » important mais insuffisant

C'est Marie Palitzyne, consultante à ONU Femmes, qui parle « d'arsenal législatif » vietnamien quant aux violences conjugales : pour elle, le gouvernement du Vietnam est très partie prenante et a la réelle volonté de changer les choses, contrairement à Le Thi Quy qui estime que « l'autorité publique n'a ni la force, ni toujours la volonté de combattre ce fléau » (Le Thi Quy, 2014, p. 243). La sociologue vietnamienne soulève néanmoins un point intéressant en mentionnant le fait que si l'autorité publique éprouve encore des difficultés à définir son action, c'est peut-être justement parce qu'il s'agit d'un sujet politique, « qui renvoie au respect des lois et donc à l'autorité publique qui pourrait être mise en cause pour son action modeste » (Le Thi Quy, 2014, p. 243). Les lois existent, il y en a même pléthore, et elles s'ajoutent au cadre international donné par l'ONU, montrant la motivation du gouvernement vietnamien : le problème, nous le verrons, est qu'il existe un grand décalage entre ces lois et leur application pour plusieurs raisons.

Il serait possible de globalement structurer cet arsenal législatif en trois catégories, à savoir les lois, les politiques et les documents stratégiques.

- *Lois*

En plus de la Constitution de 1992, le Code Civil de 1995, la loi sur le mariage et la famille de 2000, le Code Pénal de 2003 qui tous, pénalisent les violences conjugales, des lois spécifiquement sur les violences conjugales existent. Elles marquent des avancées significatives dans l'établissement d'un cadre légal pour contrer la violence basée sur le genre au Vietnam.

- Loi sur la famille de 1986 : elle établit la peine de prison pour les cas de violences conjugales, mais aussi un « mécanisme de renforcement de la loi » (Bunck, 1997, p. 26). En effet, elle attribue aux réseaux d'unions des femmes du pays le devoir de protéger les femmes victimes de violences dans des refuges, et de rapporter les actes des perpétrateurs de violences.
- Loi sur l'égalité des genres de 2006 : elle garantit des droits égaux pour les femmes et appelle à des stratégies en vue de l'égalité des genres pour chaque ministère. En plus, elle précise qu'elle interdit de façon explicite les actes de violence pour des raisons liées au genre, et qu'elle prescrit des mesures concernant l'égalité des genres s'adressant aux « structural drivers » de la violence basée sur le genre.
- Loi sur la prévention et le contrôle des violences conjugales de 2007 : il s'agit de la loi la plus explicite concernant le problème. Elle se concentre explicitement sur les violences conjugales perpétrées par des membres de la famille au sein de la famille, en lançant notamment une campagne pour éveiller la population, notamment les hommes vietnamiens, à ce problème. Bien qu'elle rende toutes les formes de violences conjugales (sexuelle, physique, économique et psychologique) illégales, seuls les incidents de violence physique sévère reconnus à un taux d'infirmité de 31% ou plus par un.e médecin.e sont traités de façon pénale, les autres incidents devant alors renvoyés devant la cour civile ou administrative. Il convient de noter qu'il est extrêmement difficile pour une femme victime de violences d'accéder à un traitement médical afin de faire certifier leur état, tant les distances jusqu'aux hôpitaux ou cliniques sont parfois longues. Les faiblesses de cette loi sont alors claires : en plus d'un manque de connaissance approfondie à son propos, point sur lequel nous reviendrons par la suite dans ce sous-chapitre, il s'agit d'une loi qui

implémente de faibles sanctions et qui met le focus sur les avertissements, et qui rend impossible la criminalisation des violences non-physiques.

- *Politiques*

Il existe la directive sur l'implémentation de la loi sur les violences conjugales de 2007 ; le décret 08/2009/ND-CP sur l'implémentation de plusieurs articles de la loi sur les violences conjugales de 2007 ; la circulaire pour la loi DV 16/2009/TT-BYT-2009, guidant l'admission et la prise en charge des victimes dans les structures de santé. Si ces mesures supplémentaires viennent compléter la loi de 2007, elles sont cependant comme une sorte d'aveu de faiblesse de la loi initiale, puisqu'elles viennent dire, d'une certaine manière, que les lois précédentes ne suffisaient pas.

- *Documents stratégiques*

Il existe d'abord la stratégie nationale sur l'égalité des genres pour 2011-2020 : elle crée une importante fondation pour la coordination entre l'égalité des genres, les détails concernant la responsabilité pour l'implémentation des programmes et les buts spécifiques. Vient ensuite le Plan National d'Action pour la Prévention et le Contrôle des Violences Conjugales, 2014-2020 : en reconnaissant les succès et les limites de la loi de 2007, ce plan a été approuvé pour supporter, compléter et pointer les failles de ces limites en développant des documents phares pour son implémentation. Le plan révèle un ensemble d'objectifs, indicateurs et interventions avec un focus particulier sur les responsabilités des familles et des communautés pour la prévention et le contrôle des violences conjugales. Le coût de ce plan représente néanmoins un obstacle considérable à sa réussite, tout comme certaines normes sociales persistantes.

Ce cadre législatif existe donc bien, témoignant de la volonté du gouvernement d'être proactif dans la lutte contre les violences conjugales. Cependant, beaucoup de limites se posent toujours dans les stratégies institutionnelles et notamment en ce qui concerne l'arsenal législatif en vigueur.

Premièrement, s'il existe, on ne sait pas vraiment quelle est la nature de ce cadre législatif : Madame Ninh affirme que « le cadre légal juridique ne manque pas, c'est sa mise en application et sa connaissance qui pose problème : est-il dissuasif ? Préventif ? ». Autre élément, si les victimes de violences conjugales sont au courant de l'existence de la loi de 2007 à 60% (GSO,

2010, p. 102), le rapport soulève aussi que les victimes tout comme les chef.fe.s de communes et les travailleur.se.s sociaux.ales, sont au courant de cette loi mais ne la connaissent absolument pas dans les détails. Selon l'étude nationale, c'est seulement dans le cadre d'un projet spécifique supporté par des agences internationales comme l'ONU que la personne en charge du projet a une connaissance significative de cette loi. Cela a pour conséquence un « fossé d'implémentation » (Rydstrom, 2017, p. 6), tandis qu'il n'y aurait pas suffisamment d'importance accordée à cette implémentation et trop sur les plans d'action nationaux.

A.P, travailleuse sociale à l'université Open U de HCMV, témoigne :

La loi est partout. Mais parfois la loi n'est pas très claire. Donc en-dessous d'une loi, il y a une instruction différente, telle qu'une directive. Comment implémenter la loi. Et... la police, parfois, n'est pas concernée par la loi pénale, par exemple. [...] Donc, si les gens veulent agir pour protéger les victimes, ils doivent se référer à plusieurs lois. Et les gens se mélangent.

Quand je lui demande si elle pense qu'il existe en fait un trop plein d'informations législatives, elle répond :

C'est trop ! Et les gens doivent se référer aux directives en plus des lois. A moins qu'ils soient entraînés sur les lois, sur des articles en particulier. Il faut un entraînement spécifique. Imaginons que quelqu'un du voisinage dise : « dans cette maison, le mari bat sa femme, vous devez venir et régler le problème ». La seule chose qu'ils vont faire c'est amener l'homme au commissariat et lui demander : « pourquoi vous battez votre femme ? ». Et ils ne devraient pas faire ça, ils gardent le mari pendant un ou deux jours et il est relâché. Le perpétreur est gardé et amené à la cour seulement s'il s'agit de blessures graves. Mais si ce sont des blessures légères, habituellement l'homme est relâché.

En plus de souligner un manque de connaissance et d'entraînement quant au cadre législatif mis en place, A.P révèle l'absence de sanctions systématiques, souvent appliquées à la discrétion des autorités et en fonction de leurs perceptions subjectives de la gravité de la situation.

Finalement, elle mentionne aussi le fait que les perpétreurs de violences, en plus des membres des autorités locales, ne connaissent que très peu ou mal les lois mises en place :

Ils s'en fichent. Si les gens se préoccupaient de la loi, ils ne battraient pas leur femme. Ils auraient peur. Donc c'est comme si la loi était appliquée seulement pour les gens qui sont au courant des lois.

Ainsi, en plus d'un arsenal législatif existant mais souvent mal connu par la population vietnamienne ou mal implémenté, les services de justice et de police étatiques vietnamiens viennent justement illustrer ce manque de formation à propos des lois mises en place, ainsi que la tendance patriarcale inhérente à ces structures qui instaure une culture de l'impunité.

C. Une justice patriarcale dans les cas de divorce et de viol : le manque de formation et de connaissance des services de police et des instances judiciaires

- *Le cas du divorce*

Si les cas de divorce ne sont plus aussi mal perçus qu'auparavant – Ha Song Vu, docteur au Centre de la Santé et de la Population (Vietnam), *et al* parlent de 53, 37 et 44 divorces accordés par les cours de districts en 2006, 2007 et 2008, contre 17 et 21 en 2004 et 2005 - il est certain que les procédures de divorce restent longues, difficiles et entravées par un grand nombre d'obstacles tels que des normes culturelles ou des techniques « d'usure » qui découragent les victimes à entamer la procédure de divorce, d'où un manque de demande ou un abandon des charges. Ha Song Vu *et al* font une étude sur un échantillon de femmes victimes sur le divorce en cas de violences conjugales au Vietnam, en essayant de comprendre les raisons qui poussent ou pas les victimes à entamer une procédure. En plus de l'idéal de la famille heureuse dont nous avons parlé auparavant et sur lequel nous reviendrons, les auteur.ice.s mettent en avant deux éléments persistants : d'abord, la procédure de divorce est longue et complexe, faite d'une multitude d'étapes qui plonge les victimes dans un état de découragement. Ensuite, le process inclut nécessairement une étape de « réconciliation » préalable au lancement de la procédure, pendant laquelle la cour tentera de réconcilier les couples : il s'agit d'un procédé non seulement problématique parce qu'il ne respecte pas pleinement le choix et l'initiative des victimes, mais aussi « usant » pour les demandeuses de divorce déjà éprouvées par les violences conjugales. Les auteur.ice.s identifient clairement les étapes d'une demande de divorce (Ha Song Vu *et al*, 2014, p. 638) : une fois que la femme décide de divorcer, elle doit remplir un dossier à envoyer à l'instance judiciaire de la commune. Après cela, un comité de réconciliation rencontre le couple et tente de le réconcilier, et si, après plusieurs réunions, le procédé échoue, le dossier sera envoyé à la cour du peuple du district, et celle-ci tentera tout de même de réconcilier le couple concerné. Certaines femmes expliquent que la procédure était si compliquée que cela les a découragées de vouloir la mener à bien (Ha Song Vu *et al.*, 2014, p. 639) :

Je ne suis pas sûre de la procédure de divorce. J'ai envoyé mon dossier à l'instance judiciaire. J'ai attendu plusieurs mois mais pas de réponse, et je suis allée là-bas pour les voir et leur demander, on m'a demandé d'écrire une autre demande. Ensuite il y a eu plusieurs

réconciliations. Après cela on m'a appelée à la cour et demandé de remplir un autre formulaire de demande parce qu'ils n'avaient pas accepté la demande écrite à la main... Donc j'ai juste laissé tomber, et je n'ai pas envoyé d'autre demande. (Trang, 40 ans, 4 enfants, battue par son mari plusieurs fois et envoyée en rééducation pour 14 mois).

En plus de cela, les auteur.ice.s de l'étude pointent du doigt une certaine complaisance des instances judiciaires envers les violences. Elles donnent l'exemple de deux couples ayant envoyé leur demande, et qui ont vu presque un an s'écouler depuis. Demandant pourquoi cela prenait si longtemps, un.e officiel.le a expliqué que, dans l'un des deux cas, la femme « avait un problème mental qui forçait son mari à la frapper » et que « la violence n'était pas assez sérieuse pour accorder un divorce ». Dans le deuxième cas, il a été expliqué que la réconciliation a échoué, donc que le couple a dû transférer sa demande à la cour du district urbain.

Comme leur nom le suggère, les comités de réconciliation ont pour but de « réconcilier les différences » et de préserver le mariage. Même si le couple veut le divorce, ils vont tenter de persuader les deux parties de faire des compromis afin de garder l'unité de la famille. En dépit de la participation à des ateliers sur la violence basée sur le genre, les membres des groupes de réconciliation conseillent souvent aux femmes victimes d'endurer la souffrance. Une personne membre d'un de ces groupes, aussi anciennement membre de l'Union des Femmes, raconte fièrement (Ha Song Vu *et al.*, 2014, p. 640) :

L'an dernier, nous avons pu résoudre des cas de violences conjugales. Par exemple, pour la famille de Monsieur A, dont la femme travaille dans une autre commune. Il est si jaloux qu'il la frappe beaucoup. Une fois il l'a poussé dans la salle-de-bains, lui a dit d'enlever ses vêtements et l'a frappée de façon barbare. Elle a insisté pour divorcer mais je l'ai rencontrée et lui ai dit que tout le monde a des difficultés, tout comme la rivière n'est pas toujours calme. Ce n'est pas sa nature. (Thiêp, 47 ans, chef de l'union des femmes de sa commune et membre d'un groupe de réconciliation).

En plus d'être une procédure compliquée et qui met l'accent sur la réconciliation, la procédure de divorce crée aussi des difficultés à propos du partage des propriétés, de la garde des enfants et sur la vie après le divorce pour les victimes. Cela provoque ainsi un sentiment de crainte et de stress émotionnel pour les femmes qui demandent le divorce. En effet, la Loi sur le Mariage et la Famille au Vietnam stipule que le partage des propriétés doit être résolu par le couple qui divorce. L'article 95 de la loi affirme que « les propriétés communes doivent être divisées en deux, prenant en compte les conditions de vie, le statut de propriété et les contributions à la création, au maintien et au développement de la propriété de chaque partie » (Ha Song Vu *et al.*, 2014, p. 640). Cette formulation donne clairement une grande marge de manœuvre aux

cours dans la décision quant au divorce, et ainsi, laisse un spectre considérable pour la manipulation par le mari et sa famille, d'autant plus que le stigmate social pesant sur la victime peut l'empêcher de se renseigner davantage sur ses droits légaux, la rendant vulnérable à la pression opérée par la famille de son mari. Une victime demandeuse de divorce témoigne :

Le véhicule était enregistré à son nom ; la terre appartenait apparemment à mes beaux-parents. Nous avions pas mal de propriétés mais il disait que nous étions endettés. Quand nous avons fait la liste de nos biens, cela équivalait à 40 millions mais il disait que nous étions endettés de 40 millions. Il rusait, il savait qu'à la Cour, je ne pouvais pas montrer de preuve que je possédais quelque chose. A ce moment-là, je voulais juste échapper à cette vie, donc je suis partie sans rien. (Bich, 30 ans, femme divorcée dont la garde de ses deux enfants a été obtenu par le mari)

Après le mariage, la femme va normalement vivre chez la famille du mari. Si la famille signe un document pour transférer le titre légal de propriété au couple, l'épouse peut espérer que si le cas va à la cour, la maison et la propriété seront divisées et qu'elle pourra continuer à y vivre. Seulement, beaucoup de familles ne transfèrent pas l'acte de propriété au couple et beaucoup de femmes perdent donc leur maison si elles divorcent.

Pour ce qui est de la garde des enfants, la Loi sur le Mariage et la Famille stipule que leur garde dépend de la négociation et de l'accord entre les deux parties en cas de divorce. Si l'enfant a moins de trois ans, il devra vivre avec sa mère, s'il a plus de neuf ans, il pourra choisir avec qui il veut vivre. Si les deux parties montrent un désaccord, la cour décidera en fonction du bien-être de l'enfant. Pour cette raison, plusieurs femmes victimes expliquent que les maris et leur famille ont essayé de retarder la procédure jusqu'à ce que l'enfant ait plus de trois ans. Beaucoup de femmes dans une situation économique précaire sont donc inquiètes de ne pas avoir les moyens d'élever leur enfant après le divorce (Ha Song Vu *et al.*, 2014, p. 640). Sans maison ou sans terre, la femme victime peut se sentir sous pression dans le fait de laisser la garde de ses enfants au père.

A ce sentiment d'incertitude matérielle, vient s'ajouter la peur de ne pas être en sécurité vis-à-vis de l'ex-mari après le divorce. La loi de 2007 sur les violences conjugales fournit des mesures temporaires d'urgence et des interdictions de communiquer pour les victimes de violences conjugales. Mais l'implémentation de la loi étant assez faible, la sécurité des victimes et la punition des perpétrateurs reste limitée. En résultat, l'étude de Ha Song Vu *et al* montre que dans plusieurs cas, les victimes doivent continuer à vivre dans la maison de leur mari parce qu'elles n'ont nulle part où aller, ou ne veulent pas quitter leur domicile parce qu'elles ont peur

pour leur(s) enfant(s). La victime suivante témoigne : elle n'a rien pu garder parce que son mari l'a harcelée tout le long de la procédure de divorce (Ha Song Vu *et al.*, 2014, p. 641).

TW violence physique

Je ne peux pas blâmer la cour. Notre terre a été donnée par ses grands-parents sans transfert de propriété, donc on aurait dû attendre que la cour décide, mais c'était trop long, et mon mari faisait pression sur moi... je ne pouvais pas rester avec mes grands-parents ou mes amis parce que mon mari n'était pas d'accord, et personne ne me soutenait... Je ne pouvais pas rester à la maison ou à aucun autre endroit parce qu'il me suivait et me battait... J'ai donc dit que j'étais d'accord pour ne rien prendre. (Bich, 30 ans, 2 enfants, abusée pendant 10 ans et divorcée)

Ainsi, dans la procédure de divorce, la culture vietnamienne, le système politique local et le système légal supportent le principe de réconciliation et ne mettent pas l'accent sur la sécurité de la victime, se concentrant à l'inverse sur le principe de violation de l'harmonie de la famille et de la communauté. Pour terminer, Lynn Kwiatkowski met en avant le fait qu'il s'agit d'une procédure pouvant être très classiste : certaines femmes devant payer individuellement les juges pour accélérer le processus, les plus pauvres éprouvent des difficultés renforcées par une corruption réelle (Kwiatkowski, 2018, p. 11). En plus d'être une procédure inégalitaire d'un point de vue économique, il peut s'agir aussi d'une procédure validiste¹⁶: Linh, une femme de 46 ans aveugle, raconte son sentiment d'injustice quant au manque de compréhension structurelle de la cour vis-à-vis de son handicap (Kwiatkowski, 2018, p. 12) :

J'ai demandé à la cour de donner la priorité à mon cas de divorce [...]. Ils devraient donner la priorité aux femmes victimes de violences, mais ils traitent tout le monde de la même manière... Pourtant, mon cas est spécial parce qu'en plus d'être victime de violences, je suis aveugle [...]. Je suis handicapée, le gouvernement devrait me soutenir.

Les victimes, pendant la procédure et après, si elle aboutit, se retrouvent alors fragilisées, précarisées et donc découragées au point de parfois abandonner la procédure ou encore renoncer à tous leurs droits légaux, sans compter certaines configurations socio-économiques qui précarisent encore plus ces femmes.

¹⁶ *Validisme* : il s'agit d'une forme de discrimination systémique, de préjugé ou de traitement défavorable contre les personnes vivant un handicap. Le système de valeurs validiste, fortement influencé par le domaine de la médecine, place la personne capable, sans handicap, comme la norme sociale.

- *Le cas du viol conjugal*

Ce sont sensiblement les mêmes mécanismes que pour le divorce qui sont à l'œuvre quand une victime de viol décide de reporter l'abus qu'elle a subi. L'article de l'anthropologue Thu Huong Nguyen, qui se concentre sur les efforts de négociation entrepris par la famille de la victime avec le perpéteur, et intitulé « Rape disclosure : the interplay of gender, culture and kinship in contemporary Vietnam » (2012), mentionne le fait que ces efforts de négociation, voire ces stratégies de marchandage, se concentrent largement sur la gestion des conséquences sociales que peut engendrer le viol. Même si l'article n'est pas exclusivement consacré à l'étude du dévoilement du viol conjugal, il montre des tendances générales quant à la gestion sociale des violences sexuelles en général (qu'il y ait plainte ou pas). Il y est rapporté que la famille reste le noyau dur des « négociations pré et post-viol » (Thu Huong Nguyen, 2012, p. 1), mais que le fait de reporter le viol dépend aussi fortement de la position sociale et du vécu de la victime. Par exemple, il est donné l'exemple d'une victime parvenant à porter plainte, parce qu'elle était anciennement membre de l'Union des Femmes (Thu Huong Nguyen, 2012, p. 4). L'autrice pointe aussi le fait que comme pour les cas de demandes de divorce, si le viol est dévoilé, on va avoir tendance à blâmer la moralité de la mère, en la tenant pour responsable de la chasteté de sa fille. Aussi, l'étude tend à montrer que le fait de porter plainte dépend largement des attitudes de l'agresseur : si le perpéteur montre des remords, les reports seront moindres, et l'autrice montre aussi que des dynamiques de marchandage sont à l'œuvre entre la famille de la victime et celle du violeur (l'excuse, par exemple, est importante, tout comme des sommes de compensation financière, tandis que si les excuses ne sont pas sincères, les chances de plainte augmentent). Thu Huong Nguyen montre alors que dans le cas de viol, encore une fois, le fait de dévoiler un viol relève largement d'une perception vietnamienne concernant l'honneur, la parenté et l'appartenance sociale : ainsi, les victimes sont dans tous les cas renvoyées à leur propre comportement, et leurs mères vont se référer à des normes sociales plutôt qu'au bien-être et à la sécurité de leur fille.

L'ONU a produit en 2017 un rapport comparatif entre la Thaïlande et le Vietnam sur les réponses judiciaires apportées aux victimes de violences sexuelles rapportant les violences sexuelles subies, intitulé *The Trial of Rape*. S'il ne concerne pas que les victimes de viol conjugal, il dévoile des mécanismes similaires à ceux des procédures de divorce à l'œuvre dans un viol subi dans le cadre conjugal ou pas : culpabilisation des victimes, entraves à la procédure, et usure des femmes qui abandonnent alors leurs poursuites ou ne reportent pas le viol subi. Le

rapport montre que certains mythes sont encore très tenaces au sein des instances judiciaires elles-mêmes, ce qui rend la procédure légale peu efficace :

- Le « vrai viol » est commis par des étrangers dans des espaces publics, et induit des blessures physiques (ONU, 2017, p. 9). Or, le rapport montre qu'au Vietnam, 86% des victimes connaissaient le suspect, tandis que 76% ne montraient pas de blessures visibles.
- Le viol peut être moins grave dans certaines conditions : si la victime n'est pas vierge, si elle était vêtue de façon « indécente ».
- Les maris ne peuvent pas violer leur femme : les instances judiciaires interrogées pour l'enquête expriment le fait qu'elles n'ont jamais entendu parler d'un tel cas reporté aux services judiciaires. Une chercheuse vietnamienne explique : « la police et l'Union des Femmes ne pensent pas que le viol puisse advenir dans un couple marié, donc ils essaient de résoudre ça par la réconciliation » (ONU, 2017, p. 11).
- La victime portera plainte tout de suite, dès qu'elle en aura l'occasion. Les services de police ont en fait une idée bien spécifique sur comment les victimes devraient se comporter, et ne la prennent donc pas au sérieux quand elle dévie de cette idée fixe. S'il est évident que la victime de viol a parfois besoin de temps pour porter plainte en raison d'un traumatisme psychologique, il est vrai que cela rend de fait les preuves plus difficiles à trouver, tant les services de police au Vietnam s'appuient sur des preuves physiologiques (traces de sperme par exemple).

Le rapport met aussi en avant des facteurs légaux et institutionnels qui influencent l'usage des victimes, qui décident alors de ne pas porter plainte : d'abord, l'absence de support social et institutionnel, suffisant et coordonné. Ensuite, si contacter les services de police prend du temps, est coûteux et physiquement éprouvant, la décision de porter plainte peut être influencée : le rapport montre qu'une victime a dû s'y rendre dix fois, et que tout le long du processus, la police a essayé de faire de la médiation et d'accepter l'abandon des charges « parce qu'après tout, le perpétrateur est le père de son bébé » (ONU, 2017, p. 12). Le fait de requérir une limite de temps pour porter plainte auprès des services de police, car cela signifie alors que passée cette limite, le cas n'ira pas plus loin, est aussi un obstacle de taille. En outre, la façon de qualifier un viol influencera la décision de la victime : les services de police sont souvent à la recherche de termes tels que « forcée, bras et jambes liés, battre, vêtements déchirés ». Souvent,

la question de savoir si la victime a tenté de se défendre se pose. Enfin, se pose la question du manque d'une section spécialisée sur les violences sexuelles, qui s'adresserait aux victimes d'une manière compréhensive et « safe »¹⁷ ou sûre, composée de personnes formées avec une très large et précise connaissance du sujet. Effectivement, le rapport montre que les questions suivantes furent posées par 15 officiers femmes aux victimes : « que faisiez-vous à ce moment-là ? Comment étiez-vous habillée ? Pourquoi l'avez-vous suivi en premier lui ? Pourquoi n'avez-vous pas crié, pourquoi ne vous êtes-vous pas défendue ? Etes-vous sûre que vous ne lui avez pas envoyé des signaux ? ». Le problème est que les questions posées ont tendance à se concentrer sur le comportement de la victime plutôt que sur les actes de l'accusé.

Ces facteurs d'usure ont un impact sur les victimes, qui se sentent alors déboussolées et incomprises, parce que visiblement mal prises en charge. Un sentiment d'absurdité et d'incompréhension face à un système inadapté pour les victimes et qui semble fait par les hommes et pour les hommes peut ainsi être ressenti : « c'était dur pour moi d'expliquer à des hommes officiers. J'ai été violée par un homme, et je dois raconter mon histoire à des hommes ? », raconte une survivante (ONU, 2017, p. 13).

Le rapport découpe aussi des étapes dans le processus judiciaire, ainsi que les facteurs d'usure qui vont de pair avec chaque étape.

- La plainte : manque de structures « victim-friendly » : réception insuffisante ou inadéquate de la part des officiers de police ; temps d'attente excessifs ; besoin de répéter les faits plusieurs fois ; pas d'accès à des mesures de protection immédiates et urgentes.
- L'enquête : examen médical obligatoire ; durée excessive de l'enquête ; enquête insuffisante ou inadéquate ; peu d'engagement et de communication avec la victime pendant l'enquête.
- Le pré-procès : pas de priorisation des cas de violences sexuelles ; procédures autorisant un retard ; médiation forcée ; manque de mesures de protection efficaces ; réduction de la gravité des charges.

¹⁷ Le terme « safe », utilisé ici, correspond à un vocabulaire que l'on peut retrouver dans de nombreux rapports d'ONU Femmes, et initialement utilisé par les militantes féministes. Un espace « safe » est un espace sûr émotionnellement, où le victim-blaming et la culture du viol ne sont pas acceptés et où la victime sera écoutée et jamais jugée.

- Le procès : demande de preuves de la part de la victime, qui doit prouver qu'elle s'est défendue ; questions intrusives et agressives envers la victime à la cour ; autorisation de situations où la victime peut être intimidée par l'accusé et/ou sa famille à la cour.

Pour résumer, une victime témoigne (ONU, 2017, p. 15) :

Je peux résumer mon expérience en quatre mots : je ne comprends pas. Je ne comprends pas la loi, je ne comprends pas pourquoi cela prend si longtemps, et je ne comprends pas le langage utilisé. Evidemment que j'ai voulu abandonner et tout laisser derrière moi.

En résumé, ce chapitre est donc révélateur du gouffre existant entre un arsenal législatif réel et son implémentation, en raison de difficultés à cerner les enjeux du problème, d'une mauvaise connaissance des lois, et des procédures institutionnelles qui n'ont qu'une connaissance partielle ou patriarcale du sujet. Pour répondre à nos hypothèses, l'on peut infirmer en partie la sous-hypothèse numéro 3, consistant à dire que « l'autorité publique n'a ni la force, ni toujours la volonté de combattre ce fléau » (Le Thi Quy, 2014, p. 243) : il semblerait qu'au vu des lois implémentées au Vietnam concernant les violences conjugales, l'autorité publique ne manque pas de volonté pour lutter contre ce problème. Pour ce qui concerne de la force dont elle dispose, il semble néanmoins que ce sont des imprécisions, des incompréhensions et un trop plein d'informations quant à ce cadre législatif qui sapent la force de l'autorité publique dans son combat contre les violences conjugales. Notre problématique, qui se questionne sur l'existence d'un cadre spécifique pouvant expliquer la persistance de ces violences au Vietnam, trouve donc les éléments de réponses suivants : les institutions vietnamiennes ne savent pas vraiment cadrer leur action, ce qui peut expliquer une telle persistance des violences conjugales au Vietnam. Il existe donc bien une spécificité de la prise en charge du problème par les autorités publiques, qui se retrouvent confuses entre les lois existantes, l'absence de leadership clair, et leur point de référence qui reste donc ce qui les entoure (par exemple, l'importance de l'entité familiale). Comme les institutions vietnamiennes tendent à normaliser le problème et à précariser les victimes par des procédés de réconciliations genrés et usants pour les femmes (on l'a vu dans le cas du divorce ou du viol conjugal), les victimes de violences sont alors souvent perdantes : les autorités publiques, malgré leur bonne volonté, ne sont pas toujours de leur côté et ne se réfèrent pas toujours à des critères qui sont « safe » pour venir en aide aux victimes. C'est pour cette raison que Marie Palitzyne affirme que les lois doivent être renforcées, avec des services publics qui soient correctement entraînés aux questions de genre. Les stratégies

globales ou institutionnelles ne suffisant pas à aider les victimes, ces dernières vont alors élaborer des stratégies personnelles.

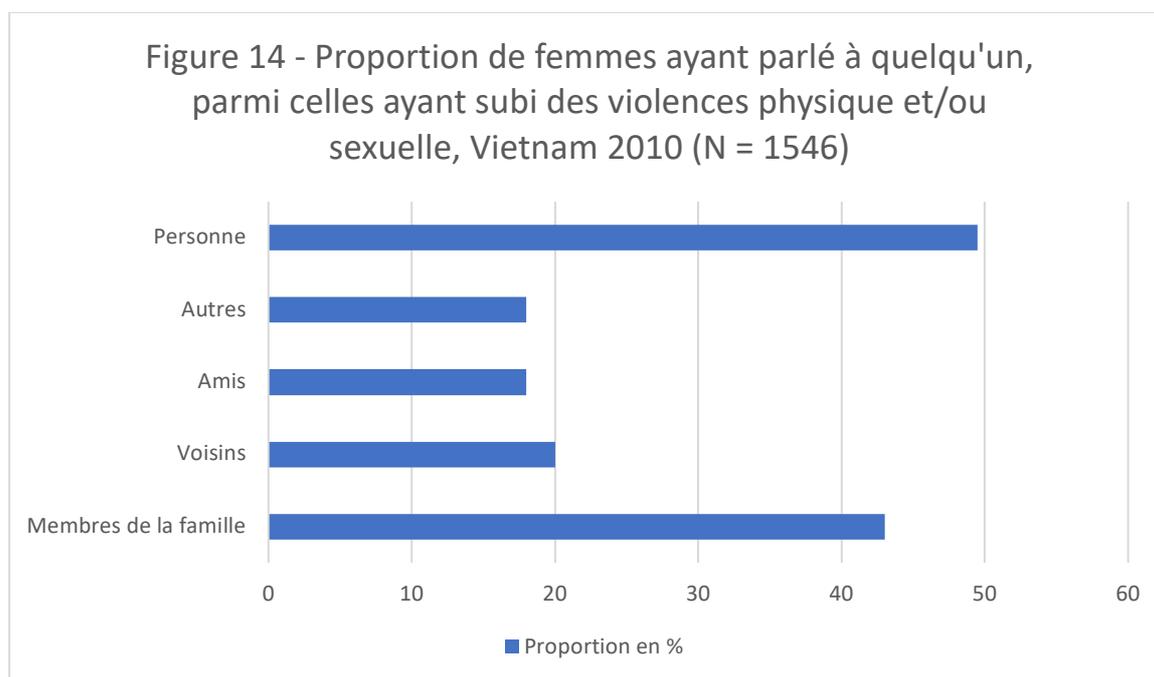
Chapitre 6 – Les stratégies individuelles

Comme nous venons de le voir, ce ne sont pas tellement le cadre global de l'ONU, trop « éloigné » par certains aspects des victimes en raison d'une approche top-down, ou encore le cadre législatif vietnamien, mal connu et/ou mal appliqué, qui vont apporter des solutions durables aux femmes victimes de violences conjugales. C'est pourquoi nous pensons que ces dernières vont devoir mettre en place des stratégies individuelles, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne requièrent pas parfois néanmoins l'intervention d'acteur.ice.s extérieur.es. Cependant, ce parti pris de parler de stratégies individuelles met l'accent sur le fait que ces femmes ne sont pas que des victimes ou de simples sujets passifs ; en revanche, ces partis pris personnels ne parviennent pas toujours à briser le cycle de la violence ou à échapper à des logiques de « soumission paradoxale » dont parlait Bourdieu (Le Thi Quy, 2014, p. 256).

A. Sortir du silence, une première forme de stratégie difficile

Qu'il s'agisse de parler des violences subies ou de les reporter à la police, il ne s'agit pas d'un processus facile pour les victimes, pour toutes les raisons évoquées auparavant dans notre étude, et parce que parfois, les concernées n'échappent pas à une logique de « soumission paradoxale ». Cette notion est tirée du travail de Le Thi Quy (Le Thi Quy, 2014, p. 256). Celle-ci cite *La domination masculine* (1998) de Pierre Bourdieu, qui met à jour ce concept : si certaines victimes souhaitent échapper à la soumission de leur mari violent, elles continuent parfois à l'aimer et à partager la vie commune, de peur de perdre leurs biens et leur(s) enfant(s) si elles en ont. Gelles, lui, évoque la théorie de Walker de 1979 appelée « learned helplessness » ou l'absence d'aide intériorisée : les victimes développeraient une incapacité à se protéger elles-mêmes, les épisodes de violences les laissant avec une capacité diminuée quand il s'agit de contrôler les événements (Gelles, 2018, p. 362).

L'étude nationale du GSO montre d'ailleurs que 49,6% des femmes interrogées au cours de leur enquête n'avaient jamais parlé à personne des violences subies avant l'entretien, qu'elles soient physiques et/ou sexuelles, les femmes des aires rurales gardant plus le silence que les femmes des aires urbaines. Dans ce cas, l'enquêteur.ice était alors la première personne à qui les enquêtées en parlaient. Ce chiffre indique donc encore que beaucoup de cas de violences conjugales ne sont bien sûr pas reportés, et passés sous silence. C'est ce que montre le graphique suivant :



Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, 2010, p. 93

Parfois, il arrive que le simple fait de vouloir sortir du silence soit très mal perçu, comme le montre ce témoignage d'un homme de 42 ans dans l'étude de Sidney Ruth Schuler, anthropologue et philosophe (Schuler *et al.*, 2016, p. 1160), qui exalte en quelque sorte l'omerta existant autour des violences conjugales.

TW violence physique

Quand un homme fait quelque chose de mal, sa femme devrait avoir honte aussi. Se battre est un problème privé, une histoire de famille, et c'est très délicat. Une femme ne devrait pas en parler aux autres, car les gens vont penser qu'elle parle toujours en mal de son mari et qu'il y a toujours des histoires dans sa famille. Il y a des femmes qui vont travailler avec des hématomes

sur leur visage. Quand on leur demande, elles disent qu'elles sont tombées, alors qu'en fait elles ont été battues. Ces femmes ont une très grande estime d'elles-mêmes.

Cette idée « d'honneur » à préserver et cette survalorisation du fait d'endurer sans parler est repris dans le témoignage d'une femme de 43 ans, cheffe de l'Union de Femmes de sa commune (Schuler *et al.*, 2016, p. 1164) :

La femme qui garde le silence quand son mari la bat est une femme sage, s'il la bat rarement et pas trop [...]. Elle devrait ne rien dire s'il ne la bat pas fréquemment. Il ne pense pas vraiment qu'il la bat. Il l'aime toujours et vit avec sa famille. Il partage toujours des choses avec sa femme et ses enfants. Par conséquent, elle devrait garder le silence. Elle sera considérée comme une femme sage si elle fait ça. Ce n'est pas bien si elle en parle à des gens qui ne sont pas de sa famille parce que ça lui fera perdre la face. C'est ce que je pense.

Pour toutes ces raisons, parler ou reporter les abus en situation de violence conjugale est difficile. Néanmoins, Madame Ninh met en avant le fait que de plus en plus, des femmes vietnamiennes se confient à d'autres femmes, et sont de moins en moins emmurées dans le silence. Elle montre là une sorte d'élan de sororité¹⁸, cependant, les réponses apportées par autrui quand la victime cherche du réconfort ne sont pas toujours celles escomptées.

B. Le rôle des communautés à l'échelle locale : du *victim-blaming* à la reproduction de la domination genrée

Les communautés - que nous traiterons de l'entité la plus « proche » à la plus « éloignée » des victimes (émotionnellement et spatialement) peuvent jouer un rôle dans les stratégies élaborées par les victimes quand celles-ci décident de sortir du silence.

- Famille, amis et voisinage

Le Thi Quy écrit que « la forme de réaction la plus répandue chez les femmes, c'est de sortir de la maison et de se réfugier chez leurs parents, chez leurs amis ou leurs voisins » (Le Thi Quy, 2014, p. 257). A cela, un groupe de dirigeants du chef-lieu Doan Hung, Phu Tho et Thai Binh ajoute que « la réaction c'est de pleurer, de courir chez ses parents, mais quelquefois ses parents

¹⁸ *Sororité* : ce terme exprime l'idée d'une solidarité entre femmes qui se sentent des affinités, qui ont un vécu partagé en raison de leur condition féminine et du statut social qui y est lié.

la reconduisent chez elle » (Le Thi Quy, 2014, p. 257). De ces affirmations ressortent l'idée que si certaines femmes ne reportent pas nécessairement les violences subies, elles ont cependant le besoin de trouver du réconfort, de l'aide et des conseils auprès du cercle familial ou amical proche. De cette façon, Le Thi Quy recense les acteurs empêchant la violence familiale, et confirme alors que ce sont les cercles les plus proches qui font office de tout premiers interlocuteurs en cas de violences :

Tableau 4 – Personnes empêchant et résolvant la violence familiale en %

Membres de famille, des proches	78
Amis, voisins	82,9
Le pouvoir, la police	68,4
Association des Femmes	65,8
Association de la Jeunesse	30,6
Autres organisations	15,3
Les autres	0,6
Personne ne vient au secours	1

Source : tableau Lou Eve, d'après Le Thi Quy, 2014, p. 257

Beaucoup d'enquêtées de l'étude nationale racontent que leur première réaction est de se tourner vers leurs parents et beaux-frères, pensant qu'ils seront à même de les aider et « d'éduquer leurs maris » (GSO, 2010, p. 94). Malheureusement, beaucoup des victimes expliquent ne pas avoir reçu de soutien de leur part, comme le raconte une femme victime de Hue (*ibid.*) :

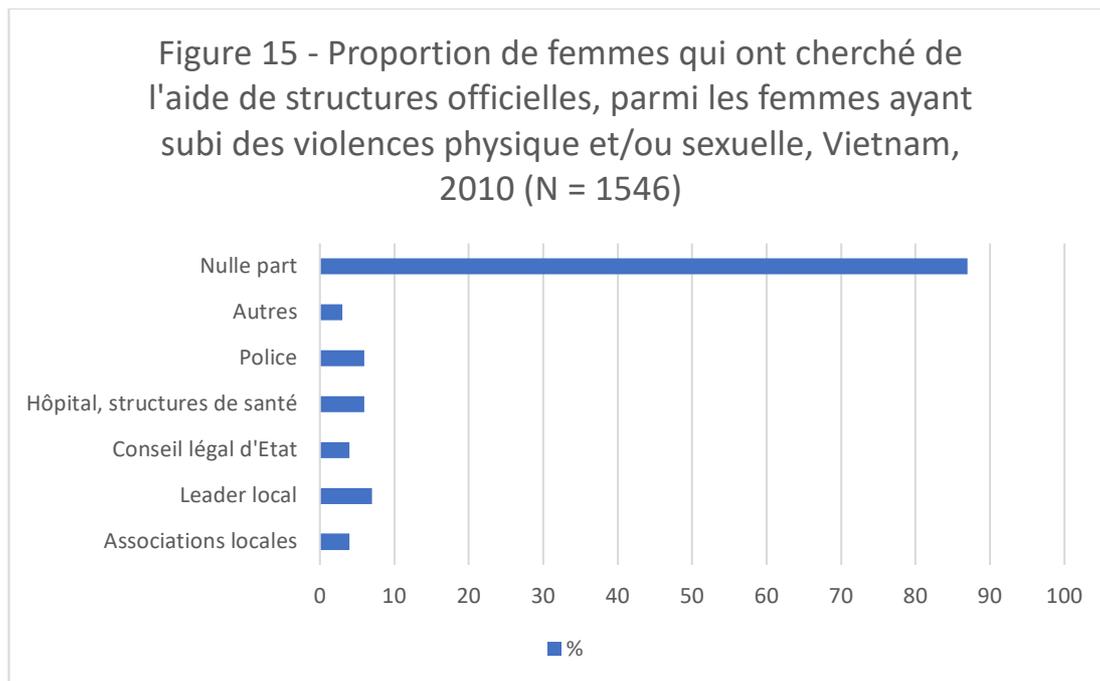
TW violence psychologique

Je l'ai dit à mes parents, mais ils se sont mis en colère contre moi. Ils ont dit que je n'étais pas la seule belle-fille sur terre, qu'il y a plein d'autres femmes qui sont belles-filles et dont la famille est très heureuse. Pourquoi je n'arrive pas à rendre ma famille heureuse et à être une bonne belle-fille ? Est-ce que c'est parce que je ne suis pas loyale envers mon mari ou que je ne sais pas me tenir ? Je devrais savoir comment est mon mari et me comporter en fonction de lui. Si je savais bien ça, ma famille vivrait sans violence.

Ici, le témoignage pointe le processus de *victim-blaming*, consistant à rejeter la faute sur la victime en cas de violences conjugales. En outre, la vision des violences conjugales comme une affaire privée empêche les voisins, qui parfois assistent aux violences, d'apporter une aide durable aux victimes : même si les coups peuvent être empêchés dans l'immédiat, les violences ne cesseront pas nécessairement dans le temps. Cette propension à ne pas vouloir intervenir se retrouve dans le témoignage suivant d'une victime de Ben Tre :

Quand les voisins sont venus, ils ont dit que c'était une affaire entre mari et femme, qu'ils devraient laisser faire et que personne ne devrait intervenir. Du coup, personne n'a rien fait. Normalement ils appelaient la police mais cette fois-ci ils n'ont pas osé. Il avait bu et qui sait ce qu'il aurait pu faire. Si les gens étaient intervenus il leur aurait crié dessus. Donc maintenant, ils restent juste en-dehors de tout ça. (GSO, 2010, p. 95).

L'aide apportée par les cercles les plus proches, à savoir la famille, les amis ou les voisins, étant souvent insuffisante, les victimes vont alors se tourner vers des structures officielles faisant partie des communautés vietnamiennes pour obtenir de l'aide ou des conseils. Elles vont ainsi se tourner naturellement vers les leaders locaux de leur commune, comme le chef du village/du quartier, le Comité du peuple ou des associations sociales. Néanmoins, peu de femmes requièrent cette aide officielle :



Source : graphique Lou Eve, d'après GSO, 2010, p. 96

- Police

Le recours à la police locale, parfois, n'apporte pas de solutions aux victimes, témoigne une victime de Hanoi :

Je connais ces officiers de police de la commune. Ils n'aideront pas les personnes qui sont dans des situations difficiles. Ils aident juste superficiellement. Ils n'oseront pas venir et arrêter mon mari quand il me frappe. C'est ce que je pense et je ne leur demanderai pas de l'aide. (GSO, 2010, p. 97)

A.P, travailleuse sociale à l'université Open U à HCMV confirme ce fait malgré un discours très paradoxal au début. Quand je lui ai d'abord demandé, sous enregistrement, ce qu'elle pensait du travail des policiers, elle m'a donné une réponse évasive et contradictoire par certains aspects :

C'est un problème sensible [elle se crispe légèrement]. En fait, je ne sais pas grand-chose dessus. Parce que... Mon focus concerne les enfants. Mais je sais que dans certains endroits en particulier, où la police locale est entraînée, les policiers travaillent étroitement avec des organisations de masse comme l'UFV, et ils agissent pour protéger les femmes. Mmh... C'est principalement la police locale. Mais, la police en général... Peut-être que les policiers ne se sentent pas concernés... Par exemple, la police de rue. Bien sûr qu'ils ne se sentent pas très concernés. S'ils voient qu'un homme bat sa femme sur la voie publique, ils ne vont pas intervenir,

parce que ce n'est pas leur travail. Mais la police en charge des communautés, oui, elle interviendrait.

Pourtant A.P, dès que j'ai coupé l'enregistrement, a produit un discours bien différent du précédent, et beaucoup plus tranché. Elle est revenue explicitement sur le rôle que joue la police au niveau local, et explique :

Pour répondre à votre question, non, je pense que ça va ne va pas du tout, ce n'est pas du tout efficace, il y a un énorme problème au niveau des policiers. Ils s'en fichent, alors que c'est écrit dans la loi qu'ils doivent rapporter les faits de violences conjugales, mais ils ne le font quasiment jamais, parce que ça attire l'attention et ça montre que le travail est mal fait puisque les lois ne sont pas respectées. Ils ne sont pas du tout entraînés.

Sans l'effet filtre que l'enregistrement peut provoquer, A.P a donc bien plus durci son discours par la suite quand je l'ai coupé. Il faut aussi prendre en compte le fait que dans la pièce se trouvait une autre personne. Ces configurations ont certainement modifié le discours de A.P. Celle-ci souligne donc bien le manque d'investissement de la police dans les affaires de violences conjugales, qui comme le montrait Le Thi Quy, est un sujet délicat à aborder en ce qu'il pointe du doigt les défaillances des lois existantes.

- Services de santé

Les défaillances ou le manque de formation du personnel de santé ressort aussi du discours de Marie Palitzyne, consultante à ONU Femmes Bangkok qui est allée sur le terrain au Vietnam et a échangé avec du personnel hospitalier. Elle rapporte :

Le problème, c'est que les docteurs sont des hommes et ils ne savent pas comment réagir ou ne réagissent pas forcément (par exemple, ils croient le classique « je suis tombée dans l'escalier »), il n'existe pas de protocole à appliquer en cas de violences conjugales, les infirmières disent aux patientes comment éviter la violence (exemple : ne pas être là quand son mari a bu) mais pas de briser le cycle de la violence. C'est très problématique parce qu'encore une fois on fait porter la responsabilité de ces violences aux femmes.

C'est pourquoi les femmes victimes de violences vont, en dernier recours, se tourner vers des associations locales ou l'Union des Femmes locale, des structures censées être entraînées à propos de la violence basée sur le genre. En réalité, les solutions apportées semblent en décalage avec la priorisation de la sécurité des victimes.

- *Union des Femmes et groupes de réconciliation*

Comme le rappelle le *Vietnam Country Gender Assessment* de la Banque Mondiale (Banque Mondiale, 2011, p. 86), l'Union des Femmes Vietnamiennes ou Vietnamese Women's Union (UFV ou VWU) a été créée le 20 octobre 1930, et il s'agit d'un organe intrinsèquement relié aux intérêts du Parti : en effet, sa fonction principale est de conseiller le gouvernement sur tout ce qui concerne les femmes vietnamiennes, et plus de 50% de la population vietnamienne sont membres de l'UFV. Ces membres se répartissent dans les 10,472 unions des femmes locales disséminées dans les communes et les villes de tout le pays. Les éléments-phares de leur action pour la période 2007-2012 étaient les suivants : augmenter la capacité et la connaissance et améliorer la vie spirituelle et matérielle des femmes ; cultiver les femmes vietnamiennes qui sont patriotiques, en bonne santé, douées, dynamiques, innovatrices, cultivées et avec un grand cœur ; construire une organisation développée internationalement, pouvant jouer un rôle clef dans la motivation des femmes à protéger leurs droits et leurs intérêts.

Il s'agit donc, selon le rapport *Gender and transition in China and Vietnam* d'Elizabeth J.Croll, (1998), d'un réseau national de femmes organisé via des représentantes aux niveaux national, provincial et local, avec un statut de semi-ONG définissant et supportant les intérêts des femmes (Croll, 1998, p. 55). Le problème est qu'on le voit, le vocabulaire employé par l'UFV a des odeurs de propagande, montrant que cette organisation est avant tout un organe du pouvoir dédié aux femmes : ces dernières doivent avoir un rôle dans le fait de faire perdurer une société harmonieuse (Rydstrom, 2017, p. 11). L'UFV prend aussi peu en compte les minorités du pays. Néanmoins, il s'agit bel et bien du seul et aussi puissant réseau consacré aux femmes vietnamiennes, d'où le fait que les victimes de violences conjugales se tournent vers ses antennes locales du fait de leur forte implantation et notoriété.

Tandis que l'antenne nationale va faire du conseil au gouvernement, les unions des femmes locales vont proposer des activités variées telles que des groupes de réconciliation ou de discussion sur les violences conjugales (Rydstrom, 2017, p. 11). Néanmoins, ces groupes interviennent en général dans des cas jugés graves, comme l'explique une jeune femme d'un groupe de discussion en milieu urbain (Vu Manh Loi, 1999, p. 15) :

Les groupes de réconciliation interviennent seulement quand la situation devient très sérieuse, comme lors d'une procédure de divorce, ou quand le mari et la femme se sont battus très sévèrement. Ils ne sont pas intéressés par les échanges de violence verbale, par exemple.

Un autre problème souvent mentionné avec ce procédé de réconciliation par l'UFV est que les personnes impliquées à un niveau local ont un grand manque de connaissance des lois existantes, tandis que les représentantes de l'UFV ou des groupes de réconciliation n'ont aucun entraînement professionnel sur le conseil aux femmes victimes de violences conjugales. De fait, les conseils prodigués ne peuvent alors que se référer à des opinions personnelles ou des normes sociales, comme l'explique un homme d'un groupe de discussion en milieu rural (Vu Manh Loi, 1999, p. 17) :

Le problème dans les groupes de réconciliation, c'est que leurs membres fonctionnent en fonction de leur enthousiasme ou leur bonne volonté. Ils ne sont pas spécialisés. C'est pour ça que leur pouvoir de persuasion est limité. Ils ne savent pas analyser une situation, et expliquer ce qui est bien ou mal.

Les analyses tendent en effet à montrer que les conseils donnés visent à maintenir l'harmonie et l'intégrité familiale, avec l'intérêt des enfants qui est placé au-dessus des intérêts des victimes (Vu Manh Loi, 1999, p. 17). Il est donc courant de conseiller aux victimes d'appeler ses voisins en cas de situation de violence, afin d'apaiser les tensions. Une représentante de l'Union des Femmes dans le Sud du pays conseille la chose suivante aux femmes qui la visitent (Vu Manh Loi, 1999, p. 17) :

Soyez patiente, et vous aurez toujours votre mari et vos enfants leur père. Si vous divorcez, votre vie sera difficile.

En conséquence, les solutions proposées par l'UFV ne semblent pas satisfaisantes en ce qu'elles sont essentialistes (elles assignent un rôle et des caractéristiques bien précises aux femmes vietnamiennes) et replacent les victimes dans des schémas genrés et très stéréotypés, où la victime doit continuer à faire des concessions et où les femmes et les hommes sont strictement opposés. C'est ce que montre Helle Rydstrom, qui reprend un témoignage de Thin Tri, une représentante de l'UFV (Rydstrom, 2004, p. 77) :

Les hommes sont plus actifs que les femmes. Ils aiment la gymnastique tandis que les femmes préfèrent faire des travaux ménagers [...]. L'Union évalue donc le style et les manières d'une femme qui veut nous rejoindre... Il y a des différences entre hommes et femmes.

C'est une conception très problématique et essentialiste à laquelle Lê Thi Nhâm Thuyêt semble adhérer : pour elle, « les femmes vietnamiennes sont en général généreuses, elles font des concessions dans le but d'avoir une vie heureuse dans leur famille » (Lê Thi Nhâm Thuyêt,

2010, p. 142), et l'auteur insiste sur les attentes qu'ont les hommes vietnamiens vis-à-vis de leur épouse tandis que l'inverse se réfère à des stéréotypes de genre très marqués, toujours dans la perspective d'une parfaite harmonie familiale (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 260). Son affirmation qui tend à décrire l'Union des Femmes comme « l'amie de chaque femme » (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 265), est alors connotée par un message de propagande, message qui ne peut alors être le relais d'une aide durable apportée aux victimes de violences conjugales.

- *Centres de conseil et associations/ONG locales*

C'est pourquoi les victimes de violences conjugales se tournent parfois vers des centres de conseil téléphoniques ou des ONG et associations locales. Les centres de conseil, après le succès de l'UFV, ont émergé dans les villes de Hanoi et Hô-Chi-Minh Ville. Le premier centre de conseil, appelé le Centre pour le Conseil sur l'Amour et la Famille, a été établi à HCMV en 1993. Il propose une ligne téléphonique directe, du conseil, et un service d'emails. Des avocats, des médecins, des spécialistes en sciences sociales et des cadres de l'Union de la Jeunesse et de l'UFV sont membres du centre. Le centre a constaté une forte recrudescence des demandes, et il avait pour projet d'installer un refuge temporaire pour les victimes de violences conjugales. Cette idée est néanmoins souvent perçue comme un dernier recours pour les victimes, et certain.e.s spécialistes ont émis des préoccupations quant à la faisabilité économique et la légitimité légale d'un tel projet. Si ces centres apportent certes une aide immédiate aux victimes qui les contactent, ces solutions sont temporaires. Aussi, le nom du centre laisse à penser que les conseils apportés sont similaires à ceux des groupes de réconciliation.

A.P, que j'ai interrogée, a une formation « d'educationalist » ou d'éducatrice qui mène ses propres recherches en parallèle à Open U (HCMV), et est professeure. Elle m'a parlé longuement de son travail en tant que travailleuse sociale et quelles sont méthodes de terrain pour aider les victimes de violences conjugales. Ce qui ressort de son discours est qu'il est très paradoxal et ambigu. A.P explique qu'elle donne des cours à des étudiant.e.s ayant entre 18 et 25 ans, et leur apprend à travailler sur le terrain en cas de violences conjugales. Elle mentionne le fait que ses cours ont d'abord une portée théorique sur l'égalité des genres, et qu'ensuite, il s'agit de faire une étude de cas. Ses étudiant.e.s lisent alors à propos d'un cas de violences conjugales, doivent l'analyser et voir comment surmonter cette situation. Une fois sur le terrain, les élèves sont envoyé.es le plus souvent à des ONG, en étant supervisé.e.s par un.e manager membre d'autorités locales. Un ou deux cas leur sont assignés, et elles/ils doivent développer

un plan pour aider la victime. La première chose, pour A.P, est d'entrer en contact avec les communautés (famille, voisin.e.s, ami.e.s), pour rassembler de l'information sur le problème et essayer de comprendre le conflit, ainsi que les raisons pour lesquelles il s'est passé.

Ils vont essayer de comprendre le conflit ou la raison pour laquelle ça s'est passé, et aussi comprendre à propos de la personne qui a violé l'intégrité de la personne. Et leur travail... Connaître le travail des personnes concernées, le travail des parents, le travail des femmes, le travail des hommes... Autant de gens de la famille que possible. Ils essaient aussi de contacter les gens du voisinage. De croiser l'information. Et aussi, ils peuvent revenir ici pour discuter de l'information, s'ils ont le temps, mais s'ils n'ont pas le temps, ils peuvent parler aux enfants et à la famille si possible. Mais parfois, il n'est pas possible de contacter la famille.

L'action découlera alors des raisons soulevées (est-ce une affaire d'argent, de relation extra-conjugale ?) :

Cela dépend de l'analyse. Cela dépend des raisons des violences conjugales. Si la violence conjugale vient de problèmes économiques, eh bien nous devons discuter sur comment les surmonter, et comment les gérer. Si la raison est, imaginons, une relation extra-conjugale, l'approche sera différente. Donc je ne peux pas donner à mes étudiants de conseils généraux. Mais en dépit de cela, nous discutons et trouvons la solution ensemble.

Quand j'ai demandé à A.P pourquoi il fallait chercher à connaître les raisons du conflit, elle a répondu qu'il s'agissait de voir « ce qui était le meilleur pour la famille ». Elle explique que « s'enfuir n'est pas toujours la bonne solution », notamment pour les femmes issues de milieux ruraux disposant de peu de moyens économiques.

Tout dépend de comment les gens pensent ! Si la femme pense qu'elle est assez forte, qu'elle peut survivre et se protéger, alors oui, elle peut s'enfuir. Mais parfois... Même les femmes très fortes ne peuvent pas s'enfuir. Parce qu'elles sont inquiètes à propos de leurs enfants. Elles sont inquiètes de la réputation de la famille.

A.P explique que les femmes victimes devraient avant tout essayer de comprendre d'où la violence vient, et renchérit en disant qu'il s'agit avant tout de peser le pour et le contre, et que son rôle n'est pas d'apporter une solution normative à la personne concernée. Elle donne l'exemple d'une femme qu'elle connaît qui a été victime de violences conjugales, cheffe d'entreprise aux revenus élevés comparés à ceux de son mari professeur.

Elle m'a parlé pendant presque deux heures de sa situation et m'a demandé des conseils. Et j'ai dit, « je ne peux pas te conseiller, après la classe et la discussion, tu peux choisir toi-même. Mais maintenant, tu dois te demander : qu'est-ce que j'y perds ? ». [...] Donc je ne dis pas enfuis-toi ou divorce. Parce que c'est une femme très puissante dans sa compagnie, mais à la maison, il y a cet homme qui la bat. Mais elle est inquiète à propos de ses enfants. S'ils divorcent, on va se moquer d'eux à l'école, les gens vont jaser, les enfants vont être traumatisés. C'est pourquoi elle a décidé de rester. [...] Donc, je lui ai demandé d'y réfléchir, et elle doit être la personne qui décide. Normalement je ne donne pas de conseils à mes étudiants, parce que si je le fais et qu'il y a des problèmes ensuite ils vont venir me voir et me blâmer ! [...] Donc elle doit réfléchir à ce qu'elle veut et à ce qu'elle peut faire pour résoudre le problème. Et après tout le mari n'est pas... Il n'a pas de relation extra-conjugale, il ne joue pas à des jeux d'argent, il n'est pas ce genre d'homme. Parce que d'habitude, il y a des profils particuliers pour les

hommes violents : ils boivent, ils parient, ils ont une relation extra-conjugale. Mais cet homme, il n'est aucun des trois.

Quand j'ai fait remarquer à l'enquêtée que malgré tout ce qu'elle vient d'énoncer, le mari en question est tout de même violent, elle répond :

Dans ce cas, mon conseil est le suivant : si possible, elle pourrait lui donner l'opportunité de... D'avoir confiance en lui. De se sentir plus égal à elle. Dans la relation sociale. Et ça pourrait réduire la violence. Mais bien sûr, c'est elle qui dit choisir quoi faire. Parce qu'on ne vit pas avec eux.

Quand je lui demande alors si elle pense que c'est le rôle de la victime de trouver une solution, elle explique :

Quand je parle aux gens, aux femmes. Je me dis que les femmes n'ont pas beaucoup de tolérance. Les femmes doivent apprendre à pardonner. Et surtout quand elles se marient, en général leurs parents leur disent: "tu dois faire des concessions, être tolérante, pardonner ton mari si tu veux le garder". Bien sûr ils ne lui disent pas qu'elle doit souffrir, mais ils disent "sois tolérante, et pardonne si tu peux". La plupart des femmes pardonnent. Si le mari, oui, la femme peut pardonner.[...] Si elle a l'espoir qu'il change. Et s'ils veulent vivre longtemps ensemble. Alors, elle pourrait pardonner. Mais si la violence a perduré pendant des années, alors la femme devrait trouver une autre solution. Parce que le pardon ne servira plus à rien.

Au-delà du rapport distancié d'A.P vis-à-vis des personnes concernées quand elle évoque le type de conseils à prodiguer (son but étant peut-être de former ses élèves avant tout, ou de se dédouaner de certaines responsabilités ?), j'ai trouvé que plusieurs aspects de son discours étaient problématiques. Pour elle, il semblerait que l'important est de revenir sur les erreurs qui ont pu être commises par les deux parties, et ce sont les victimes qui endossent le choix de pardonner ou pas leur mari. Elle précise cependant que le pardon est possible uniquement si la victime a une bonne connaissance de la loi, seulement à un certain niveau et si elle pense que son mari violent changera. Pour finir, A.P revient sur le travail du *social counseling* ou conseil social : pour elle, le travail est insatisfaisant car il a tendance à blâmer la victime sans aller plus loin. Son discours est donc extrêmement intéressant de par les nombreuses ambiguïtés soulevées : l'enquêtée montre son aversion pour le *victim-blaming* et les méthodes du conseil social.

Quand je vois ce que c'est le conseil social, ou le conseil psychologique. Le conseil le plus courant c'est: "pourquoi vous ne revenez pas sur vos propres erreurs?". Je déteste ce genre de conseil ! Parce qu'ils accusent la femme en permanence.

Pourtant, tout son discours semble pourtant concorder vers une responsabilité que l'on ferait porter à la victime. Si A.P n'exprime jamais explicitement le fait que le problème viendrait de la victime, le simple fait d'affirmer que la personne venue la voir doit savoir pardonner son mari est révélateur d'une charge mentale pesant sur elle. A.P met beaucoup l'accent sur les sources du problème qui sont à trouver, mais elle revient aussi largement sur des notions genrées déjà abordées (le bonheur de la famille, l'idée d'endurer quand on est une femme vietnamienne, le tempérament naturellement incontrôlable d'un homme vietnamien). J'avance l'idée que cette position et cet angle ne parviennent pas à prendre en compte les rapports de domination et de force existants entre le perpétrateur et la victime. Si elle ne le dit jamais de façon explicite dans son discours, le travail mené semble tout de même replacer aussi les femmes victimes de violences dans une position genrée, où elle se retrouve, encore et toujours, à devoir faire des concessions. L'idée initiale de prendre contact en premier lieu avec les communautés pour connaître les raisons du conflit est aussi révélatrice de ce manque de prise en compte exclusive de la parole des victimes dans les violences qu'elles seules subissent.

Le discours de Truong Son Pham, directeur de l'ONG Lin basée à HCMV que j'ai pu interviewer, donne à peu près les mêmes conclusions. Il s'est spécialisé dans les violences conjugales et explique que son travail consiste en du conseil au cours de groupes de parole, de soutien... Truong Son Pham affirme : « nous ne donnons pas la solution ». La tentative de compréhension de la situation (à savoir connaître les raisons du conflit) passe aussi par le fait d'admettre « que les femmes peuvent aussi être le point de départ du conflit, car elles créent une situation stressante pour l'homme qui réagit ». L'enquêté renchérit : « des petites choses arrivent, et la situation dégénère ». Le directeur de Lin explique ensuite qu'en plus d'ateliers d'auto-défense organisés par l'ONG, cette dernière conseille souvent à la victime par son ONG de sortir faire autre chose quand elle sent la tension monter, mais que le mieux est d'arriver à une réconciliation « afin de protéger la famille et les enfants avant tout ». Si Truong Son Pham revient aussi sur des normes genrées intégrées, et dont il a parfaitement conscience, les points évoqués soulèvent les mêmes problèmes qu'avec A.P : le fait de vouloir trouver un « point de départ » au conflit ne permet pas à la victime de déculpabiliser.

Pour conclure cette partie, il semblerait donc que si certaines stratégies individuelles existent, elles ont tendance à être sapées par une culture du *victim-blaming* consistant à remettre la faute sur les victimes de violences conjugales. Les communautés, censées jouer un grand rôle dans l'aide et le soutien apportés aux victimes, peuvent éventuellement apporter un réconfort immédiat. Néanmoins, les solutions proposées (notamment les politiques de réconciliation ou

le fait de chercher la cause du problème) replacent souvent les femmes victimes dans des schémas de domination très genrés, sans qu'elles puissent alors aider durablement ces femmes, qui sont alors précarisées et fragilisées parce que le cycle de la violence n'a pas été brisé. Pour Madame Ninh, la réconciliation est envisageable seulement « si une épée de Damoclès est placée au-dessus du mari, il faut le menacer, être dissuasif » : or, c'est rarement le cas, ce qui instaure plutôt un cycle permissif de la violence.

C. De la contre-violence à l'empowerment ?

- *Des mécanismes d'auto-défense*

La question de savoir si les femmes victimes de violence usent de la contre-violence envers leur mari ou conjoint violent se pose alors. L'étude nationale du GSO montre que même si son enquête s'est portée sur les violences faites aux femmes, les enquêtées se sont vu poser la question suivante : « avez-vous déjà frappé votre mari ou conjoint sans avoir été battue avant ou en réponse aux coups qui vous ont été portés ? ». Les résultats montrent que les participantes ne mentionnent jamais des violences faites aux hommes et parlent même à peine de violences faites aux femmes (GSO, 2010, p. 66). Cependant, dans quelques entretiens, certaines ont mentionné une « grève du sexe » conduite par la femme pour punir son mari ou conjoint, et les femmes qui l'évoquent ne considèrent pas cela comme de la violence, tandis qu'elles perçoivent l'indifférence du conjoint envers sa femme comme un acte violent émotionnellement.

Pour ce qui est du fait de rendre les coups portés, l'étude montre que 10,4% des femmes vietnamiennes en milieu rural et 18,8% des femmes vietnamiennes en milieu urbain se sont déjà battues au moins une fois en retour pour se défendre. Richard Gelles, lui, met à jour le concept de « défense passive » de Bowker (1983), qui consiste à se défendre en se couvrant le corps avec ses mains pour se protéger, qui est selon lui la stratégie personnelle la plus répandue (Gelles, 2018, p. 363) tant la victime se retrouve alors en position de faiblesse.

Le GSO montre cependant que l'idée de frapper en retour n'avait jamais vraiment traversé l'esprit des femmes interrogées, qui pensent pouvoir être plus capables de répondre que de se battre, souvent en raison de leur incertitude quant à leur force physique, comme l'explique une victime de Hanoi :

Comment puis-je le battre ? Il est très costaud. Le frapper serait comme lui donner un massage. Je m'enfuis juste. Vous savez, une femme est un septième du corps d'un homme. Nous sommes faibles. Nous sommes une côte, ils sont tout le corps. (GSO, 2010, p. 101).

Certaines, qui semblent avoir reçu des conseils spécifiques sur la violence basée sur le genre et qui disposent de leurs propres ressources économiques, parviennent toutefois à « s'affirmer » verbalement en réponse aux violences, comme témoigne une autre femme victime de Hanoi (GSO, 2010, p. 102) :

Quand je ne savais rien sur rien, je courais juste à la porte quand il me chassait. Maintenant je lui réponds. Quand il m'a dit de sortir, je lui ai dit, « c'est du passé. Maintenant c'est toi qui dois sortir, pas moi. Tu n'as pas le droit de me chasser ». Quand j'ai dit ça, il n'a pas osé répondre. Ensuite il n'a plus osé me frapper. Je lui ai aussi dit que s'il recommençait, je le frapperais en retour.

Vu Manh Loi revient sur cette idée plus courante chez les femmes disposant de plus de ressources, économiques ou éducatives : dans le rapport *Gender-Based Violence. The case of Vietnam* (1999), la technique de la « guerre froide », à savoir le fait d'ignorer son conjoint ou mari pendant plusieurs jours, serait utilisée par des femmes hautement éduquées, venant de milieux plus urbains (Vu Manh Loi, 1999, p. 15). Cette idée semble corroborée par A.P : elle prend l'exemple d'un couple qui vivait dans son voisinage au sein duquel il existait une violence mutuelle (insultes, coups portés à son/sa partenaire) mais qui s'oubliait vite :

Quand j'y repense, c'est une bonne façon d'évacuer le problème. Parce qu'après ces disputes, ils s'aimaient encore, tout allait bien, comme si rien ne s'était passé. Dès qu'ils se battaient, ils se disaient des choses que vous ne pouvez même pas imaginer. Mais le jour d'après, c'est comme si rien ne s'était passé. Et c'est seulement pour les classes populaires, parce qu'ils s'en fichent, ils se laissent juste aller ! Ils se fichent de ce qu'on va penser d'eux. Et je trouve ça bien. Ils se battent, mais ils s'aiment. Vous comprenez ? Crier aide à évacuer le stress. Mais dans la classe supérieure, les gens ne peuvent pas crier.

Le GSO souligne néanmoins que ces cas demeurent des exceptions, la plupart des victimes ne se sentant pas capables de répondre pour plusieurs raisons : un support inadéquat de la part de la famille ou des autorités locales, une incertitude quant au fait que le mari arrêtera d'être violent, ou encore une méconnaissance sur ses choix possibles. Le fait de réagir par une stratégie de contre-violence est ainsi un cas très rare, comme le rappelle un homme vietnamien de 42 ans (Schuler *et al.*, 2016, p. 1159).

Avec l'égalité des genres dans la vie de famille, il serait normal qu'une femme battue le frappe en retour. Mais en réalité, les femmes vietnamiennes sont misérables. Quand elles sont battues et chassées par leur mari, elles l'endurent. Peu de femmes réagissent.

En plus, près d'un tiers des femmes du sondage s'étant battues en retour rapportent qu'il n'y a eu aucun changement dans l'attitude de leur mari ou conjoint malgré leur stratégie, même si plus de la moitié expliquent que se battre en retour a eu un effet positif, la violence s'arrêtant ou diminuant, même temporairement.

Amélie Bescont, dans sa critique de l'ouvrage d'Elsa Dorlin, *Se défendre. Une philosophie de la violence* (2017), qui étudie les procédés d'autodéfense des personnes minorisées (femmes et personnes racisées) souvent restreints, s'attarde sur les points importants de cet ouvrage qui révèle les mécanismes d'intériorisation de la violence chez les corps des personnes violentées. Pour l'auteurice, Dorlin montre qu'il existe une « incorporation de cette (in)aptitude à l'autodéfense » qui « polarise les expériences de la violence : d'un côté se retrouveront les corps victimaires, principalement féminins, tout entiers inscrits dans une phénoménologie de la proie » (Bescont, 2018, p. 116). Dans le cas des violences conjugales, c'est comme si le corps féminin avait été figé dans un processus de passivité – Amélie Bescont parle de « fonds d'imaginaires qui réifient la prétendue passivité du corps féminin » (*ibid.*). Les corps perçus comme inférieurs se retrouvent ainsi limités dans leur capacité d'autodéfense face aux coups portés, expliquant peut-être la rareté de la contre-violence des femmes victimes de violences conjugales.

- *Une forme d'empowerment des victimes est-elle possible ?*

Madame Ninh, lors de notre rencontre, m'a fait part d'une histoire intéressante témoignant d'une sorte d'*empowerment* ou empouvoirement : pendant un forum d'OXFAM à Bangkok, elle raconte avoir assisté au témoignage « formidable » d'une femme anciennement victime de violences conjugales par un mari alcoolique, encouragé par une belle-mère aussi alcoolique. Pour Madame Ninh, elle a élaboré un véritable stratagème pour s'en sortir. Il se trouve que la belle-mère avait très peur de la mort, et l'assistant-médecin la visitant lui aurait dit qu'elle mourrait bientôt si elle continuait sa consommation d'alcool. Terrifiée, elle a arrêté de boire. « Sa bru en a donc fait une alliée » pour que son mari arrête de boire à son tour, la belle-mère devenant alors « conseillère ». Pour Madame Ninh, il s'agit d'un véritable stratagème,

témoignant de la capacité d'empouvoirement de certaines femmes : si elle est restée avec son mari et si cette anecdote ne relève pas de ce que nous pouvons attendre de ce qu'est une stratégie d'empouvoirement plus classique (à savoir, une libération plus complète vis-à-vis de la relation abusive), le vocabulaire utilisé par Madame Ninh (« alliée, conseillère, stratagème ») tient à souligner le libre-arbitre et la lutte de certaines femmes pour s'en sortir. En revanche, cet exemple est emblématique de ce qu'est la violence conjugale au Vietnam : par tous les moyens, on cherche à sauver son mariage, tandis que la fuite est rarement envisagée parce qu'entraînant un déclassement social. Pour Madame Ninh, « l'idée de conciliation ne revient pas à excuser le mari : le mariage est la structure dans laquelle cette femme s'identifie pour le moment. Ce n'est pas si simple ».

Pour conclure cette partie 2, nous pouvons répondre à la problématique de la manière suivante : il existe bien un contexte spécifique pouvant expliquer en partie la persistance de violences conjugales au Vietnam avec une telle intensité, et il s'agit de la façon dont le problème est pris en charge, ce qui répond aussi à notre hypothèse principale. Ce problème dans la prise en charge des violences conjugales relève d'abord de confusions dans le périmètre d'action dessiné par les autorités publiques : si l'on a pu infirmer en partie notre hypothèse numéro 3 selon laquelle elles n'ont pas la volonté de combattre le problème, en raison de l'existence d'un arsenal législatif conséquent, il est vrai qu'elles n'ont parfois pas les moyens de le faire efficacement, le problème des violences conjugales étant lui-même mal défini par les institutions (est-ce un problème de santé publique, un problème politique ?), ce qui ne permet pas d'élaborer un cadre d'action précis (doit-il être préventif, dissuasif?). A cela s'ajoutent une mauvaise compréhension vis-à-vis des lois mises en place par les acteurs de terrain, ainsi que le manque de leadership clair. La prise en charge des violences conjugales au Vietnam rencontre, en plus de ces problèmes de définition au niveau institutionnel, un manque d'empathie à l'attention des victimes venant de ces mêmes institutions : nous l'avons vu dans les cas de divorce suite à des situations de violence ou même de viol conjugal, elles semblent peu enclines à respecter la dignité et l'intégrité de la personne concernée, en privilégiant des méthodes de réconciliation axées sur le bonheur familial qui épuisent les victimes - déjà éprouvées physiquement et psychologiquement – et en ne faisant qu'alimenter la culture du viol¹⁹, et au-delà, une certaine culture de l'impunité vis-à-vis de l'abus perpétré. A cela s'ajoute enfin le

¹⁹ *Culture du viol* : c'est l'ensemble des pratiques, attitudes et croyances qui consistent à faire de la victime de viol la responsable du crime qui a été commis à son encontre.

même type de problème rencontré chez les institutions : les autorités locales, telles que les membres de l'UFV mais aussi d'ONG, donc des travailleur.se.s sociaux.ales, qui sont pourtant plus en contact avec le terrain, vont souvent envisager le problème d'un point de vue familial. L'intégrité de la famille, la durabilité du couple ou encore le bonheur des enfants, sont les points sur lesquels les entités locales tentant d'aider les victimes vont mettre le focus. Si certain.e.s membres de ces entités critiquent vivement les groupes de réconciliation et leur méthode, le simple fait de vouloir à tout prix chercher une cause au problème ainsi que des solutions en vue de faire changer le mari, fait porter une charge mentale excessive à la victime qui se retrouve inévitablement blâmée, et rendue coupable. La prise en charge publique du problème ne fait donc que reproduire des schémas (genrés) de domination : la violence se trouve alors banalisée, normalisée, et donc réduite au silence.

Partie 3 : genre et société en discussion

En-dehors du type de prise en charge effectué par l'autorité publique vietnamienne expliquant largement la persistance des violences conjugales, nous opèrerons ici une discussion sur le genre dans la société vietnamienne, qui nous permettra de repenser une lecture culturaliste sur les violences conjugales ainsi que la théorie à travers une approche genrée. L'intérêt de cette fin d'étude sera d'explorer le fonctionnement de la société vietnamienne à l'épreuve d'un Renouveau social et économique. Par un mélange des discours recueillis et des lectures diverses, nous interrogerons les flux entre genre et Vietnam actuel, et plus largement, les masculinités et féminités vietnamiennes ou les mythes qui pourraient avoir une influence, directe ou indirecte, sur les violences conjugales. Il s'agira aussi de voir si la société vietnamienne actuelle requestionne ces mythes, et si oui, comment. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'un tel travail (creuser dans la littérature par exemple) nécessite du temps ainsi qu'une certaine maîtrise du vietnamien, ce qui n'est pas mon cas.

Chapitre 7 – Un « rapport de genre hérité » (Le Thi Quy) en discussion

Le Thi Quy, dans son article offrant un scan sur violence de genre et action publique, parle d'un « rapport de genre hérité ». Il convient de requestionner cette notion, et surtout, son influence vis-à-vis des violences conjugales.

A. La tentation du facteur confucéen

Pour commencer, nous aimerions consacrer un premier sous-chapitre à la prétendue influence confucéenne sur le phénomène étudié : la littérature tend en effet à mettre en valeur ce facteur pour expliquer les violences conjugales. Par exemple, pour la sociologue Le Thi Quy, ces violences sont liées aux « vestiges du confucianisme consistant à honorer les hommes et mépriser les femmes » (Rydstrom, 2003, p. 7), vestiges qui perdurent et ont même redoublé depuis quelques temps, notamment depuis le *Doi Moi* selon l'anthropologue Helle Rydstrom. Si cette analyse offre quelques perspectives pertinentes, le risque est de grandement caricaturer le problème, et de présenter cette analyse comme l'explication toute trouvée aux violences

conjugales. Les discours recueillis lors de mes interviews en avril à HCMV m'ont ainsi éclairée sur ce point et m'ont permis de nuancer cette notion de « rapport de genre hérité », même si ces discours sont eux-mêmes contrastés.

Pour A.P, le confucianisme n'est pas une raison pouvant expliquer les violences conjugales. Elle explique même :

Je ne pense pas que ça vienne du confucianisme. Cela vient du Vietnam, c'est tout. Peut-être d'une culture plus... Punitive.

Elle revient ensuite sur les quatre vertus féminines (nous y reviendrons par la suite), et explique que si certes, elle en a connaissance, elle ne les applique pas :

Je m'en fiche ! Dans ma famille, ma grand-mère est très forte pour tout ce qui concerne les quatre vertus. Comme ma mère. [...] Ma grand-mère est très forte pour ça, mais elle ne voyait pas cela comme quelque chose à appliquer, parce que ça dépend de la situation. Elle est aussi très ennuyée quand elle voit des hommes battre leur femme. [...] Les quatre vertus... C'est pour les gens qui ne sont pas assez forts ! Pour les gens dont on a lavé le cerveau, qui sont très religieux. [...] J'aurais pu apprendre à coudre, mais je n'ai pas à le faire ! Faire les gâteaux pour le Têt, je sais faire ça, mais personne ne me force.

Pour elle, le confucianisme n'a donc pas autant d'influence, du moins directe, qu'on le pense.

Tran Huu Quang met en avant une perception différente, peut-être un peu plus partagée. Le sociologue, que j'ai interviewé un jour après A.P à Hô-Chi-Minh Ville, parle de « conceptions profondes » quand il s'agit de recenser les causes des violences conjugales, et d'un confucianisme qui imprègne toutes les couches de la société. Quand il évoque d'ailleurs les quatre vertus confucéennes, il explique qu'effectivement, elles ne sont plus enseignées à l'école à l'heure actuelle, mais que cette notion imprègne les conceptions sociales des gens : « ça entre », dit-il, « par l'éducation familiale, la littérature, les médias, le cinéma ». Pour lui, la conception confucéenne met avant tout en avant un ordre social, ce qui aurait des aspects à la fois positifs et négatifs. Il explique que cette conception se transmet certes, mais qu'elle a un lien indirect avec les violences conjugales : pour Tran Huu Quang, le facteur confucéen n'est qu'un facteur de fond, et il convient de chercher d'autres explications, en ne mettant pas un focus trop important sur le « rapport de genre hérité » qui pour lui est indirect. Il adhère à la vision suivante, à savoir aux cercles concentriques dont nous avons parlé en partie 1 : les violences conjugales ont d'abord des causes directes, telles que, je cite « le chômage, les conflits

conjugaux, la drogue », et ensuite, comme cadre éloigné, vient le cadre confucéen. Pour lui, il est donc difficile d'établir des généralités et il convient de faire des analyses au cas par cas. Si Tran Huu Quang rappelle le rôle certain qu'a une certaine image des masculinités vietnamiennes dans ces violences, il affirme :

Je pense qu'il n'y a rien de particulier au Vietnam qui explique le phénomène, et on n'enseigne plus tellement la culture confucéenne. Mais elle subsiste parce qu'elle promeut des qualités qui peuvent aussi être positives. Il y a un grand manque de compréhension du confucianisme en Occident.

Tran Huu Quang met donc en garde contre cette tentation du facteur confucéen, excluant tout autre facteur d'influence, comme la frustration sociale, dans l'explication des violences conjugales.

Madame Ninh tient aussi à relativiser ce facteur confucéen. Pour elle, il convient de rappeler que l'éducation confucéenne n'était pas du tout réservée aux petites filles et qu'elle était aussi très portée sur les fils. La diplomate rappelle que le confucianisme instaure une hiérarchisation aux règles claires, telle que le respect d'une autorité morale, une hiérarchie des valeurs. Cependant, la violence envers les femmes n'est, dans le cadre confucéen, jamais explicitée, ni encouragée, et pour elle, « les gens ne font plus quelque chose par principe confucéen. Ils les connaissent mais ne les revendiquent pas ». Notamment, Madame Ninh rappelle que le fait de battre sa femme n'est bien sûr pas quelque chose d'autorisé ou qui apparaîtrait dans les textes confucéens, et qu'au contraire, le principe de hiérarchie si cher au confucianisme impose le respect de tou.te.s et une certaine exemplarité dans la conduite. Cette opinion est corroborée par le discours de A.P :

Aucune religion n'encourage les hommes à être violents avec les femmes. Mais les hommes veulent montrer leur pouvoir. [...] Les religions disent que les Hommes sont égaux, qu'ils doivent s'aimer, comme dans la Bible par exemple. Quand les gens l'appliquent différemment, c'est parce qu'ils en ont une interprétation différente. Si les gens ont une bonne éducation, ils comprennent cela, et ils ne frappent personne, à moins qu'ils veuillent exercer une domination.

En revanche, là où le confucianisme pourrait avoir une influence indirecte sur les violences conjugales, c'est qu'il aurait tendance à justifier le compromis qui doit la plupart du temps être endossé par les femmes vietnamiennes – « les Vietnamiens ont une tendance à l'accommodement » (Madame Ninh, 2019) – et à influencer l'assignation de rôles dans la famille. Notamment, le masculin tend à être placé au-dessus du féminin dans la tradition confucéenne, comme le montre l'historienne Bui Tran Phuong dans sa thèse : « les formules

fréquemment citées du confucianisme expriment un dualisme répété entre le masculin valorisé et le féminin dévalorisé [...], le masculin pèse lourd et le féminin plus léger » (Bui Tran Phuong, 2008, p. 46). Pour Madame Ninh, il convient malgré cela de ne jamais attribuer au confucianisme un rôle direct dans la production de violences au sein du couple, en revanche, la soumission des femmes, quelque part soutenue par le confucianisme, pourrait être une explication.

Pour finir, nous pouvons d'ailleurs évoquer le confucianisme beaucoup moins rigide du Sud du pays, comme facteur d'atténuation de son influence. Le confucianisme à Gia Dinh (région du pays) était en effet bien plus souple et pragmatique, comme l'explique Cao Tu Thanh, il a été « popularisé » et ses représentants étaient pour la plupart issus des classes populaires. Madame Ninh parle d'une « terre de syncrétismes » pour qualifier le Vietnam, et le confucianisme à Gia Dinh semble confirmer cette hypothèse : pour Cao Tu Thanh, le confucianisme dans cette région s'est imprégné de l'urbanisation et du cosmopolitisme. Ainsi, des qualités morales telles que l'humanisme et le sens du devoir *nhân nghĩa* se retrouvent pratiquées par toutes les classes sociales confondues « pour être définies et vécues de manière plus intuitive, selon le bon sens du commun des mortels et la sensibilité individuelle de chacun et chacune » (Cao Tu Thanh, 1996). Si ces qualités étaient au Nord réservées aux hommes, parce que les femmes seraient « difficiles à éduquer », elles sont devenues au Sud des qualités honorées par tou.te.s. Cao Tu Thanh explique ainsi que ce confucianisme du Sud a fixé un cadre moral « assez lâche, assez souple et flexible pour ne pas imposer à l'individu de faire ou de ne pas faire exactement ceci ou cela » (Cao Tu Thanh, 1996), avec une idée de liberté d'action et d'adaptabilité en fonction des situations.

Notre hypothèse principale qui consiste à se demander dans quelle mesure un cadre spécifique permettant d'expliquer la persistance des violences conjugales au Vietnam existe, et si cette persistance ne pourrait pas être expliquée par une dégradation du cadre confucéen, peut trouver ici un élément de réponse : les témoignages rapportés ci-dessus semblent affirmer que le facteur confucéen a relativement peu d'influence sur le problème actuel des violences conjugales en-dehors d'une hiérarchie masculin/féminin, ou du moins une influence très éloignée. Le cadre confucéen aurait même tendance à encourager une éthique personnelle et le respect d'une certaine harmonie, ce qui entre en conflit avec la perpétration de violences au sein de la famille.

B. La persistance de mythes sur les masculinités et les féminités

Qu'est-ce qu'un mythe ? Selon *l'Encyclopédie Universelle de France*, il peut s'agir d'un récit imaginaire dans lequel sont transposés des événements réels, d'une légende, d'une affabulation, d'une représentation idéalisée de l'humanité, ou enfin d'une image simplifiée reposant sur l'idéalisation de quelqu'un ou quelque chose. Pour Roland Barthes dans *Mythologies*, le mythe est un outil de l'idéologie. Il réalise les croyances, dont la doxa est le système, dans le discours : le mythe est un signe (Barthes, 1957). Dans ce sous-chapitre, nous tenterons ainsi d'éclaircir quels sont les mythes genrés au sens que nous venons d'évoquer qui sont tenaces au Vietnam, et imprègnent sa société. Nous ne disons pas que ce sont ces mythes qui sont les causes des violences conjugales au Vietnam, mais que peut-être, en les analysant, nous comprendrons ces flux contradictoires entre genre, mythes et masculinités/féminités vietnamiennes actuelles.

- « La » femme vietnamienne fantasmée

Le fait d'employer le pronom « la » montre que les femmes vietnamiennes, dans les discours officiels comme populaires, ont tendance à être essentialisées et réduites à un modèle de femme unique, fantasmée et idéalisée. Il y a d'abord le mythe de la femme guerrière, largement promu dans le langage révolutionnaire : pour Julie-Marie Bunck, les femmes vietnamiennes formant une base intellectuelle déterminante dans le milieu révolutionnaire, la propagande pour la Révolution s'est fortement reposée sur le rôle que les femmes doivent jouer dans le combat national. Selon l'auteurice néanmoins, il ne s'agissait que d'un prétexte pour dénoncer le colonialisme étranger (Julie-Marie Bunck, 1997, p. 22). Si la promotion des droits des femmes était certes l'un des axes importants du Parti Communiste Vietnamien pendant la Révolution (du moins en apparence), l'idée derrière sa promotion n'était pas l'égalité des genres en soi mais une libération des femmes afin de les faire participer au travail industriel et agricole, en bref, apporter une force de travail supplémentaire (Goodkind, 1995, p. 346). Julie Marie Bunck souligne d'ailleurs que les hommes révolutionnaires du PCV pensaient que les sacrifices de la femme engagée dans la lutte anti-coloniale devaient être traditionnels par essence, avec des qualités particulières (Julie Marie Bunck, 1997, p. 23) telles que la vertu, la patience, la loyauté. Gisèle Bousquet et Nora Taylor évoquent « une femme-modèle aux vertus contradictoires mariant confucianisme et féminisme » (Bousquet, Taylor, 2005, p. 9), contradiction très forte qui va de fait saper toute velléité féministe émancipatrice. L'idée était en effet de se soumettre

entièrement à la nation, ce qui s'oppose de façon radicale à la poursuite de ses désirs personnels et individuels. Cette notion de « droits des femmes » sous la Révolution est ainsi à relativiser en ce qu'il s'agit plus d'un droit des hommes à mobiliser les femmes pour la cause révolutionnaire. Ce discours a en tout cas largement contribué à renforcer une image fantasmée de « la » femme idéale et révolutionnaire vietnamienne : celle-ci, entièrement dévouée à la nation, a des qualités spécifiques et surtout, le sens du sacrifice.

Image 2 – affiche de propagande



Source : l'une des « Affiches de propagande vietnamiennes, 1950-1980 ». Exposition du Musée du quai Branly, 2013

Le slogan du bas en rouge signifie : « Déterminés à construire et défendre la patrie ». On peut voir sur l'affiche un soldat vietnamien, prêt à partir au combat, et à côté, une femme vietnamienne issue de la minorité thaïe portant dans ses bras un livre sur lequel est écrit « sciences techniques ». Le slogan du haut veut dire « mise en valeur de la tradition de Dien Bien ». La femme sur l'affiche tient dans sa main gauche une plante, peut-être symbole de renouveau (idéologique ?) mais aussi de fertilité. L'arrière-plan historique, lui, représente un

groupe révolutionnaire avec un drapeau communiste. On le voit donc, les femmes vietnamiennes ne sont pas oubliées quand il s'agit de faire la promotion d'un idéal révolutionnaire, mais d'une part, elles semblent ramenées à certaines fonctions (la femme de l'affiche tient le livre : est-ce une manière de dire que l'homme est voué au combat et la femme à éduquer les masses ?) et d'autre part, elles ne sont pas représentées de la même façon que les hommes (ici, la femme est plus petite que l'homme, et elle a l'air d'être reléguée à des fonctions précises et relativement genrées). Enfin, l'idée de sacrifice pour la patrie semble valorisée ici.

Ce sens du sacrifice féminin est donc une idée qui imprègne largement les discours, officiels comme officieux. Nous l'avons déjà vu auparavant avec l'idée que les femmes vietnamiennes doivent être résilientes quand il s'agit des violences qu'elles subissent, et endurer la souffrance : peut-être est-ce lié, quelque part, à cette notion de sacrifice qui entre dans les esprits, et qui est d'ailleurs fortement idéalisée. Il n'y a qu'à voir l'imaginaire développé autour des femmes célibataires au Vietnam : si elles peuvent être fortement stigmatisées par la société, comme le montre Le Thi dans *Single Women in Vietnam*, mentionnant le fait que dans les années 1980 les femmes célibataires étaient stigmatisées en se voyant attribuer un congé maternité très court par exemple (Le Thi, 2006, p. 11), les mères célibataires peuvent paradoxalement être admirées si elles sont laborieuses et endurantes et que la raison de leur célibat est involontaire. C'est le cas par exemple des veuves de guerre. La littérature plus récente et plus populaire le met en avant : dans *Terre des Oublis* de Duong Thu Huong (2012), l'auteurice fait le portrait de Miên, héroïne vivant dans les montagnes du centre du pays et dont le mari est porté disparu à la guerre depuis presque quinze ans. Remariée entre-temps, avec un enfant, elle ne se doute pas que son ex-mari Bôn reviendra et la réclamera. Au début du roman, Miên est décrite comme une femme très laborieuse, pieuse, douce et vertueuse, qui travaille dur et qui a toujours su montrer un sens du sacrifice (d'abord lors de la perte de son premier mari, puis quand elle décide de retourner vivre avec lui). Nous avons ici la figure de la femme *dam dang*, dont Bui Tran Phuong parle dans sa thèse : « une personne laborieuse, endurante, adroite et débrouillarde, capable d'assumer et de réussir plusieurs tâches à la fois, qui gère avec efficacité de multiples responsabilités, qui s'oublie pour se dévouer aux siens sans jamais rien attendre en retour » (Bui Tran Phuong, 2008, p. 54). Pour elle, « toutes les petites filles vietnamiennes, quel que soit leur origine, sont éduquées pour être *dam dang* » (Bui Tran Phuong, 2008, p. 54). Cette idée de sacrifice féminin, et cette incroyable charge mentale et émotionnelle devant peser en partie sur les femmes vietnamiennes, est ainsi tenace dans la société vietnamienne, et peut-être que,

quelque part, cela peut jouer un rôle très indirect mais bien réel dans la résilience vis-à-vis des violences subies.

Enfin, il existerait un autre mythe autour de « la » femme vietnamienne, encore très tenace : l'idée qu'une persistance des violences conjugales au Vietnam est surprenante parce qu'il s'agirait d'une société matriarcale. C'est ce qu'affirme d'ailleurs A.P dans notre interview : pour elle, il n'existe plus vraiment de patriarcat²⁰ au Vietnam et il s'agissait même d'un matriarcat avant l'invasion de l'Empire Chinois. Il est vrai que beaucoup ont tendance à rappeler le rôle prépondérant des femmes vietnamiennes : pour Tran Huu Quang, « les femmes vietnamiennes jouent un rôle très fort et visible dans la société ». Dans le même esprit, on met souvent en avant le fait qu'elles gèrent souvent l'argent, la maison, mais affirmer pour cela que la société vietnamienne est matriarcale semble excessif. En effet, si les femmes vietnamiennes détiennent une certaine autorité dans la maison, cela demeure cantonné à l'espace du foyer, et comme l'a montré Le Thi Quy, le « lourd » (à savoir toutes les décisions importantes et qui concernent l'extérieur) est assigné aux hommes, tandis que le « léger » (tout ce qui concerne la famille et les tâches domestiques) concernent les femmes. Pour Tran Huu Quang, « le matriarcat c'est pour l'intérieur, et le patriarcat pour l'extérieur ». L'anthropologue Françoise Héritier, elle, tient à remettre au goût du jour que le matriarcat est un mythe (Héritier, 1984, p. 11), terme pourtant brandi dans beaucoup d'études anthropologiques. Si l'on se plaît à dire que certaines sociétés primitives, comme celle des Iroquoises, étaient matriarcales, Françoise Héritier met en avant le fait qu'elles ne challengent pas néanmoins l'idée de supériorité masculine, et qu'en dépit de droits accordés aux femmes, ces dernières ne jouissent pas d'une déférence particulière. Ainsi, le fait que les femmes vietnamiennes aient certes un rôle fort dans la société, ne doit pas être confondu avec une forme de matriarcat : en effet, cela peut provoquer une sorte « d'endormissement », consistant à dire « elles ont beaucoup de pouvoir dans telle situation de vie, les violences conjugales ne peuvent alors être le reflet d'une société patriarcale ». De même, jouir de certains droits ne signifie pas détenir l'autorité.

²⁰*Patriarcat* : selon le dictionnaire Larousse, il s'agit d'une organisation sociale dans laquelle les hommes exercent le pouvoir dans tous les domaines de la vie (sphère politique, économique, religieuse...), ou détiennent le rôle dominant au sein de la famille. En bref, il s'agit d'une organisation où toute l'autorité est détenue par les hommes. Par extension, le matriarcat est son équivalent mais pour les femmes, mais on lui attribue aussi une fonction d'antonyme.

- *La construction de « personnages » masculin et féminin*

Ces personnages masculin et féminin (donc l'idée que l'homme vietnamien et la femme vietnamienne doivent correspondre à ces critères particuliers et idéalisés), et auxquels les Vietnamiens.ne.s d'aujourd'hui doivent plus ou moins correspondre, a peut-être une influence indirecte sur la persistance, ou du moins la normalisation, des violences conjugales.

Si nous avons vu que les quatre vertus confucéennes (*tu duc*) ne sont plus tellement enseignées, et qu'elles seront modernisées (voir chapitre suivant), c'est tout de même une perception qui a pénétré la société, et qui par ailleurs, demeure très connue. Le *tu duc* a pénétré le Vietnam avec la première domination chinoise, et s'est développé au XI^{ème} siècle sous Ly Thai Tô (Bui Tran Phuong, 2008, p. 45). Ces quatre vertus, féminines par essence, comme le rappelle Ngo Thi Ngan Binh, consistent en *cong, dung, ngon, hanh* (travail, apparence, discours, attitude), les quatre vertus constituant une sorte de chaîne interdépendante. Une femme vietnamienne, selon les vieux textes confucéens, doit ainsi être laborieuse et endurante au sein du foyer, humble dans son apparence, ne pas montrer de la colère ou de l'émotion dans son discours, et enfin, cultiver en son for intérieur des qualités telles que la dévotion, la gentillesse. Bui Tran Phuong, dans sa thèse sur *Vietnam 1918-1945. Genre et modernité* (2008), les explique comme ceci : « l'habileté au travail ménager, le sérieux du visage, la politesse et la soumission exprimées dans la parole et la vertu féminine par excellence, la chasteté » (Bui Tran Phuong, 2008, p. 45). Le *hanh* est en fait l'expression ultime du sacrifice personnel et du contrôle de soi dont une femme vietnamienne vertueuse devrait faire preuve (Ngo Thi Ngan Binh, 2004, p. 51). Pour Bui Tran Phuong, le *tu duc* révèle que l'on a voulu développer des qualités chez la femme qui ont pour but de mieux servir, et d'être mieux subordonnée. Cependant, il faut garder à l'esprit que quand les quatre vertus étaient encore enseignées de façon stricte, « il y a acceptation vécue comme volontaire des principes moraux, [...] des devoirs intérieurement ressentis comme irrévocables » (Bui Tran Phuong, 2008, p. 48). Néanmoins, il s'agit bien d'un ordre vertical, avec les femmes placées tout en bas de l'échelle. Si le *tu duc* n'est aujourd'hui plus enseigné ou presque plus, son influence sur l'assignation de rôles précis dans une société qui prendrait la forme d'une ligne verticale semble tout de même indéniable. Comme nous l'avons dit, ce ne sont pas tant les quatre vertus d'origine confucéenne en elles-mêmes qui peuvent expliquer une persistance des violences conjugales, mais bien le fait qu'on réassigne une place aux femmes dans la société, et une façon de se conduire face à des événements de la vie (ne pas montrer sa colère face à la violence et endurer la souffrance, par exemple).

Au-delà de ce *tu duc*, qui induit déjà l'idée d'une façon typique de se comporter quand on est une femme vietnamienne, il existerait ainsi par extension des personnages « typiquement » masculin et féminin qui s'opposent, comme l'écrit Helle Rydstrom dans son chapitre « Female and Male "Characters": Images of Identification and Self-Identification for Rural Vietnamese Children and Adolescents » (2004). Pierre Bourdieu dans *La domination masculine* (1998) mentionne l'idée que les notions de virilité et de féminité vont s'opposer constamment : « la virilité, on le voit, est une notion éminemment relationnelle, construite devant et pour les autres hommes et contre la féminité, dans une sorte de peur au féminin, et d'abord en soi-même » (Bourdieu, 1998, p. 74). A titre d'exemple, au Vietnam, dans le village rural de Thinh Tri, le personnage typiquement masculin pour un garçon vietnamien est alors le suivant : « coquin, malicieux, actif et difficile à contrôler », tandis que le personnage typiquement féminin pour une fille vietnamienne est le fait d'être « douce, obéissante, gentille » (Rydstrom, 2004, p. 74). Comme on le voit ici, l'homme typique, au corps « chaud » (*nong*) serait alors fait pour conquérir l'extérieur, et occuper l'espace, physiquement et socialement (par exemple, en faisant de grands gestes). Nous reviendrons sur cette notion de « hot character » juste après. A l'inverse, la femme typique vietnamienne se doit de rester dans tout ce qui concerne l'intérieur - mécanisme que Bourdieu appelle « l'art de se faire petite »²¹ (Bourdieu, 1998, p. 47) et qui est un véritable procédé d'effacement - parce que son corps est « froid » ou *lanh*. Il s'agit là de la traditionnelle opposition et complémentarité entre *yin* et *yang*, et de prototypes qui ont pour but de correspondre, par la suite, aux rôles de père et mère. Pour Rydstrom, cette création d'images typiques permet alors de « signifier l'autre, et donc de stimuler la construction d'images des identités féminine et masculine » (Rydstrom, 2004, p. 75). Il y a donc des attitudes, des comportements que l'on n'attend pas chez une femme vietnamienne : celle-ci, par exemple, surprendrait si elle mangeait du chien et buvait de l'alcool (Rydstrom, 2004, p. 83), plat et boisson perçus comme masculins. Néanmoins, il y a bien sûr des femmes vietnamiennes qui consomment de l'alcool, et des petits garçons vietnamiens qui n'aimeront pas chasser un serpent pour s'amuser (Rydstrom, 2004, p. 82). En réalité, ces prototypes masculin et féminin sont paradoxaux en ce qu'ils produisent un sentiment à la fois d'appartenance et de non-appartenance à ces catégories rigides : certaines femmes vietnamiennes ne se reconnaîtront pas dans cette assignation traditionnelle de rôles genrés ; Le, 18 ans, explique : « les filles ne sont

²¹ Pour Bourdieu dans *La domination masculine* (1998) qui s'attarde sur ce concept dans son étude sur la société kabyle, il existe à l'inverse chez les hommes un « travail psychosomatique » qui vise à viriliser en les dépouillant de ce qui leur reste de féminin. Du côté de « la » femme kabyle, « tout le travail de socialisation tend [...] à lui imposer des limites, qui toutes concernent le corps » (Bourdieu, 1998, p.45), qui montre qu'un processus d'intériorisation des principes de contrôle du corps existent chez toutes les femmes.

pas toujours douces et nous ne sommes pas toujours gentilles... Cela dépend de la personne » (Rydstrom, 2004, p. 84). Cependant, beaucoup semblent avoir conscience que certains comportements seront mal perçus en raison de leur nature dit féminine, et donc s'auto-censurent. Mai, 18 ans, dit : « [...] Par exemple, les garçons peuvent manger de la viande de chien et boire du vin. Si une fille le fait, elle ne serait pas vraiment une femme et passerait pour une fille qui s'en fiche. Je n'ose pas boire de vin » (Rydstrom, 2004, p. 84). De fait, même si toutes les femmes ne veulent pas respecter ces principes, tout comme les hommes, deux personnages ou prototypes, masculin et féminin, existent et imprègnent les pensées des gens qui savent alors, même vaguement, quelle devrait être leur place dans la société. C'est bien pour cela que Bourdieu parle « d'attentes collectives » auxquelles un homme et une femme doivent répondre, attentes qui se lisent au travers par exemple de cette opposition entre extérieur pour les hommes et intérieur pour les femmes.

Pour finir sur ce point, nous pouvons nous attarder sur le mythe de la « hot anger », influencée par la dualité des « personnages » évoqués ci-dessus. Pour Helle Rydstrom, il existe trois causes aux violences conjugales : une tradition patrilinéale, une façon particulière de percevoir les corps masculin et féminin, et une certaine expérience de la guerre (Rydstrom, 2003, p. 683). Comme évoqué ci-dessus, le trop-plein de « chaud » (*nong*) dans son corps fait qu'il s'agirait quelquefois de la laisser exploser. Toujours en insistant sur cette ancienne dichotomie *chaud versus froid*, Helle Rydstrom montre aussi que l'expérience de la violence et de la brutalité corporelle pendant la guerre n'aide pas certains hommes à considérer que leur « hot anger » est contrôlable : pour l'autrice, la guerre encourage au contraire à « libérer » sa violence la plus primaire et à la développer. A.P, durant notre échange, met ce point en avant en opérant une différenciation entre les hommes victimes de leur tempérament incontrôlable, qui exercent alors une violence involontaire, et ceux qui battraient volontairement leur femme. Pour elle, ceux appartenant à la première catégorie ont la possibilité de changer, contrairement à ceux de la seconde catégorie :

Ils peuvent changer, ils peuvent ! [...] Si leur attitude vient uniquement du fait qu'ils ne contrôlent pas leur colère. Imaginons, s'ils boivent beaucoup, et qu'ils perdent le contrôle, ils peuvent changer. Mais s'ils sont violents volontairement, c'est différent. Ils ne changeront pas.

Selon Helle Rydstrom, malheureusement, cette assignation corporelle spécifique attribuée aux hommes vietnamiens fait que « le corps d'une femme est rendu intelligible et traité comme s'il s'agissait d'un matériau de plasticité, pouvant être manipulé et traité en étant battu. De telles interactions, violentes et manifestant d'un rapport de force existant dans la sphère domestique,

veulent dire qu'un mari violent vient alors « redéfinir la topographie du corps de sa femme » (Rydstrom, 2003, p. 688).

C. Quels vecteurs de transmission des mythes ?

- *Les manuels scolaires*

J'ai initialement voulu rencontrer Tran Huu Quang parce qu'il y a quelques années de cela, en 2011, il a mené une étude sur la dimension genrée dans les manuels scolaires. Je pensais alors qu'il m'apporterait un point de vue intéressant sur les contenus éducatifs, qui sont, pour Madame Ninh, l'une des bases du changement : « il faut regarder tous les contenus éducatifs, pour en extirper les stéréotypes ». Quels sont-ils ?

Tran Huu Quang a mené son enquête pour l'école primaire et secondaire, concernant les manuels scolaires de plusieurs disciplines (algèbre, éducation civique, sciences, histoire...). Au total, son étude porte sur 76 manuels scolaires soit 11,194 pages. Pour lui, « les manuels scolaires ne sont pas que le reflet de la vie sociale réelle, mais endossent aussi le rôle de guides pour les écoliers dans le futur » (Tran Huu Quang, 2011, p. 9). Le sociologue et son équipe ont donc cherché, dans le cadre de leur étude, à répondre aux questions suivantes : jusqu'à quel point les personnages masculin et féminin sont visibles dans les manuels scolaires ? Quelles sont les tendances de différenciation dans la présence/l'absence et la représentation des personnages féminin et masculin quand on compare les manuels des trois niveaux d'éducation ? Quels rôles ou occupations les personnages féminin et masculin occupent respectivement ? Comment sont-ils représentés ?

Tran Huu Quang montre que plus on avance dans le niveau d'éducation, plus le « gender gap » ou le fossé de genre/la disparité de genre se creuse. De même, il mentionne le fait que cette disparité de genre, ou plutôt l'invisibilisation des personnages féminins, est bien plus frappante dans les textes descriptifs que les images (Tran Huu Quang, 2011, p. 15). La présence de personnages masculin et féminin dans les manuels scolaires varie aussi considérablement en fonction des disciplines : la disparité de genre semble être la plus prononcée dans les livres d'histoire-géographie, tandis que les livres de mathématiques semblent présenter moins de disparité de genre. Le point le plus intéressant à soulever reste à savoir comment sont représentées les femmes dans les manuels scolaires : selon l'équipe de recherche, elles sont très

souvent dépeintes dans le rôle de mère. Dans les textes, sur 434 cas, 285 des cas représentés seraient donc des mères contre 149 cas pour les pères (Tran Huu Quang, 2011, p. 22).

Image 3 – Femme berçant son bébé et allant amener ses enfants à l'école



Source : Bộ Giáo dục và Đào tạo, Tiếng Việt 2, tập 1, tái bản lần thứ 6, Hà Nội, Nhà xuất bản Giáo dục, 2009 (Vietnamese language, grade 2, vol. 1, 6th re-edition, 2009), illustrations des pages 101 et 39, d'après Tran Huu Quang, 2011, p. 32

De fait, tandis que les personnages masculins sont décrits avec des adjectifs comme « agile, intelligent, entreprenant, malicieux », les adjectifs ou expressions qualifiant les personnages féminins sont « douce, jolie, bonne conduite » (Tran Huu Quang, 2011, p. 31). C'est un peu le même mécanisme qui est à l'œuvre pour qualifier les étudiant.es : tandis que les étudiantes sont décrites comme « actives, studieuses, concentrées, douces », les étudiants sont décrits comme « malicieux, intelligents, téméraires, paresseux » (Tran Huu Quang, 2011, p. 42-43). En termes d'espaces et d'activités, sans mentionner l'environnement des études, les écolières sont le plus souvent mentionnées dans leur espace domestique, tandis que les garçons évoluent plutôt dans un environnement extérieur de jeu. Ces données corroborent ce que nous avons analysé ci-dessus à propos de l'assignation de rôles par des personnages masculin et féminin. Les stéréotypes de genre dans les manuels scolaires ne sont jamais anodins, tant ils imprègnent les pensées et les comportements dès le plus jeune âge. Encore une fois, nous ne disons pas que ces stéréotypes de genre dans les contenus éducatifs ont un rôle direct dans les violences conjugales, mais un rôle lointain, agissant comme un cadre éloigné mais réel : certaines normes et mythes sont très intériorisés, comme la façon de se comporter dans l'espace, la fonction que

l'on doit occuper dans la société, ce qui peut par la suite avoir une influence sur la production de violence ou l'acceptation de cette violence.

- *L'histoire et ses mythes*

La figure de la mère vietnamienne est venue au monde par la création historique, et précisément par la création de mythes. Ce mythe de la femme combattante, qui se bat contre l'invasion, est très prégnant dans les esprits : celui de la Reine Mère Duong Van Nga est parlant (Lê Thi Nhâm Thuyêt 2010, p. 14). Sous le règne de Dinh Thien Hoang (968-980), Duong Van Nga est une reine entièrement dévouée à son mari et ses enfants. Quand son mari est décédé en situation très critique (le deuil royal avait lieu, l'enfant successeur était encore un enfant, et le pays était soumis à l'invasion), la reine mère a décidé de prendre une décision « très courageuse et osée » (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 16) : avec d'autres lettrés mandarinaux, elle a nommé roi le Général Le Hoan, commandant de l'armée de la Cour, qui était en mesure d'unir le peuple et de combattre les agresseurs. Il parvint alors à défaire les troupes Song, et à préserver l'indépendance nationale, pour se marier avec la reine mère.

La dévotion pour son pays, le sens du sacrifice sont encore une fois des qualités féminines fortement exaltées à travers les mythes. Les mêmes qualités sont mises en avant lors de la Révolution, quand des mères anonymes sont valorisées pour leur sens du sacrifice. Une femme anonyme aurait alors dit, quand son fils a été enrôlé pour l'armée : « je donne mon fils à la Révolution. Il combattra les agresseurs pour libérer le pays. Il a déjà des vêtements. Pour ce qui est des armes, laissons-le aller au front et il les aura ! ». Pour Lê Thi Nhâm Thuyêt, anciennement directrice du Centre d'Etudes du Genre, de la Famille et de l'Environnement en Développement (CGFED), « la vie de bien des femmes est pleine de souffrances et de chagrins. Mais elles continuent à se battre pour la paix et la justice, et se dévouent à une cause sacrée : élever des enfants » (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 17).

La conscience collective vietnamienne est aussi marquée par l'histoire des sœurs Trung (Hai Ba et Ba Trieu), qui ont inauguré la lutte contre la domination chinoise, de 111 à 938 avant JC. Cette insurrection est connue en ce que beaucoup de femmes vietnamiennes y ont participé. Dans sa thèse, Bui Tran Phuong parle alors de « tradition Trung » (Bui Tran Phuong, 2008, p. 33) qui imprègne l'histoire vietnamienne et met en avant une forme de patriotisme au féminin.

Cette dévotion féminine patriotique, ce sens du sacrifice et cette résilience dans la souffrance sont donc des qualités largement valorisées par les mythes historiques qui forgent l'identité nationale, et qui contribuent à rattacher les femmes vietnamiennes à des fonctions précises.

- *Le discours officiel*

Les discours officiels tendent eux aussi à replacer les femmes vietnamiennes dans des rôles genrés, par des campagnes gouvernementales qui exaltent ce sacrifice féminin. L'Union des Femmes Vietnamiennes, organe gouvernemental, a organisé en 1999 la campagne des Trois Critères, destinée aux femmes, ayant pour slogan « Etudier activement, Travailler créativement, Elever des enfants et Fonder des familles heureuses » (Sidney Ruth Schuler *et al.*, 2016, p. 386). Cette campagne avait pour but de réaffirmer l'importance du concept de *Happy Family* ou Famille Heureuse, en définissant certaines règles :

- ✓ Etudier activement : participer aux réunions et meetings, lire les livres et autres publications, comprendre et suivre les politiques de l'UFV.
- ✓ Travailler « créativement » : s'engager dans des activités économiques profitables et à succès.
- ✓ Elever des enfants et fonder une famille heureuse : les enfants ne doivent pas prendre part aux fléaux sociaux et avoir des bonnes notes, mari et femme doivent maintenir une relation harmonieuse, ne pas se battre, ou se quereller avec les communautés.

Les femmes vietnamiennes sont ainsi le cœur de cible de cette campagne, et plusieurs choses sont attendues d'elles : elles sont rendues responsables du bonheur familial et doivent ainsi faire des sacrifices, et sont aussi censées contrôler des éléments qui peuvent cependant être relativement hors de leur portée (comme les notes de leurs enfants par certains aspects). Pour Schuler *et al.*, non seulement on attend des femmes qu'elle se comportent « bien », du moins en accord avec les critères cités, mais on requiert aussi que leurs enfants et leurs maris se comportent de façon vertueuse (Schuler *et al.*, 2016, p. 387). Cette configuration genrée et qui émane du discours officiel fait donc porter aux femmes vietnamiennes une énorme charge mentale. Pour Helle Rydstrom, les idéaux de ces campagnes officielles continuent bel et bien à circuler dans la société vietnamienne, et sont en permanence recréés dans les médias et les réseaux sociaux (Rydstrom, 2017, p. 7). Pour l'autrice, si ces campagnes familiales et officielles

sont aujourd'hui bien moins rigides, les idéaux sont tenaces et imprègnent toute la société, qui remet néanmoins en cause ces modèles traditionnels (par exemple avec des alternatives au schéma traditionnel familial, avec l'explosion du nombre de cohabitations avant le mariage). Cependant, les violences conjugales apparaissent comme une manière radicale de rompre cet idéal de bonheur familial, sauf que ce genre de campagne responsabilise les femmes.

Pour conclure ce chapitre 7, nous pouvons dire que plus qu'un « rapport de genre hérité » dont parle Le Thi Quy, qui aurait un impact sur les violences conjugales au Vietnam, c'est la persistance de mythes hérités, anciens et tenaces qui a une influence indirecte sur le phénomène en plus d'une mauvaise prise en charge du problème. Ces mythes véhiculent des visions particulières de la masculinité et de la féminité relativement figées (et transmises par divers vecteurs), assignant des places et rôles traditionnels aux femmes et aux hommes dans la société vietnamienne, ce qui explique peut-être la persistance du phénomène : c'est notamment l'exaltation constante de la résilience et la résistance à la souffrance des femmes vietnamiennes qui en serait l'une des causes. Il convient désormais de voir si depuis le *Doi Moi*, ces féminités et masculinités sont challengées et repensées.

Chapitre 8 – Des masculinités et féminités requestionnées mais ambivalentes depuis le *Doi Moi*

Il semblerait que depuis l'ouverture, les féminités et masculinités que nous venons d'évoquer soient grandement challengées, même si elles demeurent ambivalentes par leur tension entre mythes tenaces et modernisation économique et sociale. Nous choisissons de voir en quoi ces féminités et masculinités semblent requestionnées à partir de la Rénovation, parce qu'elle a « ouvert un espace où les femmes ont plus de libertés et de droits » (Madame Ninh, 2019). Pour la diplomate, il est fondamental de prendre en compte la réalité de la société vietnamienne actuelle, dans laquelle l'indépendance financière et économique des femmes vietnamiennes sont fortes. Avec des progrès qui sont faits dans le niveau d'éducation, Madame Ninh explique que ce ne sont plus tout à fait les mêmes schémas qui sont à l'œuvre : « le politiquement correct a changé », affirme-t-il. Pour elle, le politiquement correct actuel ne consiste plus à blâmer les femmes vietnamiennes parce qu'elles ont un travail, mais plutôt à mettre en doute la durée d'un couple si la femme y jouit d'un statut socio-économique plus important que celui de son mari. De fait, ce chapitre aura pour but de voir si des configurations anciennes évoquées (les

personnages masculin et féminin mentionnés auparavant) sont encore à l'œuvre dans le Vietnam actuel, comment elles sont requestionnées, pourquoi, et si on peut donc les invoquer quand il s'agit d'expliquer une persistance des violences conjugales. Quand j'écris « qu'est-ce qu'être une femme vietnamienne aujourd'hui », ou la même chose pour les hommes, il ne s'agit pas bien sûr d'essentialiser et de dégager *un* type de femme et *un* type d'homme dans la société vietnamienne. Il s'agit plutôt de voir quelles sont les attentes que l'on plaque sur les notions de féminités et masculinités au Vietnam, et de voir s'il existe un décalage et des contradictions dans la pratique.

A. Qu'est-ce qu'être une femme vietnamienne aujourd'hui ? Les quatre vertus réajustées

Il est vrai que les anciens modèles sont requestionnés, comme celui des quatre vertus, remises au goût du jour. Lê Thi Nhâm Thuyêt requestionne cette notion en la replaçant dans un contexte actuel : elle partage le point de vue de la présidente de l'UFV de Hô-Chi-Minh Ville, Nguyen Thi Lap, qui échange avec un.e journaliste du journal *Than Niên* à propos des quatre vertus dans le Vietnam d'aujourd'hui. Le/la journaliste commence par demander à la présidente si elle pense que les quatre vertus confucéennes sont toujours valables au Vietnam de la fin du 20^{ème} siècle. Elle répond alors qu'une femme a des obligations pour chaque période, mais que celles-ci évoluent (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 5) : pour elle, les Trois Soumissions (au père, au mari puis au fils) ne conviennent plus au Vietnam rénové, néanmoins, elle émet l'idée que les quatre vertus sont toujours des standards moraux dont chaque femme vietnamienne devrait hériter et développer, mais à adapter à la réalité de la vie actuelle. Par exemple, pour ce qui est du fait d'être laborieuse, Nguyen Thi Lap exprime l'idée qu'avant, les femmes vietnamiennes devaient être industrieuses pour tout ce qui avait trait aux travaux ménagers. Désormais, il s'agit de l'être à la fois dans l'espace domestique mais aussi en-dehors, à savoir, trouver un bon travail pour faire progresser la société. Concernant l'apparence, les femmes vietnamiennes se doivent selon elle d'être gracieuses mais aussi en bonne santé, pour ce qui est de la façon de s'exprimer, « les femmes doivent être directes et téméraires mais très douces » (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 6). Enfin, le dernier critère, concernant la vertu morale, la présidente de l'UFV précise qu'il s'agit de la base de la moralité mais qu'une femme veuve, par exemple, peut aujourd'hui se remarier après que son mari soit mort. Après avoir rappelé les configurations modernes des

quatre vertus, Nguyen Thi Lap rappelle donc qu'une femme de bonne famille vietnamienne se doit d'avoir une connaissance correcte des choses, à savoir, comment organiser une famille, et comprendre la psychologie d'un couple. Pour la présidente de l'UFV, « en toutes circonstances, les quatre vertus devraient demeurer les standards auxquels les femmes aspirent » (Lê Thi Nhâm Thuyêt, 2010, p. 8). On voit donc que si les quatre vertus confucéennes comme nous les avons présentées dans le chapitre précédent ne sont plus tellement au goût du jour, leur adaptation au Vietnam actuel place justement les femmes vietnamiennes dans des positions avec encore plus de responsabilités et de pression sociale : les quatre vertus enseignées comme aux temps mandarinaux n'est plus d'actualité certes, mais les femmes vietnamiennes ne sont pas pour autant exemptées de remplir leurs obligations. En fait, le *Doi Moi* semble vouloir préserver le *tu duc* traditionnel tout en adoptant une attitude « moderne et industrielle » (Ngo Thi Ngan Binh, 2004, p. 54).

Ngo Thi Ngan Binh, dans sa recherche intitulée « Les quatre vertus féminines confucéennes : le nouveau contre l'ancien » (2004), montre dans une étude de cas comment ce modèle est challengé par l'époque actuelle, mais comment il y survit par certains aspects et peut frapper de plein fouet des femmes qui se pensaient pourtant exemptées de ces obligations morales. Mai, jeune femme de Hô-Chi-Minh Ville détentrice d'un diplôme d'anglais et d'économie, n'avait pas du tout à remplir ces obligations morales en 1996, quand elle a décidé de prendre des cours pour obtenir ce second diplôme d'économie. Tandis que la jeune femme se concentrait sur ses études, sa mère l'exemptait de toutes les tâches ménagères, lui préparant ses repas et lui repassant son linge. En-dehors de ses études, Mai avait une vie sociale tout à fait normale, faite de sorties entre ami.es et de discussions sur les aspirations personnelles de chacun.e. pour Ngo Thi Ngan Binh, la vie de la jeune Mai était assez représentative d'une jeune femme non mariée dans le Vietnam actuel urbain. Mais en 1998, Mai s'est mariée à 27 ans, tandis qu'elle était encore étudiante en seconde année d'économie et avec une position très prometteuse dans une banque prestigieuse. La chercheuse mentionne alors le fait qu'après ce mariage, le style de vie de Mai, jusqu'alors dénué de toute notion de quatre vertus, s'est vu considérablement changé : chaque jour avant le travail, la jeune femme doit nettoyer la maison, aller au marché, tandis qu'après le travail, Mai doit cuisiner pour son mari, sa belle-mère et elle-même, et débarrasser. Le weekend, elle doit s'occuper du linge de toute la maison. Trois fois par semaine, elle laisse son mari et sa belle-mère s'occuper des repas pour suivre ses cours d'économie, la poursuite de ses objectifs personnels entraînant une forte désapprobation de la part de sa belle-mère. Non seulement son style de vie a changé, mais ses ambitions se retrouvent largement confrontées à

une réalité bien différente de celle qu'elle avait pu imaginer. Ce que montre ainsi Ngo Thi Ngan Binh, c'est que si Mai avant son mariage n'était que très peu soumise aux quatre vertus, elle se retrouve confrontée à cette réalité après son mariage. Il existe donc un vrai dilemme, et une certaine ambivalence entre cette survivance des quatre vertus, et le Vietnam contemporain et urbain : dans les années 1990, les médias populaires parlent d'une « speed culture » ou culture de la vitesse (Ngo Thi Ngan Binh, 2004, p. 54) parmi la jeunesse vietnamienne. Ainsi, cette dernière accorde de l'importance au fait d'accomplir ses rêves et de s'enrichir rapidement. Cette nouvelle façon d'appréhender les choses par la jeunesse vietnamienne semble fortement challenger le *tu duc* traditionnel, et les deux semblent alors incompatibles en raison d'un contexte social particulier. L'autrice parle du fait que les parents des jeunes femmes vietnamiennes ont pris conscience de l'importance de l'éducation de leurs filles, induisant un relâchement et une certaine flexibilité vis-à-vis du *tu duc* traditionnel, d'où le fait que les jeunes femmes soient alors facilement exemptées du *cong* (les tâches ménagères). Ngo Thi Ngan Binh parle alors d'un ajustement, mais pas d'une libération totale, car si les jeunes vietnamiennes jouissent de plus de libertés, le compromis est que leurs parents gardent encore un certain droit de regard sur leur vie privée. De même, la chercheuse montre que les enquêtées accordent encore de l'importance aux quatre vertus, et que 98% placent la qualité du *hanh* (morale personnelle) au-dessus de toutes les autres (Ngo Thi Ngan Binh, 2004, p. 58). Si ces chiffres ne sont qu'un idéal et ne dépeignent pas forcément la réalité, ils montrent que même challengées par le contexte actuel changeant, les quatre vertus peuvent demeurer des idéaux à atteindre dans l'esprit des jeunes femmes vietnamiennes, et les frappent surtout de plein fouet quand le mariage entre en jeu : le *tu duc* peut alors être interprété différemment si la femme concernée se trouve dans sa maison d'origine ou dans sa maison patrilocale. Pour Ngo Thi Ngan Binh, il existe alors deux modèles de *tu duc* aujourd'hui, dans le Vietnam moderne : un *tu duc* flexible pour la femme vivant chez ses parents, ajusté en fonction d'un nouveau contexte socio-économique, et un *tu duc* traditionnel pour la femme vivant chez son mari. Si les anciennes configurations sont alors largement questionnées, l'autrice montre qu'il existe une vraie cohabitation entre le vieux et l'ancien, qui laisse à certaines règles un statut de grande ambivalence. Aussi, certains discours vont avoir tendance à mettre en avant l'influence lointaine mais tenace de certains « critères » de la féminité sur la normalisation des violences conjugales, tandis que d'autres vont les rejeter : nous pensons que si par exemple, ce *tu duc* ne peut bien sûr pas être lu comme la cause de cette persistance, sa ténacité dans les esprits joue un rôle en ce qu'elle encourage à rester à sa place quand on est une femme vietnamienne.

B. Qu'est-ce qu'être un homme vietnamien aujourd'hui ? Des masculinités à l'épreuve du *Doi Moi*

Qu'en est-il alors des masculinités vietnamiennes requestionnées ? Philip Martin (docteur en études de genre à l'Université de Copenhague), dans « The impression of power-memory, affect and ambivalent masculinities in Vietnam » (2017), sorte de reprise de sa première étude similaire intitulée « 'I want to take risks, like my mother': Memory, affect, and Vietnamese masculinities – the legacy of gendered variations in socio-economic mobility during *Đổi mới* » (2013), mène une étude intéressante sur le décalage entre les souvenirs et le ressenti actuel à propos des masculinités d'hommes vietnamiens issues de milieux urbains (Hanoi), hétérosexuels et dans la tranche d'âge 18-30 ans, cela après le *Doi Moi*. Philip Martin, dans son étude initiale de 2013, insiste particulièrement sur le fait que la Rénovation a profondément affecté les trajectoires sociales des femmes vietnamiennes, entraînant de fait une modification des perceptions de leurs fils sur les masculinités, les féminités et les relations de genre (Philip Martin, 2013, p. 210). En complétant des récits plus anciens à propos de la mobilité sociale des mères des enquêtés et la perception de leurs pères, par des récits plus personnels en 2018, Philip Martin propose donc une étude sur les masculinités vietnamiennes modernes, et sa perception par les concernés : le chercheur interroge en clair les flux entre masculinités traditionnelles et masculinités modernes ; quelles sont les nouvelles identités masculines et ses normes, les jeunes hommes vietnamiens les respectent-ils, y échappent-ils ? Par extension, l'étude se penche aussi sur la relation des enquêtés avec les femmes de leur entourage. Les réponses des enquêtés, recueillies grâce à des entretiens qualitatifs mettant le focus sur des histoires de vies, vont confirmer l'ambivalence de ces flux entre tradition et Rénovation. Philip Martin relève une tendance plutôt générale : les enquêtés cherchent à préserver certaines idées confucéennes structurant les relations de genre, tout en soulignant leur position ambivalente vis-à-vis d'elles (Philip Martin, 2017, p. 3).

Tho, un jeune étudiant en architecture de 23 ans qui a grandi aux abords de Hanoi, évoque ces nouvelles configurations de genre, et se retrouve face à ses contradictions : si le jeune homme rejette catégoriquement les « vieilles pensées » infériorisant les femmes par rapport aux hommes, et exprime son admiration pour la capacité de sa mère à gagner son propre argent, Tho produit un discours ambivalent. Quand Martin lui demande s'il pense que l'ouverture

économique, entraînant une certaine libéralisation des relations de genre, induit de fait une diminution de l'autorité des hommes, Tho semble détourner la conversation en évoquant comment les nouvelles pratiques féminines dans la société doivent être comprises comme une contribution à la famille (Martin, 2017, p. 4). Philip Martin explique avoir reformulé la question, en demandant si l'égalité croissante entre femmes et hommes est pour le jeune homme un aspect significatif de la Rénovation. L'enquêté s'est impatienté (Martin, 2017, p. 4) :

Vous ne comprenez pas... Avant, l'homme idéal devait juste se faire de l'argent par petites quantités, juste assez pour nourrir sa famille. Maintenant, un homme n'a pas seulement besoin de sa famille mais aussi de sa carrière : il doit être le pilier de la famille et un leader plein de succès. Les hommes doivent développer des atouts afin d'être compétitifs nationalement et internationalement.

Tho semble donc placé face à ses propres contradictions, et ne sachant pas vraiment comment analyser les nouvelles configurations socio-économiques dont il est témoin, se réfère dans un mécanisme de défense à une vision plutôt traditionnelle de la masculinité, qu'il tente néanmoins de faire coïncider avec un contexte actuel. Les contradictions se poursuivent à la page suivante, où Tho réaffirme un certain prototype féminin qui semble pourtant, encore une fois, assez traditionnel, et qui réassigne des qualités précises aux femmes vietnamiennes (Martin, 2017, p. 5) :

Les femmes vietnamiennes ont des caractéristiques précises. Elles sont très fortes, mais très calmes, et fidèles... La plupart sont fidèles et pas seulement en amour, mais aussi vis-à-vis des carrières de leurs maris... dans un pays étranger, si le mari ne gagne pas assez d'argent pour soutenir sa famille et devenir un « homme normal », mari et femme s'ennuieront et ne seront pas heureux. Mais les femmes vietnamiennes sont très résilientes, et aideront même leurs maris à gagner de l'argent pour soutenir leur famille.

Quand le chercheur lui fait remarquer que son discours contredit ses paroles initiales, à savoir un discours critique envers des normes genrées traditionnelles et qui valorise l'égalité des genres, Tho répond : « peut-être que je suis un homme à moitié dans le présent et à moitié dans le passé » (Martin, 2017, p. 5).

Un autre enquêté de 28 ans, Tung, est un banquier ambitieux, fils d'un professeur d'économie et d'une professeure de littérature vietnamienne. Le jeune homme tient, lors de la discussion, à challenger les clichés genrés que l'on peut avoir sur les masculinités et féminités : il s'attarde sur le fait que les hommes avec qui il a travaillé en finance ne sont pas dynamiques et paresseux quand il s'agit d'améliorer leurs connaissances dans le domaine (Martin, 2017, p. 5). A l'inverse, Tung loue les qualités de ses collègues femmes, travaillant plus dur et gérant mieux leurs tâches.

En dépit de cela, le jeune homme est catégorique sur le fait que selon lui, le succès d'une professionnelle dépend de sa capacité à faire son travail « de façon féminine ». Il évoque alors le cas de sa cheffe (Martin, 2017, p. 6) :

Elle travaille très dur et a beaucoup de succès. Mais parfois c'est comme si elle avait les caractéristiques d'un homme. Elle crie sur les gens, est très énergique... J'avertis mes collègues femmes de ne pas finir comme ça – de se marier et d'avoir une famille avant qu'il soit trop tard, et de leur dire que la finance n'est peut-être pas la bonne voie pour des femmes.

Beaucoup de stéréotypes de genre extrêmement marqués ressortent de ce discours : d'abord le fait qu'une femme leader soit critiquée pour son management dit « masculin » parce qu'autoritaire, tandis qu'on reproche rarement à un homme leader son autorité et son énergie, ensuite la réassignation des femmes au destin qui est censé leur être réservé, à savoir, fonder une famille, et enfin, le fait d'attribuer des caractéristiques masculine ou féminine à un type de métier. Quand Philip Martin lui signale cela, Tung répond (Martin, 2017, p. 6) :

Non... c'est bien si les femmes restent à des niveaux débutants. Mais c'est difficile pour elles d'être les cheffes... C'est la culture confucéenne, et il semblerait que cela ne changera jamais.

Ce que l'on peut tirer comme conclusion de cette remarque est que face à ses contradictions, Tung semble se réfugier derrière un discours plutôt traditionnel, conservateur et catégorique concernant les relations de genre, tandis qu'il tenait auparavant des propos progressistes.

Cette catégorisation de la place des femmes vietnamiennes, en contradiction avec un discours progressiste, se retrouve enfin dans le discours de Duc, un journaliste de 29 ans vivant à côté de ses parents et de sa sœur de 23 ans, près de Hanoi à Bach Khoa. Il explique admirer beaucoup sa sœur, et défend le fait que les femmes vietnamiennes d'aujourd'hui devraient faire ce qu'elles veulent. Pourtant, il n'hésite pas à montrer de la désapprobation vis-à-vis de sa petite sœur qui sort tard le soir parce que « cela n'attire pas les hommes éduqués » (Martin, 2017, p. 8) :

Ma sœur a une personnalité que j'apprécie... Mais elle a besoin de l'utiliser de façon raisonnable. Les femmes peuvent faire des travaux différents, ce qui est très bien, mais cela ne devrait pas les autoriser à se distraire. Ma sœur apprendra qu'il est mieux pour les femmes de travailler à la fois pour la société et la famille.

Duc complètera ces propos, qui replacent sa sœur dans le classique schéma de la femme qui doit travailler à la fois au bien-être familial et social, en expliquant que malgré les progrès sociaux induits par le *Doi Moi*, « les hommes ont toujours plus de force, et le pouvoir ; ils ont plus d'argent, les femmes sont plus faibles mais plus flexibles. Elles sont les généraux de la

maison, et les gouvernantes » (Martin, 2017, p. 8). Là encore, des qualités intrinsèquement féminines sont plaquées sur les femmes vietnamiennes.

Ce que montre ainsi Philip Martin en conclusion, c'est que les enquêtés n'ont pas l'impression que les configurations de genre « traditionnelles » leur font bénéficier d'un quelconque privilège masculin (Martin, 2017, p. 10). Pour lui, l'idée de privilèges masculins automatiquement reconnus dans les relations de genre vietnamiennes semblait avoir si peu de ressemblance avec les expériences quotidiennes des jeunes hommes interrogés qu'elle était presque insignifiante. Pourtant, lorsque Philip Martin leur a signalé, il explique avoir constaté que les enquêtés semblaient néanmoins le croire, ou voulaient le croire, ou pensaient que c'était une bonne idée de le croire. Ainsi, il n'est pas inefficace selon le chercheur d'accorder une place aux significations esthétiques, personnelles et aux souvenirs que les enquêtés se font d'eux-mêmes et de leurs interactions sociales. Pour Philip Martin, l'ambivalence est apparue comme une pratique affective et sociale ayant permis aux enquêtés de traiter des modèles de genre construits socialement selon des moyens socialement reconnus, tout en essayant de négocier et de satisfaire des désirs qui, bien que personnels, reflètent l'expérimentation en cours de différentes versions de leur masculinité, et de la façon dont ils devraient s'engager avec le monde (Martin, 2017, p. 12).

Pour conclure cet avant-dernier chapitre, il convient de signaler qu'avec la Rénovation, induisant une ouverture économique et sociale, les différentes visions des masculinités et féminités vietnamiennes ont été fortement requestionnées et ajustées à un nouveau contexte socio-économique. C'est là que l'on peut apporter un élément de réponse à notre hypothèse principale consistant à mettre en avant la dégradation du cadre confucéen dans la persistance des violences conjugales : il est vrai que le *Doi Moi* a fortement repensé ce cadre traditionnel, en adaptant ses bases à un contexte actuel (nous l'avons vu à travers l'exemple du *tu duc*). Néanmoins, l'étude de Philip Martin montre qu'il rend les choses encore plus ambivalentes : si les passions, les rêves et les aspirations des nouvelles générations sont exacerbés avec ce Renouveau, les enquêtés semblent alors pris entre un élan de modernisation et des visions sur le genre qui demeurent très traditionnelles. L'assouplissement du cadre confucéen est donc paradoxalement un facteur de liberté comme de *backlash* vis-à-vis des femmes vietnamiennes, mais il n'est pas certain que sa « dégradation » induise une persistance indirecte des violences conjugales. C'est bien la survivance des visions sur les féminités et les masculinités qui ont une

influence éloignée sur la persistance des violences à l'égard des femmes, car même challengées, ces nouvelles formes de masculinités et féminités vietnamiennes contiennent encore des éléments anciens et conservateurs. L'idée que ces derniers puissent ainsi imprégner les esprits, même inconsciemment, ne semble pas infondée, et il demeure une certaine persistance de personnages masculins et féminins. C'est en fait la persistance de ces fantasmes et de ces idéaux, dessinant les contours d'un type de masculin et d'un type de féminin tous les deux normatifs et essentialistes, qui peut avoir une influence indirecte sur la persistance des violences conjugales : des normes sociales, assignant une place certes récemment ajustée mais tout de même assez nette aux femmes et aux hommes, exaltant une résilience féminine constante, sont représentées partout et via multiples vecteurs. Elles semblent trop ancrées, et peinent à sortir des mentalités : une femme vietnamienne victime de violences, si elle ne s'est pas vu enseigner le *tu duc* étant petite, a nécessairement baigné dans cet environnement, pénétrée et infusée par des conceptions lointaines, mais existantes. Il semblerait donc que ce sont bien ces normes sociales, et ces images des masculinités et féminités, qu'il faudrait tenter de déconstruire afin de prévenir la violence. Il ne s'agit pas de produire un cadre normatif dans la lutte contre les violences conjugales, mais d'élaborer quelques pistes de réflexion finales afin de terminer notre étude.

Chapitre 9 – S'attaquer aux mythes pour prévenir et éradiquer la violence

A. Dans les médias

Nguyen Huu Minh et Le Ngoc Lan mentionnent le fait que les médias de masse, récemment, ont porté plus d'attention à la violence basée sur le genre au sein de la famille. Le message principal porté par les médias est que « la violence conjugale est répandue et persiste, les femmes ont besoin de protection contre la violence, et l'issue nécessite une attention publique accrue » (Nguyen Huu Minh, Le Ngoc Lan, citant Vu Manh Loi, 2006, p. 66). Néanmoins, beaucoup de journalistes ne reconnaissent encore pas pleinement les inégalités de genre dans le problème des violences conjugales. Un grand nombre de journalistes papier spécialisé.es dans le report de problèmes familiaux ont démontré une ignorance considérable à propos des droits des femmes, des documents législatifs et d'autres textes évoquant les droits des femmes comme le Plan d'Action 1 de la CEDAW. A.P semble corroborer ce propos dans notre entretien :

En général, les médias se contentent de décrire, cela dépend... Et ils appellent le gouvernement à agir. Mais ils n'ont pas assez de connaissance, que ce soit sur le terrain, en termes de lois, de mise en application des lois. Donc ils appellent juste les gens à agir. Mais en fait il y a plein de lois qui existent, ainsi que des activités sociales, et des projets.

Pour Madame Ninh, les médias doivent effectuer un gros travail sur les représentations véhiculées à propos des masculinités et féminités vietnamiennes. Si A.P dénonce un procédé de *victim-blaming* opéré par les médias quand il s'agit de traiter les violences conjugales et une représentation trop répandue des fléaux sociaux, Madame Ninh s'attarde sur les représentations sexistes que véhiculent notamment les publicités. Elle explique notamment qu'il faudrait travailler auprès des grandes compagnies de produits domestiques, qui dans leurs publicités, ne font apparaître que les femmes. Pour elle, il faudrait plutôt des clips où sont représentés un homme et une femme très occupés, où l'on voit comment il/elle organisent les tâches domestiques. A.P, pendant notre rencontre, évoque l'exemple de clips japonais qui adoptent cet angle :

Au Japon, ils essaient d'encourager les hommes à se mettre à la place des femmes. En montrant un clip où l'homme se met dans la position de sa femme. Par exemple, ils mettent quelque chose de gros sur le ventre du mari, comme pour une femme enceinte, et il doit tout faire dans la maison, pour comprendre ce que sa femme a enduré.

Elle parle aussi de représentations exacerbées de la violence à la télévision, qui selon elle, auraient une mauvaise influence sur les adolescents garçons qui se voient imprégnés d'images négatives :

Si les parents ne surveillent pas les enfants, ils peuvent voir des films et en tirer de la violence. Les médias peuvent dire « ceci n'est pas un programme destiné aux enfants ». Mais les parents doivent surveiller leurs enfants et leur rapport aux médias. Et aujourd'hui, beaucoup de parents s'en fichent. Les enfants, dès le CM2, ils ont un smartphone, ils vont sur YouTube. Mais les médias, je les blâme, parce que parfois il y a des publicités pendant les dessins animés... sur le sexe, sur la violence, avec des gens qui se battent, des choses très vilaines !

Selon Madame Ninh, il faudrait, de façon systématique, extirper tous les contenus stéréotypes des représentations médiatiques : il s'agit pour elle d'un travail long, fastidieux mais indispensable et incontournable, d'autant plus qu'aujourd'hui, « les représentations sont même dépassées par la pratique » : Madame Ninh s'exclame « qu'en réalité, l'homme lave le linge ! ». Il y a donc selon elle un narratif populaire sexiste, mais qui n'est pas pour elle plus vietnamien qu'asiatique.

B. A l'école

S'attaquer aux normes de genre dès le plus jeune âge, à savoir à l'école primaire et notamment via les contenus éducatifs, peut sembler pertinent. S'il s'agit bien sûr d'un travail fastidieux et de longue haleine, qui ne se fera pas en peu de temps, c'est peut-être la première façon de changer certaines normes sociales qui demeurent tenaces. Dans son étude sur la dimension de genre dans les manuels scolaires, Tran Huu Quang émet des recommandations afin d'avoir un « fair gender focus » ou un focus correct sur le genre dans les contenus éducatifs (Tran Huu Quang, 2011, p. 51) : il propose la supervision des manuels scolaires par un comité constitué de professeur.es expérimenté.es, de représentantes de l'UFV, et d'activistes dans le domaine du genre, avant leur publication, afin d'assurer une juste représentation des genres dans les manuels scolaires. A ce jour, ce comité n'existe toujours pas. Aussi, ce « fair gender focus » dans les contenus éducatifs pourrait se faire par la participation des professeur.e.s, en particulier les hommes, à des séminaires ou cours sur le genre, afin de discuter de la dimension de genre dans le domaine éducatif.

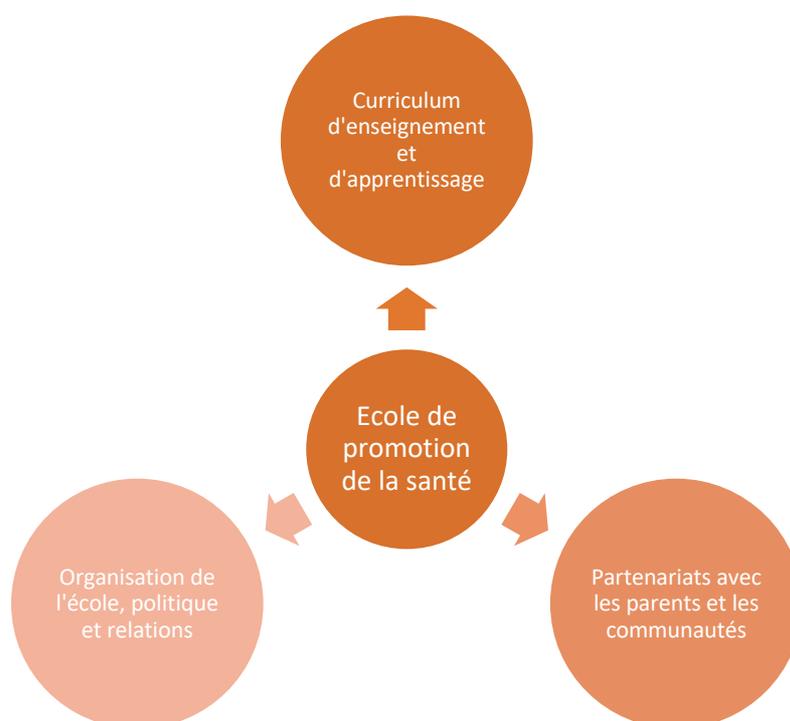
C'est assurément ce point que le projet conjoint entre plusieurs agences de l'ONU, dont l'UNESCO, UNICEF et ONU Femmes, tentent de travailler via le projet « Connect with respect » en 2016, présenté dans un rapport intitulé *Connect with respect. Preventing gender-based violence in schools* (2016). Il s'agit de prévenir la violence basée sur le genre dans les écoles, pour les enfants de 11 à 14 ans. Avant de commencer, il fournit déjà un glossaire sur la violence basée sur le genre, afin de guider celles/ceux qui vont lire le rapport. Ensuite, le rapport se divise en deux grandes parties : la première sur une note indicative à l'attention des professeur.es et des chef.fe.s d'écoles, précisant notamment les termes utilisés, la seconde est un curriculum donnant un programme et des exemples concrets de points à développer avec les élèves.

La première partie revient sur des définitions basiques telles que la différence entre sexe et genre, et redéfinit des notions telles que violence, violence basée sur le genre, en rappelant les impacts potentiels de cette violence sur les élèves et l'importance de ce projet par un format questions/réponses (ONU, 2016, p. 8 à 9).

Le rapport insiste sur le fait que l'approche mettant le focus sur les écoles permet de promouvoir un environnement sûr d'apprentissage, et que cette approche est inclusive : elle nécessite en effet un focus sur la politique, les pratiques, les relations et les partenariats (ONU, 2016, p. 11).

La figure suivante de l’OMS est souvent utilisée pour guider les approches mettant le focus sur l’école, sectorisant l’action en trois grands secteurs : le curriculum d’enseignement et d’apprentissage, l’organisation de l’école, et enfin les partenariats avec les parents et la communauté.

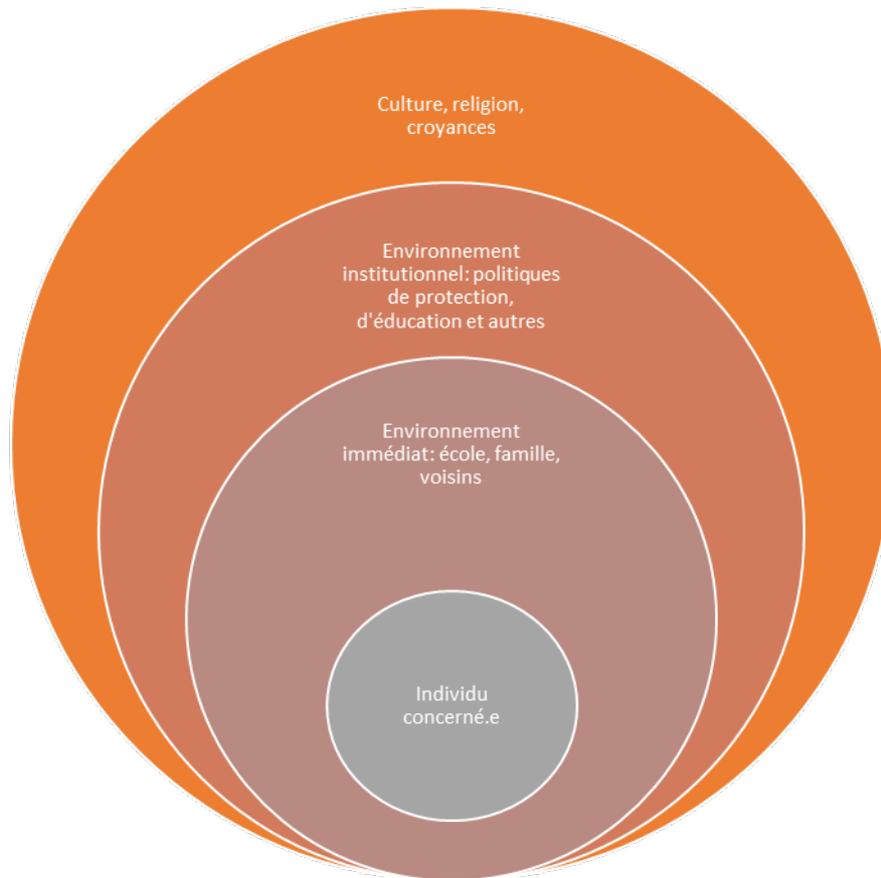
Figure 16 – Cadre de l’OMS sur l’école de promotion de la santé (Health Promoting School)



Source : figure Lou EVE, d’après ONU, 2016, p. 11

Selon le rapport, il existerait en effet plusieurs facteurs pouvant réduire la prévalence de la violence basée sur le genre, et l’école en fait partie (ONU, 2016, p. 17) :

Figure 17 – Facteurs multiples réduisant la prévalence de la violence basée sur le genre



Source : figure Lou EVE, d'après ONU, 2016, p. 17

L'école est alors placée dans l'environnement immédiat de l'individu concerné.e par les violences, elle peut donc jouer un rôle important dans leur réduction.

La seconde partie du rapport a pour but de proposer des formats précis de « cours » sur le genre, prenant la forme d'ateliers interactifs. Chaque atelier va définir des « learning objectives » ou objectifs d'apprentissage, ainsi que des mots clefs. Nous retiendrons ici deux exemples d'ateliers, qui peuvent paraître pertinents pour lutter contre les violences conjugales par la déconstruction de mythes genrés, et nous tenterons d'adapter les exemples en fonction du cas des violences conjugales en particulier. Il serait possible de prendre ces ateliers comme base de travail et de les adapter à des cas de figure précis.

- « *Challenger les mythes* » (ONU, 2016, p. 49)

Il s'agirait d'abord d'écrire le mot « mythe » sur un tableau, et de demander aux étudiant.es ce qu'ils/elles pensent du mot avant d'en écrire la définition : un mythe est une idée ou une croyance qui est largement crue et qui fait consensus, mais qui n'est en fait pas vraie. Ensuite, il conviendra d'expliquer que les normes de genre existant dans la société mènent à des mythes sur les capacités et les devoirs des femmes et des hommes, et qu'il est important de les identifier car ils peuvent être nocifs (exemple : évoquer les impacts des violences conjugales sur les femmes victimes). A ce moment-là, l'intervenant.e pourra demander si quelqu'un.e a une idée sur les mythes à propos des hommes et des femmes. Voici des exemples de mythes : les filles sont mauvaises en sport, les hommes devraient prendre toutes les décisions importantes, les femmes devraient faire tout le travail domestique... Si on décide de l'appliquer aux violences conjugales, cela pourrait être : la violence sexuelle ne peut advenir quand il s'agit d'un couple marié, les hommes ne peuvent pas contrôler leur colère, les femmes ne peuvent pas se défendre parce qu'elles sont trop faibles. Il conviendra de faire travailler les élèves ensemble afin de déconstruire ces mythes, par groupes de 3 ou 4 personnes, et de donner à chaque groupe un morceau de papier avec un mythe écrit dessus. Inclure ceux qui viennent d'être identifiés. Les groupes ayant été formés, l'intervenant.e pourra demander aux groupes de discuter des questions suivantes : le mythe est-il communément cru dans notre communauté ? Quelles sont les choses prouvant qu'il s'agit d'un mythe ? Comment pouvons-nous requestionner ce mythe ? Chaque groupe pourra demander à d'autres groupes de lire à voix haute leur mythe et de rapporter leurs idées quant à la possibilité de le challenger. Voici les points résumé de cet atelier : cette activité nous a aidé à apprendre que 1/ les normes de genre mènent à des mythes qui circonscrivent les possibilités de chacun.e, 2/ ces mythes peuvent être nocifs, 3/ nous pouvons travailler ensemble afin de questionner ces mythes.

Chaque atelier met en lumière une « astuce » pour la/le professeur.e : celui/celle-ci doit, dans le cadre de cet atelier, préparer le fait que les élèves insisteront éventuellement sur le fait que ces mythes sont des faits avérés. Il peut alors être utile, dans le cadre des violences conjugales d'avoir des chiffres précis (exemple : donner un pourcentage sur le profil des hommes violeurs, montrant que dans grand nombre de cas de plaintes pour viol, la victime connaissait son violeur).

- *Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ? (ONU, 2016, p. 72)*

En premier lieu, il convient de demander aux élèves qui sont les groupes les plus vulnérables face à la violence basée sur le genre (femmes, homosexuel.le.s, personnes transgenres²² ou intersexes²³...), et faire une liste sur le tableau. Ensuite, l'intervenante pourra expliquer aux élèves que partout dans le monde, les femmes ont plus tendance à subir la violence de genre que les hommes. Néanmoins, certains hommes peuvent aussi la subir, notamment ceux qui ne se conforment pas aux normes de genre établies. Il faut rappeler que cette activité aura pour vocation de parler et de réfléchir à propos de cette violence basée sur le genre. Il sera alors nécessaire de demander aux étudiant.es de rappeler ce qu'induit la notion de genre, et de redéfinir la « violence basée sur le genre ». En réponse, l'intervenant.e pourra donner une définition de cette notion qui convienne (celle de la CEDAW par exemple). Il serait alors intéressant de faire le même exercice pour la notion de violences conjugales. Par la suite, l'atelier pourrait être l'occasion de demander aux étudiant.es de donner des exemples de violences basées sur le genre, en exigeant qu'elles soient catégorisées (physique, psychologique, sexuelle...). Exemples : physique/ un mari frappe sa femme parce qu'il n'a pas son repas quand il le désire, psychologique / un mari empêche sa femme d'avoir des loisirs, sexuelle / un mari force sa femme à avoir une relation sexuelle avec lui alors qu'elle dit qu'elle n'a pas envie et qu'elle est fatiguée. Comme pour l'atelier précédent, les étudiant.e.s travailleront en petits groupes. Un scénario leur sera attribué, et il leur sera demandé de créer un scénario par eux-mêmes. Il faudra nommer le type de violence dont il s'agit dans chaque scénario, et réfléchir à des solutions pouvant prévenir ces violences. Dans le cas des violences conjugales, il conviendra de trouver des exemples de scénarios, peut-être sur le fait d'assister à des situations de violences. Exemple : je rentre de l'école et j'entends en passant devant une maison une femme pleurer et appeler à l'aide, son mari lui hurle dessus et j'entends des bruits de lutte. Il faudra alors comprendre de quel type de violence il s'agit, voir pourquoi il y a mise en danger de la vie d'autrui, les attitudes à adopter (appeler la police ? Des voisins ?) ... L'intervenant.e devra faire en sorte que les groupes fassent un point sur ce dont ils en discuté lors de la session,

²² *Personne transgenre* : être une personne transgenre est le fait d'avoir une identité de genre différente de celle attribuée à la naissance, en opposition aux personnes cisgenres. Il convient de ne pas parler de « transsexualité » mais bien de « transidentité », afin de ne pas réduire les personnes concernées à des attributs biologiques.

²³ *Personne intersexe* : être une personne intersexe est le fait de ne pas être né.e avec des caractéristiques sexuelles correspondant aux caractéristiques binaires de type « mâle » et « femelle ». C'est un terme « parapluie » recouvrant un large spectre de conditions anatomiques sexuelles atypiques, plutôt liées par une condition sociale partagée ainsi qu'un certain rapport à l'identité de genre.

et sur les suggestions que les élèves ont élaborées pour prévenir la violence et/ou y répondre. Exemple : casser l'idée que les hommes n'arrivent pas à contrôler leur colère lors d'ateliers avec des perpétrateurs de violences, les solutions ne doivent pas s'adresser qu'aux femmes victimes. Les points-résumé de l'atelier sont les suivants : cette activité nous a appris que 1/ la violence basée sur le genre vise des personnes sur la base de leur genre, 2/ elle peut affecter tout le monde, mais elle vise plus particulièrement les personnes qui ne se conforment pas aux normes de genre, 3/ nous pouvons lutter contre elle en identifiant correctement ses formes, 4/ nous pouvons réduire ses effets nocifs en combinant des stratégies de prévention et des réponses efficace.

Le point à retenir par la/le professeur.e va alors être le fait qu'il va falloir créer des scénarios fictifs qui sont pertinent avec un contexte local et susceptibles de parler aux élèves. Il faut éviter des scénarios extrêmes dans lesquelles les étudiant.e.s ne pourront pas se reconnaître, éviter qu'ils/elles utilisent le nom de gens de la classe ou qu'elles/ils créent des scénarios dans lesquelles certaines personnes pourront se reconnaître.

C. En promouvant une « masculinité positive »

Pour A.P, il s'agit d'abord de ré impliquer les hommes au sein des processus de discussion et même à des workshops sur le genre : elle raconte qu'à Hoa Sen University, sur des workshops donnés sur le genre, environ 5 personnes sur une cinquantaine de personnes sont des hommes. Pour elle, c'est insuffisant, et il faudrait aussi qu'ils soient plus présents aux « réunions des communautés ». Madame Ninh, elle, va aussi dans ce sens, tout en précisant qu'il convient d'élaborer des mesures visant les hommes : « il faut qu'ils soient obligés d'écouter leur femme et combattre l'idée qu'on ne peut pas dire du mal de son mari », dit-elle, mais elle précise qu'il convient d'innover en faisant preuve de flexibilité et de subtilité afin de « ménager leur amour-propre ». C'est justement cette idée de fierté masculine qu'il faudrait peut-être combattre pour aller plus loin. Hormis cela, Madame Ninh précise qu'il faudrait éventuellement créer un espace avec plusieurs couples dans lesquels de la violence s'exerce, et ensuite un espace exclusivement dédié aux hommes violents et un autre pour les victimes. Cet espace dédié aux hommes aurait pour but de comprendre et déconstruire les raisons des violences, par la promotion notamment de ce qu'on appelle une masculinité positive.

Le concept de masculinité positive peut se référer à un type de masculinité plus saine, s'éloignant des codes de la virilité qui font avoir des comportements violents et/ou nocifs. L'approche que nous développerons dans cette partie est à la fois préventive et dissuasive, mais nous avançons l'idée que la promotion d'une masculinité positive se fait de préférence dans un cadre préventif, comme le défend un rapport conjoint entre le PNUD, ONU Femmes et Australian Aid, et coordonné par l'Union des Femmes de Da Nang, intitulé *A Manual for facilitators of male advocate clubs to prevent violence against women and girls. Transforming masculinities and building respectful and equal relationships with women* (2016). Ce rapport se divise en 16 sessions, chacune revenant sur des concepts liés à la violence basée sur le genre et sur les moyens de la prévenir. La session 6 porte plus particulièrement sur les violences faites aux femmes et leurs impacts. La dimension originale de ce projet réside en ce qu'il doit partir de l'initiative masculine et qu'il s'agit d'un guide à l'intention des superviseurs de « clubs masculins », l'idée étant de les développer dans le but de lutter contre les violences faites aux femmes.

L'image suivante, extraite du rapport concerné, représente trois membres masculins d'un « male advocate club » se réunissant lors d'une session à HCMV.

Image 4 – Un exemple de « male advocate club » à HCMV



Source : ONU, 2016, p. 21

Le but général de l'intervention est en fait de doter les hommes d'attitudes de genre équitables, de travailler à la construction de relations saines, et de développer des aptitudes dans la prévention des violences faites aux femmes. L'approche proposée par le projet croit à la volonté des hommes pour lutter contre ces violences ; des réunions régulières et mensuelles sont requises, pendant lesquelles la participation est de mise, avec pour mot d'ordre la remise en cause des masculinités toxiques²⁴.

Les objectifs spécifiques de l'intervention pour les membres de ces clubs sont : requestionner les identités masculines nocives mettant l'accent sur l'agressivité et l'inégalité vis-à-vis des femmes ; requestionner les attitudes visant à normaliser les violences faites aux femmes ; promouvoir des relations saines, incluant la communication ouverte et la non-violence dans la résolution des conflits ; faire prendre conscience des concepts liés à l'égalité des genres dans la constitution des identités masculines et promouvoir ces attributs positifs masculins dans les communautés ; empouvoier les jeunes hommes et adultes à devenir des volontaires actifs dans leur communauté pour mener de la prévention à l'égard des violences faites aux femmes.

Le rôle d'un facilitateur de groupe va être de créer des conditions de travail effectives, en guidant le groupe dans son processus d'apprentissage et de réflexion. Son rôle devient alors déterminant dans le cadre d'un atelier participant.

Nous émettrons néanmoins une réserve à propos de l'intitulé de la deuxième session : celle-ci s'appelle « *pressure on being a man* » ou « la pression d'être un homme », tandis qu'elle revient sur des concepts basiques tels que la différence entre sexe et genre, et sur certaines patriarcales qui sont nocives. Le titre appelle à penser qu'être un homme engendre beaucoup de souffrances, si cela est vrai pour certains aspects, cela arrive dans une moindre mesure comparée aux femmes qui sont les premières victimes du sexisme : si un homme va en effet subir des injonctions à la masculinité, il ne va pas souffrir directement du sexisme. Nous proposons, par exemple, d'appeler cette session « les normes de masculinité nocives ».

Cependant, cette session en particulier propose des pistes intéressantes pour répondre à certains mythes construits autour des personnages masculins (ONU, 2016, p. 41). Par exemple :

²⁴ *Masculinité toxique* : ce concept est utilisé en psychologie et en études de genre pour désigner certains comportements masculins ayant un impact négatif sur la société et sur les hommes eux-mêmes (par exemple, la promotion d'une virilité exacerbée qui va avoir un impact négatif sur l'exercice de la violence, ou encore le refoulement des émotions).

- « Les hommes qui ne boivent pas sont comme des drapeaux sans vent » : il s'agit d'une conception genrée. Tous les hommes ne peuvent pas boire beaucoup d'alcool et tous les hommes n'aiment pas en consommer. Lors des fêtes, beaucoup d'hommes subissent une pression sociale pour boire afin de prouver leur « masculinité ». Cela fait plus de mal que de bien.
- « Les hommes ont mauvais caractère et il est difficile pour eux de contrôler leur colère » : il s'agit d'une conception genrée. En fait, n'importe qui, que ce soit un homme ou une femme, peut avoir mauvais caractère. Mais le fait que les hommes s'emportent plus et commettent des violences est parce que cela est généralement accepté et excusé. Pourtant, dans la même situation, si les femmes s'énervent et perdent le contrôle, elles seront critiquées et condamnées. Hommes et femmes peuvent apprendre à ne pas utiliser la violence, à faire preuve de respect et à affirmer des façons de gérer sa colère, sa frustration et les conflits.

Le rapport donne ensuite des clefs pour différencier ce qui relève du comportement violent jusqu'à l'attitude respectueuse mais ferme (ONU, 2016, p. 50-51) : par exemple, crier ou menacer une personne doit faire place au fait d'exprimer clairement ses émotions, ses idées et ses pensées.

Ce type d'approche a en fait déjà été implémentée auparavant, dans un projet pilote appelé « Responsible Men Club » de 2010 à 2020 et implémenté dans un district côtier du Vietnam. Ce projet est examiné dans l'étude de Tu-Anh Hoang *et al.*, intitulée “Because I am a man, I should be gentle to my wife and my children’: positive masculinity to stop gender-based violence in a coastal district in Vietnam” (2013). Ce projet a vu le jour grâce au Centre des Initiatives Créatives pour la Santé et la Population (CCIHP), dont Tu-Anh Hoang est la fondatrice et la directrice, avec pour but de travailler avec les hommes violents à Cualo, une ville de la côte située au nord-centre du pays. Le CCIHP est une ONG basée à Hanoi, et est active depuis 1999 dans tout le pays pour œuvrer contre la violence basée sur le genre. Le Responsible Men Club est une collaboration entre le CCIHP et le Comité du Peuple de Cualo (CPC).

Ce projet a été élaboré pour travailler avec les hommes afin de mettre fin à la violence à l'égard de leurs épouses. Le fait de mettre le focus sur la masculinité « de manière culturellement pertinente » (Tu-Anh Hoang *et al.*, 2013, p. 82) renforce l'impact de son action. Le parti pris du texte est de dire que *l'empowerment* ou empouvoirement, concept en général utilisé pour les

femmes, est aussi important pour les hommes, qui doivent acquérir des compétences et des connaissances pertinentes, ainsi qu'une forme de « mentoring » de la part de leurs pairs. L'idée est que les garçons et les hommes ne doivent pas rester les victimes des rôles et attributs que la société leur donne, et qu'ils ont au contraire un rôle à jouer dans « la production et le questionnement d'idées puissantes sur les normes masculines » (Tu-Anh Hoang *et al.*, 2013, p. 84) : des théories sur la masculinité sont donc combinées à la théorie de l'agence et une approche mettant le focus sur l'empouvoirement.

Le projet met donc des ateliers en place, pendant lesquels 36 hommes perpétrateurs sont invités. Lors de ce travail de déconstruction, il convient de garder à l'esprit qu'il faut requestionner ce que veut dire « être un homme ». Plusieurs activités sont donc organisées : des *roleplays* par exemple (jeux de rôles), pendant lesquels on demande aux hommes de se mettre à la place de leur femme : c'est en général difficile car ils ne se sont jamais posé la question. Il leur est aussi demandé de se remémorer comment ils percevaient lors qu'ils étaient plus jeunes les personnes ayant exercé des violences à leur encontre, en leur faisant comprendre que le pouvoir acquis par l'abus n'est pas un « vrai » pouvoir. C'est véritablement la réflexion sur l'image qu'ils dégagent en tant que pères est souvent la plus difficile mais la plus efficace. Secrètement, les organisateur.ice.s ont demandé aux enfants des participants d'écrire une lettre à leur père sur l'image qu'ils/elles ont d'eux. Un fils écrit à son père (Tu-Anh Hoang *et al.*, 2013, p. 88-89) : « tu es le pilier de la maison. Tu es responsable, tu travailles dur, tu prends soin de nous et nous encourages à étudier... Mais ce que je n'aime pas chez toi est que tu fumes et bois trop. Boire est mauvais pour la santé. Je t'aime beaucoup et je voulais que tu le saches ». Ces lettres intimes ont souvent un fort impact sur les participants, beaucoup pleurent pendant la session. L'un des participants confie avoir changé d'avis sur l'usage de la violence (Tu-Anh Hoang *et al.*, 2013, p. 89) : « je bois souvent et je sais que c'est mal... J'utilisais la violence pour éduquer mes enfants mais maintenant je sais que nous ne devrions pas ». Il est aussi vivement encouragé d'exprimer son amour dans l'intimité et que c'est se comporter de façon aimante, en communiquant clairement, qui fait de soi « un homme responsable ». Un participant déclare (Tu-Anh Hoang *et al.*, 2013, p. 90) : « parce que je suis un homme, quand je suis à la maison je devrais être gentil avec ma femme et mes enfants. Quand ma femme se met en colère, je dois me taire. Si par exemple elle s'énerve, je dois rester silencieux et aller ailleurs. Quand elle se sera calmée, il faudra rentrer et lui parler ».

Un participant mentionne les bénéfices de ces ateliers (Tu-Anh Hoang *et al.*, 2013, p. 93) : « ce comportement non-violent est bénéfique pour moi. Si on se querellait, les voisins commérait

sur nous parce que nous sommes des adultes mais nous nous parlions quand même mal, à nous crier dessus. Maintenant ils font des commentaires différents, et c'est un bénéfice pour moi ». Bien que cette remarque s'attarde en réalité sur l'image que va renvoyer l'homme aux yeux de la société, ce qui n'est pas une issue totalement satisfaisante, le résultat est que le concerné a compris que la violence au sein du couple était négative.

Après que ce club ait été terminé, le district et le comité du peuple de la commune a prévu de continuer le programme avec les personnes entraînées spécialement pour ce programme et usant un manuel développé durant le projet. Ce projet et son manuel furent repris lors de la Conférence Nationale sur les violences conjugales de 2012, et a reçu un avis très favorable de la part de l'audience. Suite à la conférence, le Ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme (MOCST), responsable de la prévention des violences conjugales, a envoyé plusieurs délégué.es de niveaux national et local pour une visite d'étude sur le lieu du projet pilote et a recommandé que ce programme soit implémenté dans d'autres provinces.

Notre étude démonte ainsi qu'analyser la violence d'un point de vue structurel dans le cadre de ce programme, sans blâmer individuellement, pourrait être une méthode bénéfique à la prévention des violences conjugales. Plus généralement, favoriser une approche s'attaquant à des normes sociales de masculinité toxique en promouvant à l'inverse une masculinité positive et « responsable » peut constituer une piste de réflexion intéressante pour le cadre de la prévention. Cette approche ne saurait néanmoins remplacer le cadre punitif qui devrait s'appliquer, du moins dans l'immédiat, à l'encontre des perpétrateurs de violences dans le but de protéger les victimes.

Conclusion

Partant d'un état des lieux opéré en partie 1, mettant en évidence certaines pratiques, nous avons repensé la théorie et le fonctionnement de la société vietnamienne en pleine transformation à travers une approche genrée. C'est là l'apport de cette étude : l'exemple des violences conjugales nous a fait explorer les flux entre genre et Vietnam actuel.

L'ensemble des réflexions proposées tout au long de cette étude, soutenues par diverses lectures ainsi que les témoignages des enquêtés, renforce l'idée selon laquelle il existe un cadre spécifique au Vietnam pouvant expliquer la persistance de violences conjugales : au-delà d'une relation de genre asymétrique qui n'est cependant pas une spécificité vietnamienne, c'est bien la prise en charge confuse, mal coordonnée avec les lois existantes et inadaptée du problème par les autorités publiques qui fait persister le phénomène.

Les stratégies *top-down* classiques, à savoir la stratégie globale onusienne et le cadre législatif mis en place par les institutions vietnamiennes, ne suffisent pas à pallier le problème, et se voient donc devancées par des stratégies personnelles qui ne parviennent pourtant pas à faire sortir les sujets victimes de situations de violence de façon satisfaisante. Si ces stratégies personnelles prouvent que les victimes ne sont pas de simples sujets passifs, notre enquête montre largement qu'elles se retrouvent « bloquées » par des méthodes et des discours qui tendent à normaliser et banaliser un cycle sans fin de domination masculine, ainsi qu'une culture du *victim-blaming*.

La deuxième partie de notre hypothèse selon laquelle la dégradation du cadre confucéen, liée à un Renouveau économique et social doublé de « speed culture » et de libération de « pulsions » de violence (les enquêtés et la littérature parlent de fléaux sociaux ayant été refoulés puis défoulés de façon soudaine), serait l'une des causes de la persistance des violences conjugales, semble fragile mais à explorer. S'il est vrai que le cadre confucéen, très porté sur une éthique personnelle, s'est dégradé ou ajusté en fonction des configurations économiques et sociales contemporaines comme nous l'ont confirmé nos lectures et notre enquête, affirmer que c'est cette dégradation qui est l'une des causes de la persistance des violences conjugales exige, à mon sens, une étude plus approfondie et plus longue.

Néanmoins, dire que la survivance de mythes sur les féminités et masculinités au Vietnam a une influence indirecte sur cette persistance du problème, peut être corroboré : la partie 3 de

notre étude, après un état des lieux sur les violences conjugales et l'étude de stratégies à plusieurs niveaux, nous a permis de repenser la théorie sur ces *attitudes de genre* concernant les féminités et les masculinités vietnamiennes. Notre étude nous permet donc d'affirmer que les flux entre genre et Vietnam actuel demeurent largement contradictoires : si un grand nombre de préceptes confucéens sont adaptés à des réalités plus contemporaines, les discours recueillis soutiennent l'idée que la société vietnamienne se trouve presque « piégée » à la croisée de *l'ancien* et du *nouveau*, quand il s'agit d'envisager les féminités et les masculinités. C'est justement cette contradiction permanente vis-à-vis de pratiques genrées qui fait hésiter le sujet concerné sur sa façon *d'être* avec le monde, et qui va être l'une des causes de la persistance des violences conjugales au Vietnam.

Ces remarques analytiques confirment confortablement l'une de mes sous-hypothèses menant à notre hypothèse principale : c'est précisément la survivance d'attentes plaquées sur des entités féminines et masculines (« la femme vietnamienne », « l'homme vietnamien ») perçues comme idéales qui peut être lue comme l'une des causes de la persistance des violences conjugales. L'idée que la société vietnamienne se fait de la féminité et de la masculinité oscille constamment entre des pratiques questionnées et adaptées à une *speed culture* induite par le Renouveau, et des mythes persistants véhiculés par de multiples vecteurs (l'histoire, les médias de masse, l'école). Ce narratif genré, diffus et normatif, est souvent rejeté dans les discours, mais demeure tenace dans les pratiques ; surtout, il réassigne aux femmes et aux hommes des *places* à conserver, ainsi que des *identités* auxquelles il convient de correspondre. Les femmes victimes s'éloignant de ces pratiques subissent alors peut-être un *backlash* ou retour de bâton masculin en réponse à un décalage entre attentes et réalité, tandis que les perpétrateurs, de leur côté, chercheraient à réaffirmer une supériorité qui entre en concordance avec un idéal masculin vietnamien, et qui ne ferait qu'exalter des codes de masculinité toxique.

En plus d'une « transition » par les autorités publiques nécessaire, que la sociologue vietnamienne Le Thi Quy mentionne – « la transition, c'est enfin de passer de l'univers d'exactions individuelles à la dimension sociale qui les fonde, en faisant de l'acteur public un pilote en charge d'actions correctrices et préventives avec les relais des associations » (Le Thi Quy, 2014, p. 60) – nous avons ouvert une piste suggestive en fin de partie 3 en vue de la réduction et la disparition au long terme des violences conjugales.

Nous pensons que c'est l'effritement progressif d'un narratif populaire genré à propos des identités féminine et masculine au Vietnam qui permettra un vrai changement. Pour cela, il

convient de s'attaquer aux mythes dans tous les domaines (l'école, les médias) et de s'adresser, en plus de protéger les principales concernées (à savoir les victimes de violences conjugales qui doivent pouvoir bénéficier d'une aide empathique et *gender-sensitive*), aux perpétrateurs de violences. La promotion d'un type de masculinité positive via un cadre à la fois dissuasif pour les hommes violents et préventif pour les petits garçons comme réponse au problème, exerce certainement chez moi, étudiante française et politisée, « un certain charme » (Zani, 2016, p. 174). Je crois cependant qu'une prise en charge dépolitisée des violences conjugales et qui ne pousse jamais à « désapprendre » et déconstruire ses habitus, demeurera nécessairement mortifère pour les victimes, et qu'il est urgent de ne plus percevoir le problème comme acceptable, voire inévitable, afin de redonner de la dignité à toutes les femmes concernées.

Bibliographie

Articles académiques en ligne sur la méthode en sciences sociales

BERTUCCI Marie-Madeleine, « Place de la réflexivité dans les sciences humaines et sociales : quelques jalons », in *Cahiers de sociolinguistique*, No. 14, pp. 43-55, 2009. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2009-1-page-43.htm>

BLANCHET Philippe, « La réflexivité comme condition et comme objectif d'une recherche scientifique humaine et sociale », in *Cahiers de sociolinguistique*, No. 14, pp. 145-152, 2009. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2009-1-page-145.htm>

GHASARIAN Christophe, « Les désarrois de l'ethnographe », in *L'Homme*, tome 37 No.143, pp. 189-198, 1997. https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1997_num_37_143_370313

NOIRIEL Gérard, « Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber », in *Genèses*, 2, *A la découverte du fait social*. pp. 138-147, 1990. https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1990_num_2_1_1035

Ouvrages académiques

BINH Ngo Thi Ngan, « The Confucian Four Feminine Virtues (tu duc): The Old versus The New – Ke thua versus phat huy », in DRUMMOND Lisa, RYDSTROM Helle, *Gender Practices in Contemporary Vietnam*, pp. 47-73, 2004.

BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Seuil, 168 pages, 1998.

BOUSQUET Gisèle, TAYLOR Nora, « Introduction », in BOUSQUET Gisèle, TAYLOR Nora, *Le Vietnam au féminin. Vietnam: Women's Realities*, pp. 9-16, 2005.

DETREZ Christine, *La construction sociale du corps*, Seuil, coll. Points Essais, 2002.

DETREZ Christine, *Quel genre ?*, Thierry Magnier, 112 pages, 2015.

LE THI NAM Thuyêt, « Part I: Myth and Reality », in LE THI NAM Thuyêt, *Images of the Vietnamese woman in the new millennium*, pp. 9-32, 2010.

LE THI NAM Thuyêt, « Conclusion: Expectations of Both Sexes Looking for their Partners », in LE THI NAM Thuyêt, *Images of the Vietnamese woman in the new millennium*, pp. 253-265, 2010.

QUY Le Thi, « Violences de genre au sein de la famille et l'action publique », in *Viêt-Nam en transitions*, sous la direction de DE TERSSAC Gilbert, AN QUOC Truong, CATLLA Michel, pp. 241-262, 2014.

RYDSTROM Helle, « Female and Male Characters »: Images of Identification and Self-Identification for Rural Vietnamese Children and Adolescents”, in DRUMMOND Lisa, RYDSTROM Helle, *Gender Practices in Contemporary Vietnam*, pp. 74-95, 2004.

THI Le, « Social Factors leading to Women's singlehood in Viêt Nam: history and present », in *Single Women in Vietnam*, pp. 1-35, 2006.

TRAN Thi Van Anh, HUNG Le Ngoc, « Chapter 1 : Issues in Women's Studies, Gender and Development », in TRAN Thi Van Anh, HUNG Le Ngoc, *Women and Doi Moi in Vietnam*, pp. 13-34, 2010.

TRAN Thi Van Anh, HUNG Le Ngoc, « Chapter 8: Social Policies Towards Women », in TRAN Thi Van Anh, HUNG Le Ngoc, *Women and Doi Moi in Vietnam*, pp. 221-250, 2010.

WERNER Jayne, « Gender Matters : Gender Studies and Vietnam Studies », in BOUSQUET Gisèle, TAYLOR Nora, *Le Vietnam au féminin. Vietnam: Women's Realities*, pp. 19-41, 2005.

Articles académiques en ligne

BESCONT Amélie, « Elsa Dorlin: Se défendre. Une philosophie de la violence », in *Nouvelles Questions Féministes*, Vol.37, pp. 114-118, 2018. <https://doi.org/10.3917/nqf.372.0114>

BUI Quang N. *et al.*, « The effect of domestic violence against women on child welfare in Vietnam », in *Children and Youth Services Review*, No. 14, pp. 709-719, 2018. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.09.024>

BUNCK Julie Marie, « Women and Post Cold-War Socialism : the Cases of Cuba and Vietnam », in *Cuba in Transition. ASCE*, pp. 21-31, 1997.

DETREZ Christine, « Il était une fois le corps... la construction biologique du corps dans les encyclopédies pour enfants », in *Sociétés contemporaines*, No 59-60, pp. 161-177, 2005. <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2005-3-page-161.htm>

FIELD Craig A., CAETANO Raul, NELSON Scott, « Alcohol and Violence Related Cognitive Risk. Factors Associated With the Perpetration of Intimate Partner Violence », in *Journal of Family Violence*, Vol. 19, No. 4, pp. 249-253, 2004.

GELLES Richard T., « Family Violence », in *Annual Review of Sociology*, Vol. 11, pp. 347-367, 1985. <https://www.jstor.org/stable/2083298>

GIL GONZALEZ Diana *et al.*, « Childhood experiences of violence in perpetrators as a risk factor of intimate partner violence : a systematic review », in *Journal of Public Health*, Vol. 30, No. 1, pp. 14–22, 2007.

GOODKIND Daniel, « Rising Gender Inequality Since Reunification », in *Pacific Affairs*, Vol.68, No.3, pp. 342-359, 1995. <https://www.jstor.org/stable/2761129>

HERITIER Françoise, « Le sang du guerrier et le sang des femmes », in *Les Cahiers du GRIF*, No.29, pp. 7-21, 1984. http://www.persee.fr/doc/grif_0770-6081_1984_num_29_1_1629

HOANG Tu-Anh, THU TRANG Quach, THANH TRAN Tam, « Because I am a man, I should be gentle to my wife and my children: positive masculinity to stop gender-based violence in a coastal district in Vietnam », in *Gender & Development*, pp. 81-96, 2013. <http://dx.doi.org/10.1080/13552074.2013.767511>

JOHNSON Michael P., « Domestic Violence : It's Not about Gender : Or Is It ? », in *Journal of Marriage and Family*, Vol.67, No. 5, pp. 1126-1130, 2005. <https://www.jstor.org/stable/3600300>

KWIATKOWSKI Lynn, « A “Wife’s Duty” and Social Suffering: Sexual Assault in Marital Relationships in Vietnam », in *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, pp. 2-17, 2018. <https://doi.org/10.1080/10926771.2018.1494237>

LESSARD Geneviève *et al.*, « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », in *Enfances Familles Générations*, No. 22, pp. 1-26, 2015. <http://journals.openedition.org/efg/425>

MARTIN Philip, « The impression of power – memory, affect and ambivalent masculinities in Vietnam », in *NORMA : International Journal for Masculinity Studies*, pp. 2-14, 2017. <http://dx.doi.org/10.1080/18902138.2017.1312955>

MARTIN Philip, « “I want to take risks, like my mother”: Memory, affect, and Vietnamese masculinities – the legacy of gendered variations in socio-economic mobility during Đổi mới », *Norsk Geografisk Tidsskrift – Norwegian Journal of Geography*, Vol. 67, No. 4, pp. 210-218, 2013. <http://dx.doi.org/10.1080/00291951.2013.837955>

NGUYEN Huu Minh, LE NGOC Lan, « Research on gender based domestic violence in Vietnam », in *Vietnam Journal of Family and Gender Studies*, Vol.1, No. 1, pp. 54-76, 2006.

NGUYEN Thu Huong, « Đổi Mới and Public Discourses of Sexual Violence », in *Anthropology News*, 2011.

NGUYEN Thu Huong, « Rape disclosure: the interplay of gender, culture and kinship in contemporary Vietnam », in *Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, pp. 1-14, 2012. <http://dx.doi.org/10.1080/13691058.2012.675516>

RYDSTROM Helle, « A zone of exception: gendered violences of family “Happiness” » in Vietnam, in *Gender, Place & Culture*, pp. 2-20, 2017. <http://dx.doi.org/10.1080/0966369X.2017.1347777>

RYDSTROM Helle, « Encountering “Hot” Anger. Domestic Violence in Contemporary Vietnam », in *Violence Against Women*, Vol.9 No.6, pp. 677-697, 2003.

SCHULER Sidney Ruth *et al.*, « Recourse Seeking and Intervention in the Context of Intimate Partner Violence in Vietnam: A Qualitative Study », in *Journal of Family Issues*, Vol.37, pp. 1152-1173, 2016.

SCHULER Sidney Ruth, *et al.*, « Constructions of gender in Vietnam: In pursuit of the “Three Criteria” », in *Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, pp. 383-394, 2007. <http://dx.doi.org/10.1080/13691050600858924>

VU Ha Song *et al.*, « Divorce in the context of domestic violence against women in Vietnam », in *Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, 16:6, pp. 634-647, 2014. <http://dx.doi.org/10.1080/13691058.2014.896948>

THOMPSON Robert S. *et al.*, « Intimate Partner Violence. Prevalence, Types, and Chronicity in Adult Women », in *American Journal of Preventive Medicine*, pp. 447-457, 2006.

Mémoires de recherche

ZANI Béatrice, *De la campagne à la ville : la longue marche des Dagong Mei 打工妹. Ethnographie des solidarités migrantes, de l'action collective et de la lutte pour la reconnaissance*, 2016.

Thèses

TRAN PHUONG Bui, *Viêt-Nam 1918-1945, genre et modernité*, 2008. http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2008/bui_tp#p=0&a=top

Rapports

BANQUE MONDIALE, *Vietnam Country Gender Assessment*, 2011.

CROLL Elizabeth J., *Gender and Transition in China and Vietnam*, 1998.

GARCIA-MORENO Claudia, GUEDRES Alessandra, KNERR Wendy, « Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes : le fémicide », *Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*, 2012.

GENERAL STATISTICS OFFICE, UN VIETNAM, *Results from the National Study on Domestic Violence Against Women in Vietnam*, 2010.

GENERAL STATISTICS OFFICE, UN VIETNAM, *Results from the National Study on Domestic Violence Against Women in Vietnam. Summary Report*, 2010.

ONU FEMMES, *Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes*, 2015.

ONU FEMMES, *The Trial of Rape. Understanding the criminal justice system response to sexual violence in Thailand and Vietnam (Summary Report)*, 2017.

UNFPA, *Why do some women experience more violence by husbands than others? Summary Report, Results of the analysis of risk factors for violence by husbands*, 2014.

UN VIETNAM, *Estimating the costs of domestic violence against women in Viet Nam*, 2012.

UN VIETNAM, *Preparing for the Future: Forward-looking Strategies to Promote Gender Equity in Viet Nam*, 2005.

UN VIETNAM, *From Domestic Violence to Gender-Based-Violence: connecting the dots in Viet Nam*, 2014.

VU Manh Loi *et al.*, *Gender-based Violence: the case of Vietnam*, 1999.

TRAN Huu Quang *et al.*, *Exploring the Gender Dimension in Textbooks of Vietnam's National Education System*, 2011.

Articles de presse

SAMPSON Ximena, « Où la violence conjugale fait-elle le plus de victimes ? », *Radio Canada*, 25 novembre 2017, consulté le 4 février 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1069150/femmes-violence-conjugale-monde-etat-des-lieux>

Entretiens

PALITZYNE Marie, Bangkok, 2 avril 2019, entretien non retranscrit en annexes.

ANONYME, Open U, Hô-Chi-Minh Ville, 5 avril 2019, entretien entièrement retranscrit en annexes.

TRAN Huu Quang, Hô-Chi-Minh Ville, 6 avril 2019, entretien non retranscrit en annexes.

TON NU Thi Ninh, Hô-Chi-Minh Ville, 10 avril 2019, entretien non retranscrit en annexes.

PHAM Truong Son, Skype depuis Bangkok, 19 avril 2019, entretien non retranscrit en annexes.

Sitographie

Site *Etapes* « Les femmes dans la révolution vietnamienne », consulté le 20 août 2019.
<https://etapes.com/propaganda-les-femmes-dans-la-revolution-vietnamienne/>

Site *Larousse*, « Patriarcat », consulté le 18 juillet 2019.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patriarcat/58689>

Site « Recommandation générale No.19 de la CEDAW », consulté le 4 juillet 2019.
https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1_Global/INT_CEDAW_GEC_3731_F.pdf

Site *Thèses Université Lumière Lyon 2*, extrait de thèse de Cao Thu Thanh intitulé « Particularisme du confucianisme et de la mentalité sociale », consulté le 18 juillet 2019.
http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2008.bui_tp&part=139923

Site *Universalis*, « Mythe », consulté le 18 juillet 2019.
<https://www.universalis.fr/dictionnaire/mythe/>

Site *Wikipédia*, « Régions du Vietnam », consulté le 2 juillet 2019.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Régions_du_Viêt_Nam

Annexes

Annexe 1 : entretien avec Anonyme ou A.P, Open U, HCMV, 5 avril 2019

L'interview n'étant pas dans nos langues maternelles respectives, il se pourrait qu'il y ait quelques fautes syntaxiques ou grammaticales retranscrites, car j'ai voulu être la plus fidèle possible. La retranscription s'arrête quand j'ai coupé l'enregistrement, mais l'échange a continué après pendant une dizaine de minutes.

Lou Eve: So, could you first introduce yourself, like, your background, and... if you're a sociologist or ?

Anonymous: No, I'm not a sociologist. If we talk about the degree, then I'm an educationalist.

L.E: Alright.

A: But I have been working in the area of social work for many years, more than 20 years... and... so I... [pause] I understand a lot about social issues, in particular issues concerning the children and women.

L.E: Alright, so, mmh, are you doing some research or... ? Cause, if you're into social work, is it more, what you're doing is it more about research or more social action, if you get what I mean?

A: Mmh... Both ! (s'exclame)

L.E: Ok.

A: So I started my work as working with the government, and different activities in relationship with NGOs supporting the Vietnamese people. Mainly focused on poverty alleviation and refugees. And also child profession. And later on, I moved to work with some NGOs, which focused on children. In particular street children.

L.E: Alright.

A: And, uh, after that, I moved to work with, uh... I also worked with... some EU program on urban development, and education for, like, early education for ethnic minorities children.

L.E: Ok.

A: And I also did some books and some activities concerning urban development, so I think that my ... I am very focused on social development and social activities, uh, social development and community development. But... I'm more interested in the issues concerning

child profession, child rise, or women issues... So... I also do a lot of research [je ne comprends pas le dernier mot].

L.E: A lot of?

A: Research. About children. In particularly child sexual abuse. Uh... commercial and sexual exploitation of children and women. Not actually focused on women, but... and also human trafficking. So through doing both research it also came across with the issue of domestic violence.

L.E: Oh alright, so, did you work on domestic violence in your, like... For your job, or for your research, could you work on the topic a lot?

A: No, I come across with that, but when I do teaching with my students... uh... my work is... My subject to teach is social work with NGOs, and social work with families. So when it came across different issues, that the client suffer, then I also have to help the students to develop the plan or how to work on that issue. So, more or less I also focus on that, and encourage the students to focus on that, how to do some research about, or some activities, about how to advocate the rise of the women. To promote the women's roles or something.

L.E: Alright, so... When did you... Like... When did you try to get into domestic violence, or more generally, gender... Not gender studies but, gender issues... Like, for your work? When was it, roughly?

A: When? Gender?

L.E: Yeah, gender. When did you start to get interested in gender issues? Especially domestic violence?

A: Uh... For many years! Since I do the first research on child prostitution. I had also, because it influenced people working with NGOs, international NGOs, so gender issues is also the high priority, the high focus of my research.

L.E: Ok.

A: But it's why I moved on to look for gender, differences of gender roles, among the people I tried to contact to work with. And also in analyzing information.

L.E: Ok. So, you were talking about teaching for students, and that you tried to, uh, encourage them to be aware of DV, of gender issues, so what did you do exactly during lessons? How was it?

A: It was like a case study. Analysis. And also develop plan to overcome that issue of DV. How to... How to empower the victim of DV, how to provide psychological counseling, as well as

legal knowledge. How to deal with it, how to protect themselves. That is what we often discussed at the class. How to develop a plan.

L.E: Ok, so it is very interesting cause like... You think it's through education that you can arrange things for the victims? Is education a priority to... How to say, to break violence?

A: That is... yeah, that came up a lot, but not totally in my research studies. But also came up a lot in other people research studies. And... My teaching for my students... I usually have the children to use the law, and social policies whatever is available to develop the workplan on advocate for the professions of the victims of DV... or whatever kind of violence. So we are working in group, I allow the students work in group, working on particular cases that come up from the reality. Sometimes, it comes from the newspaper.

L.E: So, your case studies are generally from media, newspaper, TV?

A: Media, in some slum areas, close to where the students live. And also, it come up with the students when they do the practical course, no because with social work course, they have to go to the field and work with some local organizations. They work with individuals of families, they work with families, they work with children, they work with the community. Whatever. When it comes to the class with me, either on the subjects, working with – no, sorry, working with individuals and families, they learn that theory first, and then they go to the field to practice. And when they come back, they start to study with me about the research methodologies. And also about advocacies, in social work. So they bring up all the issues that concern them, during the time they are working in the field. But they could not find a good support from the people in the field, or they could find a good way to help, they are asking concerns about what they could bring up and they share...

L.E: Ok, interesting. So, how old are they, your students?

A: Uh... My students are at a university level, so they are around 18 to 25. Some could be 25, 26.

L.E: And, when... Just like you said, when they go on the field to practice, what do they do exactly? If it's for instance about DV, uh, do they, they go to see NGOs or victims and they talk to them? What are they doing exactly?

A: [Tousse] My department assigns one person. To manage, to provide a support for those students doing that practice in the field. And in the field they were sent to one particular local NGO, one department belonging to the ministry of social affairs... [pause] So it's like a district department of local levels. Let's say like uh, commune, Women's Union, or commune Youth Union, or commune of district department or social affair. And also... Some local organizations, social welfare centers.

L.E: What is it, a social welfare center?

A: There are many different. And also they have to do some projects set up by the local people, by the local government, or set up by international NGOs. So when they are sent to there for practice, they are also supervised by the manager there. And they have to do, let's say, they are assigned one or two or three cases, they have to follow up and to develop a plan to help those people. So, it depends on the center, if the center is helping the, let's say the street children, or they are doing some community development. Or the center is helping women, then they are assigned certain cases, and what they are doing is that they have to come and to contact with the police to get the information, about their problems. If they leave in the center, then they also have to find the information about the relationship with the family to see if they can reunite with the family, something like that. And of course, if possible and if they have the time, and if the local... How can I say? If the organization resends the students, the students could do that, find more information from the family, from the community. Then they come back and they discuss with the staff organization, to develop the plan on how to help the children. And if they have any problems during that time concerning the theory, they can come back to the persons aside the department.

L.E: So... Let's imagine you have a case of DV. For example, one of the students is gonna get into contact with the victim or the person to gather some information, and then they're gonna contact the family. And, so what do they try to do exactly with the family? Like, what do... They try to understand the conflict or... ?

A: Yes. They try to understand the conflict or the reason why it happened, and also understand about the person who violates the person. And their job... the job of the parents, the job of the, let's say the job of women, the job of the men or... As many people in the family as possible. They also try to contact some people in the neighborhood area. To cross the information. And also, they can come back to the center to discuss the information, if they have time, but if they don't have time, they can talk to the children and the family if possible. But sometimes they cannot contact family.

L.E: And, just before, you talked about the methodology you're trying to give to your students to overcome or to empower the victims against DV, and you talked about psychological counseling. So, what is your advice most of the time? How do women can empower according to you?

A: It depends on the analysis. It depends on the reasons of DV. If the DV comes from economic issues, then we have to discuss on how to overcome it, on how to deal with that. If the reason is, uh, let's say, the man had an affair out of the marriage life, it would have a different approach. So I cannot give my students any general advice at all. But despite of that, then we discuss and we find the solution together. Yeah?

L.E: Ok, ok.

A: So now, if you ask me how do I advise my students, no, I cannot advise them. But I have to base on the analysis discussed with my students. When we have as many as possible ideas, then the students would come and discuss with the family, if possible, to provide some solutions and also info to do what is the best for them.

L.E: Mmh, ok. So, does it happen sometimes that your students or any members [A.tousse] advise the women whose battered to just run away? Or before, they always try to understand what is the situation, what is the configuration? Does it happen that, it's just like, "you should go away"? Because violence is not normal or it's more... people always try to understand?

A: I know many people said that, that it's better for women to run away. But run away is not always a good solution.

L.E: Why do you think so?

A: Because, women who suffer from violence, mainly come from the rural area. And they do not have a good education. So... So they are not well exposed to the world outside of where they live. And because they don't have a good education, they don't have a good job, they don't have a stable income. More or less, the incomes rely on the husband, who could be violent again. So... Asking them to run away, it means that they would run away without anything. How could they survive? And also, they would not know where to go! And then, the family or the husband would come to her. They could come and get her back. And, once they get her back, they are even more violent.

L.E: Mmh... I see... But do you think the situation could be different in urban areas? Because you just talked about rural areas, when people are poorer. Let's imagine the wife has a quite stable or good situation, she's from, I don't know, upper-class or middle-class, do you think it's still a good thing for her to run away?

A: It depends on how people think! If she thinks that she is capable enough, to survive or to protect herself, yes, she could do that. But sometimes they... [tousse] even the women who are very strong, sometimes they choose not to run away. Uh... Because they are worried about the future of their children. They are worried about the reputation of the family. So they may choose to stay, and not running away. One of my students was in that situation. She's the general director of a big company, while the husband is doing nothing. But the husband is actually a teacher I think. I don't know which level, but he is a teacher. But he is very violent and she... She attended in the class that I give about the social work. When I teach, or working with individual, people and family... If you work with a family where the woman has to suffer from violent husbands, something like that... Then she came to see me. And she talked with me almost two hours about the case and asked me advice. And I said, "I cannot advise you. Through the discussion and the class, you could choose. But then now, you have to think: what do you lose?". Once you run away, once you divorce? So I don't say running away, but divorce, or separate with the man. Because actually she's a very powerful woman in the company. But at home, there's this husband who does that to her. And... first of all, she's worried about the

future of the children. If they divorce, the children would suffer from bullying at the school. People will say something, and children will suffer from a trauma. So that is why she decided to stay on in the relationship. But... Then, later, she gave another reason. She's a catholic. And people in Catholicism, usually they do not divorce. They can live separate but they don't officially divorce. And... So I said, then you have to think what is good for you and what is good for the students. Because, let's say, if everyday the students witness the father beating you all the time: how much they suffer? How they will grow up? What kind of person they will develop to be in the future? So, I asked her to think of that, and she should be the person who decides. Usually I don't give any advice to any of my students. Because if we give advice and later they have problems they will come back and they will blame me! And that is not the good way to help people. She should think about what she wants and she can resolve the issue in the relationship. And actually that man is not... He does not have an outside relationship. And... He is not a gambling person. He is not that kind of person. Because usually, there are particular pictures of people who are violent: people who drink a lot of alcohol, people who gamble, people who have a relationship outside the marriage. That is some kind of stereotypes. That man, he is not any of the three. Yeah?

L.E: But he is still violent.

A: But he is still violent.

L.E: So what do you think? Where does it come from?

A: I don't know. It could be from the way how he sees himself, as a... How can I say... Inferior, is it inferior? A bit lower than the wife. In social life. Because the wife is a general director. And he is not like that. The wife earns a lot of money. He is not like that, because the salary of a teacher is low. So he just wants to show up his power. That is my own analysis. Then, my advice is that one: if possible, she could give some opportunity so he could see himself... He could find some self-confidence. He could feel himself more equal to her. In the social relationship. Then it could help her to reduce that kind of violence. But of course, it should be her who chooses what to do. Because we are not living with them!

L.E: So do you think it is the role of women to give some self-confidence to their husbands? If they have the problem of self-confidence?

A: It is not the role of the women, but the women should try to understand where the violence comes from, and try to harmonize the situation. I am not like many other people... Especially people who work for the newspapers, to provide some advice for people. Because if you read newspaper, they have... Sometimes just come and complain about different things. "My husband has an affair, what can I do? Since he has an affair, he often comes back to the family and also beats or insults me...", something like that, different ways. This annoys me. When I see this social counseling, or psychological counseling. The common advice is: "why don't you look yourself? To see if you do any mistake?" And I hate this kind of advice! Because they accuse the women who are the person who make the mistake, why the mistake is not coming

from the woman? Have an affair: no woman supports the husband having an affair, you see? Why does she have to look at herself to see if she makes any mistake? So, more or less, they say it's the mistake of the women.

L.E: So you think it's bad?

A: It's bad, it's very bad! Whenever I see that, I feel very annoyed.

L.E: So you think it's annoying, but in social counseling, people advise women to... They blame themselves? And you think it's a bad thing?

A: It's a very bad thing.

L.E: So, what could be the alternative? If they don't think about their own mistakes, what is it about? Is it about the family, the whole situation?

A: They have to find more information, rather than say "you have to look at yourself" first. Because nobody wants to make that mistake by giving the men to another women [rit]. Nobody wants that! And of course they want to try their best to keep their husband. And that also goes against the principle of social work. Because that is more or less like, mmh, how can I say... criticize the person, criticize your client. Why we should try to empower them, why we should try to make them participate in the dialogue, that helped them to solve their own problems: you criticize them. Seeing that, they are the persons who did the wrong thing, and how can they open them out to discuss more. How can they be free?

L.E: So you think, in most of the policies for social counseling, shelters or... Oh, I heard about reconciliation groups! It's really about blaming the women?

A: No, I don't say that for the shelters. Because in the shelters, they may have good people, who could find the good solution for them. I mean that for the people who wrote for the newspapers.

L.E: So, what is the popular narrative of media? What do they tell about DV, most of the time? What can you read in newspapers about DV?

A: Usually, they describe. It depends... And they also call the government to take action. But they do not have enough knowledge, about what happens in reality, in terms of law, law enforcement. So they just call the people to help. But actually there are some laws available, some social activities available, some projects available.

L.E: Yes, I wanted to talk about the law: what is the legislative reference for the States when it comes to DV? What is the law to apply?

A: Vietnam has the law for gender equality, in 2007 or 2006, I don't remember exactly. You can download from the Internet. Vietnam also has, almost at the same time, the law on DV.

L.E: And, do you know more about this law? What is it exactly? Is it effective?

A: Uh... Actually, people talk about that. But effective or not, I did not do much study about it to know. Maybe ask CSAGA, they could tell you. You mentioned about Le Thi Quy, you can contact her for that. She's very... I don't know if she has a lot of time, but I know she is a very helpful person. And I know a sociologist, she did a research about DV, her name is Quoc Thu Hang, have you come up with the name? I can give you the name. [écrit le nom sur un papier, je la remercie et enchaîne avec la question suivante]

L.E: And do you know if, in the frame of this law, I don't know, policemen or hospitals staff are trained for DV cases? Like, what they've been told to do in this case? For instance, if a woman runs away and she's going to see a policeman and says: "my husband beat me, what do I have to do?", what do policemen do?

A: It is a sensitive issue. [elle se crispe légèrement] Actually, I don't know a lot about it. Because my issue... My focus concerns the children. [tousse] But I know in some areas, some particular areas, where the local police is trained, they work closely to the mass organizations, like Women's Union or something, they take action to protect the women. Mmh... It is mainly the local police. But, uh, talking about the police in general... Maybe if they are not concerned about the issue, the security in the community, they are not like uh... Let's say, the police on the street. Of course they don't care too much about it. Even if they can see that, like a man is beating a woman in the street, they would not interfere, because that is not their duty. But the police who is in charge of certain communities, yes, they will take action.

L.E: Ok. So, it depends on the type of... Office. Ok, and... Uh, don't you think there are other references for action, when it comes to DV, for instance culture? Do you think there are enough laws to fight against this issue?

A: Enough laws?

L.E: Yes, I heard there are a lot.

A: But issue also comes from the civil law. Yeah? They have an article talking about the right not to be violated or not to be abused or something. More or less like a human right. That is also... There is also one article in the civil law about it. And also in criminal law. And the law on gender equality and also the law on DV. In any pieces of law, for different group, let's say the law on child protection, there is also one article about that. And the law for... For elderly people. They also have one article about that. So they describe the details of the behavior which is considered like violence, yeah? So law is everywhere. But sometimes the law is not said very clearly. So under a law, there is a different instruction, like a directive. How to implement the law. And... and the police, sometimes, they are only concerned about the criminal law, for

example. There is also the Family Law, the Law on the Family and Marriage. So if some people want to take action to protect the victims, they have to refer to different laws. And... People get confused.

L.E: You think it's too much?

A: It's too much! And they also have to refer to the directives under these laws. Unless they are trained on how to work on that, on particular articles, items of the laws. They need a special training. Let's say, if a neighbor says: "in this house, the husband beats the wife severely, you should come and solve the problem". The only thing they do is bring the man to the police station and ask the man: "why do beat your wife?". And they should not do that, they keep him for one or two days and then the man is released. The violator is kept in the prison and brought to the court only if it's severe injuries. But if it's not big injuries, usually the man is released.

L.E: And how do you explain that? Is it because people don't care, or they think it's women's fault?

A: No, no, no! No, it's not the women's fault.

L.E: Of course not but is it what they think?

A: Oh. No, they just think it's not very serious. If it's little injuries, not like a deadly injury... So, they could talk to the man: "do you know that there is this law, that you could be imprisoned if you do that?". But they don't care if the man listens to it! They don't care! They may ask them to pay some fines, like administrative fines, for disturbing in the area, and that is very little money... It does not help.

L.E: And do you think that men, or people in general, know about the law?

A: No. They don't care. Because people who do care about the law, they would not do it. They would be afraid. So the law is mainly applied for people who have a knowledge [rit]. It is not really applicable for people who do not have a knowledge.

L.E: I see. Do you think any region or any global strategy, from the UN for instance, would be more effective? Do you think Vietnam would need an international framework to work on it and fight against domestic violence?

A: UN Women. If you talk to people you might find some info.

L.E: Mmh, yes. But in your opinion, is it more effective? To have a sort of reference, at a regional level, for the ASEAN for instance?

A: I don't know much about what they are doing... But... [pause] Three, no, five years ago, I attended a gender meeting, a gender workshop, in Hoa Sen University, where people talk about

the role of the women, and different issues. They criticize a lot about the men. But the funny thing I notice, and I also told people in the workshop, is that, the workshop is about 50 or 60 people. And only 5 men attended! And those 5 men after, they heard about the first two reports, and they ran away, and let the workshop for women. They should invite more men to such workshops.

L.E: So they can feel concerned?

A: So they can feel concerned! So they can feel responsible. They should participate to the communities meetings, instead of saying: "I'm losing my time, people are talking non-sense. I have to do other things which are more important". So they don't want to go to any kind of village or communities meetings, even if it is discussed about different issues. Let's say, how to improve the local environment. They don't want that. So, I talked to my students: you work in the Women's Union, or you work at the community level, but whenever you have a meeting, you should invite men.

L.E: So men researchers or just men in general?

A: Men in general. And, what else... And even some men who also participated in such study, After that they come and share with me. Sometimes men they feel ashamed, because if they come to the meeting, they will discuss about issues of the family, they are afraid of being criticized, so they don't come.

L.E: Why do you think they are ashamed, is it because it's... Do you think it's due to the image of, what women and men, how they have to behave in society? Like, uh, everything which is about family is for women and, everything which is "more important" such as politics or something, is it because of that?

A: No, no, no. They just don't bother themselves. My father never goes to the meetings. It's also my mum.

L.E: Is it because Vietnamese society considers it's the role of women to take care of these things?

A: No, it's the two persons. Because in some areas, let's say the men, like the retired people, they also participate. But when we say: "we would like a meeting about issues of the women, men don't feel concerned". Or we say "we have a gender workshop". Then the man could think that maybe they could say something against them. I don't know.

L.E: Do you think... Uh...

A: [me coupe] But recently, the media... Maybe some UN organizations and international organizations, they are trying to involve the men, to talk about the issues of women. But they use famous people, like the showbiz stars. So that they can talk and people will listen to them,

and they invite them to give a talk, or to discuss about an issue. Let's say child abuse in the family. It should not be the... It could be the problem of your family. It's one way of raising awareness. But they use famous people. That is something I noticed recently, in the last two years. It comes up with talk shows.

L.E: I heard about a project, implemented in one city in Vietnam. And it was a workshop about positive masculinity. So it was only about men, violent men, to their wives, and I guess 15 men. And I think that once a month, they were altogether for a workshop and they discussed about the reasons why they beat their wives. And it was all about learning how they should be gentle to their wives, and it was, you know, about this promotion of positive masculinity. So, do you think... What do you think about it, this notion?

A: I also heard about it! But I don't know... I also saw videoclips. In Japan, they try to encourage the men to think of women. By showing a videoclip where the man has to put himself in the position of the woman. Let's say they put something heavy in the stomach, like the woman is pregnant, and has to do everything. They say the man should understand how the woman has to suffer. That is one program I saw. And masculine... Positive masculinity? I heard about it, but I do not remember when and where!

L.E: I think it was in the center of the country. And apparently it was quite effective, because at the end of the workshop, most of men were... They understood that it was just abnormal and bad to beat their wives, and... Yes, they tried to understand they just can be gentle. And not, you know, not like the stereotype of men in Vietnam, like hot anger and stuff.

A: Uh... That could be done by Youth Unions I think, because they could invite men to the workshops or whatever. But... Also, for the... My students, when they came across the case, and they come back and they ask me what to do. I said that, you can talk to the person who violates. Talk to the father. Ask them how they feel after they beat their wife. What happens, what are the consequences? Some of them tell my students "I am angry and just beat them but after I regret". And that is a chance to my students to advise them: "if you feel remorse, then are you going to do it next time?". So, help them to, how can I say... to modify their behavior later on. But how it happened and how much they changed their behavior later on, my students don't have the time to follow the case. Because the practical time is short.

L.E: Do you think violent men can really change, on the long term?

A: They can, they can! If they are... If they are given the knowledge about the law. And they can if they really love the wife or the children. But only if the behavior only comes up because of an uncontrolled temper. Let's say, if they drink a lot, and they lost the control, they can do it. But if they are violent on purpose, that is different. They cannot change. If they beat the wife because they want to go with another woman, that is on purpose, and then they cannot change. If they try to take some money from the wife, to provide a woman outside... If it's on purpose, it is difficult to change. But if it is... If they still love the family, if they still love the children, yes.

L.E: Mmh, so you think it's very different, when it's on purpose or not on purpose? Because in the end, the consequences on the wife are the same: she's feeling bad!

A: I talked to a few people, to some women. And I thought the same problem about the women, I think most of the women have not a lot of tolerance. Women have to learn how to forgive. And especially when they get married, usually their parents say "you have to make a concession, to be tolerant, forgive the husband if you want to keep him with you". But of course the parents also don't advise them "you have to suffer". But they say "you should be tolerant, you should forgive if possible". Then most of women forgive. If the man changes the behavior, the woman can forgive.

L.E: So you think forgiveness is good?

A: In some points, it is. But only if the woman has a good education, a good knowledge about the law. Because if they forgive everything, then the men could have an opportunity to come up and be even more violent.

L.E: So, like... They forgive but...

A: [me coupe] Only at a certain level.

L.E: ... Only if they are aware of the consequences?

A: Yes. And if they still have the hope than the man could come back. Otherwise, they should cut up the relationship, find a solution to... to help themselves.

L.E: And forgiveness is just if you want to keep your family altogether?

A: Yes. And if she still has the hope that the man can change his behavior. If they want to live a long life together. Then, she could forgive. But if the violence happened for almost ten years, then the woman should find another solution. Then forgiveness is no longer effective.

L.E: Ok, I see... Do you think at school, or when you're a kid, there's a violence culture with boys? Like, uh, there is a tolerance towards violence for future men?

A: In school, no I don't think so. Sometimes, a group of boys... they fight a little bit. But then they stop because the teacher comes up. No, there is not a culture of violence. Violence only happened recently, in the school. Because young children are exposed to the media, with a lot if violence, with videos, on the Internet, on the newspapers. The students learn from that. Recently, we talked about the violence at schools. Mainly because... It is not the culture! It is the influence from the media.

L.E: So, is it media's fault? What do they say, for example, TV? Is it super violent? They bring some violent images to men?

A: It could be, yeah. It could be, because in the TV, there are [mot en vietnamien, qui est le nom d'un programme télévisé] it is like, uh, how can I say. They talk about different violations. If the parents do not control the children, they could see the films, they could learn after that. However, I don't blame the media, and they can say "this is not for children". But parents have to control their children from watching the media. And now many parents, they don't bother much about it. And children in 5th grade, they have a smartphone, they can go to You Tube. But media, I blame it, because sometimes they also give ads when the children are watching, let's say the cartoons. And it comes up with some kind of ads with sex of whatever. That is a problem.

L.E: So, the ads, what are they about when it comes to violence?

A: Many different things. Some short movies about sex, about violence with people beating each other, some ads about the... The medicine, whatever! So nasty!

L.E: Mmh, I see. So, in your opinion, there is not any violence culture. Do you think that people tend to justify men's violence, more than the fact that there is a violence culture?

A: Yes.

L.E: And, do you think, it could be related to (DV) to a sort of gender legacy?

A: No. Gender legacy is only applied for those who do not have a good education. People tend to accuse this gender legacy. But in the family, when people have a good education, that is not the case. Let's say my family: I belong to a very rural family. Then people think that my family might be very traditional, men would be very strong. No! Actually, in my family the role of the women is stronger than men. My grandpa, my father, my uncle, whoever, and even now my brother, none of them ever ever beat the wives, or any people in the family! No!

L.E: Mmh, so is it more about personalities, economics reasons?

A: I think more or less economic reasons and education. Because if the woman has enough knowledge, and women own some property, they earn money more than men, then it should be okay.

L.E: But it does exist, some DV cases, in upper classes!

A: It could be the case, it could be the case. So any class is possible.

L.E: So how do you explain this, that is everywhere, in every social class?

A: I mean the behavior could be a bit different. Violence could come from the activity. Let's say beating, pushing or something. But violence could come from the way how they insult each other. They just say bad things, bad words. And that is... Usually, I noticed that in a few cases, when the husbands insulted the woman with bad words, the woman felt very depressed and... because of the reputation of the family, she couldn't talk to any people. And she suffered a lot for a long time, and finally she committed suicide. Or they are stronger and they divorce. But many years ago, divorce was not so socially accepted! Now, yes, they divorce, if they are strong enough. And there is also the silent war, like ignore them, looking down. But it makes the women depressed, and depression is difficult. If the woman is strong enough and open enough to share, she could get help quickly. But sometimes, let's say like my case. Let's say if I have a family, and my husband is like that but he is a teacher, I'm like: "can someone believe me?". And if I divorce, maybe people will say: "she is not a good woman or something like that". And they feel ashamed. They are afraid that people criticize them, and they stuck. So, some of them kill themselves.

L.E: Does it exist that some women respond with some violent strategies? Like, they hit back or they ignore the man?

A: Yes, if they are strong enough, and if they are open to talk to other people to get good advice. I had another case, a farmer, who lives in my neighborhood. Everyday the husband and the wife beat each other a lot.

L.E: Both?

A: Both! But then, somehow now, when I think back, that is a good way to let out the problem. Because after that, at night, or the following morning, they still care for each other, it's all good, it's like no problem at all. Whenever they fight each other, they yell, they say terrible words that you can't imagine. But then the following day everything is like it never happened. And it's a case of people from lower class, because they don't bother, they just let out! How people look at them. I feel that, somehow it is cool. They beat each other, they fight each other, but they still love each other. You see?

L.E: Mmh.

A: Shouting helps to relieve the stress. But for the upper-class, they cannot shout out. Then that should be more serious problem.

L.E: For upper-class, it's more like you have to keep the notion of Happy Family?

A: Yes, they often think like that. And many people of my age or older. They try to do that, even my friends. Now people become more open-minded. If they cannot suffer, they divorce. Because nowadays, in Vietnam, there are not any criticisms about divorce anymore. If people are not happy, why don't they divorce to find some happiness for themselves?

L.E: Don't you think this notion of Happy Family comes from a Confucian legacy, or is it more... How could you explain this, this concept, its importance?

A: It's not coming from Confucianism, or Taoism, it's coming from Vietnam. How people perceive things. Some people think that Family Happiness is important. It is a lot in poetry, literature. Sometimes, they say that happiness is when two people care for each other and it's enough. But some people they perceive that money is the most important for happiness, you know, it depends on the perception, on the individual perception, yeah?

L.E: You talked about poetry and literature.

A: Taoism. Poetry and literature of Vietnam.

L.E: When you were younger, did you read any literature about that? How did you grow up as a woman, what you've been told as a girl at school, how to behave in society?

A: People talk about the 4 virtues. They say, "you have to be like that". But I don't care!

L.E: You don't care?

L.E: No, I don't care! And in my family, my grandma she is a very good person for 4 virtues. My mother is the same, but she went to the French school when she was younger. So she was not 100% to honor these 4 virtues. But my grandma is good, but she did not see this like something she had to apply, because it depends on the situation. She is also very annoyed when she sees in the neighborhood someone beating his wife. So she is a strong woman. So 4 virtues... It is for people who are not strong enough! And people who are brainwashed, if they are very religious persons.

L.E: So you really don't care about the 4 virtues?

A: I don't care, I don't care.

L.E: You don't care if you cannot cook?

A: My mother and my grandma said that, if I do the good things for people and you feel people, that is good. Even my grandpa and my father, they said that, the best is not to do something harmful to people. Or not to say bad things about people just to promote yourself. You can help as much as many people as you want. And actually, the way they live, they do a lot to help people in their community. They don't care about the 4 virtues, they just have to be good. I could learn how to sew, but I don't have to do something like that! To make the cake for Têt holidays, I know that, but I'm not obliged to do it! It is not a duty.

L.E: So, you don't think Confucianism or Taoism influence directly DV?

A: No. People tend to say that. But I don't think so. Because if you read carefully about it, it could come up with different things. They don't say men should be violent with women. No religions encourage men to be violent with women. But men want to show their power.

L.E: So it's more about a willing to show power?

A: Yes, sure. Religion say that humans are equal, they have to love each other, in the Bible for instance. So when people do it different, it is because they interpret it differently. If people have a high education, they understand that, and they would never hit someone, unless they want to be dominant.

L.E: How come it is so different from... I don't think that DV is different from one country to another, but I think there are some specificities in some countries. You think there's one specific characteristic of DV here in Vietnam?

A: I don't know... I cannot compare...

L.E: Because figures are lower in France. Of course it does exist all around the world, but it's not that...

A: The symbol of violence is maybe different. The way that they see the violence, how they express the violence, here in Vietnam, compared to other countries. Let's say... More punitive culture. Beating. Slapping. More punitive in Vietnam, it could be. Other countries could be more in the hidden way. [parle en vietnamien à son collègue, qui semble quitter la salle]

L.E: Oh, I'm done soon, no worries. Maybe two last questions: do you think it is still related to patriarchal views here in Vietnam?

A: That is the way how people think, but I don't think so, because Vietnam long time ago, it was a matriarchy. It only became a patriarchal society since the Chinese invasion. But otherwise in history, and actually in many ethnic minorities groups, they follow the matriarchal system.

L.E: How's it exactly?

A: It's like, the women are the owners of the house, of the family they are the bosses.

L.E: But... yes they own the house, but do they decide about politics, about important decisions?

A: In the ethnic minorities? [discute avec son collègue qui s'en va, se lève, revient à sa place].

L.E: Ok, I got your point. Maybe one last question: according to you, what would be the most important thing to do to fight against DV? The very first thing?

A: It could be for both men and women the knowledge about the law. Not only “there’s a law”, but also provide details about the law. “If you do like that, how many years will you be imprisoned?”. Something like that. And also, education. Saying that violence is wrong, to provide some information so they could understand. Let’s say the idea of positive masculinity. Give them awareness about it, so that they can... they can mirror themselves. And... Also provide the knowledge to the women, to provide them some information about their rights, about where they could approach for help.

L.E: Because they don’t know?

A: Because they don’t know. And also, encourage the women to talk about the problem. Because I see that it is a good way to help them to find a solution. If you are silent, then you let the violence go on. If you talk about it, many people could help you. Otherwise they don’t know. There should be more communication about those things. Also the campaign communications which encourage the people to bring the case, if they know. Because sometimes, they want to help the women, but they say it is a family problem. So communication should make the people feel responsible, otherwise they just ignore it.

L.E: Why do people think it is a family matter?

A: They are scared to be blamed. That is why people need to be open.

L.E: You think it is gonna get better?

Annexe 2: grille d'entretien en vue de l'entretien avec Tran Huu Quang, HCMV, 6 avril 2009

Me présenter (master) ainsi que ma recherche (hypothèses).

Thématique 1 : parcours personnel et enquête sur les manuels scolaires

- Pouvez-vous vous présenter brièvement ? (parcours)
- Comment expliquez-vous votre intérêt pour les questions de genre si vous n'avez pas un background de *gender studies* ?
- Avez-vous toujours eu un intérêt pour la question du genre ?
- Et pourquoi cet intérêt sur la structure éducative ? En quoi travailler sur le genre dans l'éducation est important selon-vous ? Événement marquant ?
- Pourquoi avez-vous voulu mener cette étude ?
- Pouvez-vous préciser le but premier de cette étude ? (normatif, proposer un cadre académique...)
- Est-ce la première étude de ce genre au Vietnam ?
- Pourquoi les manuels scolaires et pas par exemple le simple déroulé de cours d'éducation sportive ?
- Est-ce que votre étude a un statut de rapport officiel étant donné qu'il fait des recommandations pour les politiques publiques ? Qui le lit ? A qui était-il destiné ? Des décideurs politiques, ou est-ce restreint à la sphère académique ?
- Pourquoi avoir fait le choix d'aller du primaire jusqu'au lycée ?

Thématique 2 : contenu de l'étude

- Très intéressant: vous notez une surreprésentation dans l'espace familial mais sous-représentation en règle générale : comment expliquez-vous cela ? D'où cela vient-il ?
- Que pensez-vous du lien entre cette représentation des femmes et la notion de Happy Family ?
- Que pensez-vous du rapport des femmes vietnamiennes à la maternité dans les manuels scolaires ?
- Paradoxe que j'ai noté: 95% des personnages dans les manuels d'histoire sont des hommes : pourtant, on met souvent en avant des figures féminines combattantes et héroïques qui ont fait l'Histoire pendant la révolution. Comment expliquez-vous cela ? Pourriez-vous revenir sur cette notion de femme combattante dans l'Histoire vietnamienne ?
- En tant qu'homme, vous avez grandi avec quelles figures/imaginaires féminines ?
- Comment expliquez-vous que plus on monte en niveau, plus la disparité de genre est importante ? Vous dites, « plus on monte, plus le monde devient un monde d'hommes ».
- Vous parlez d'un contexte socio-culturel qui est à prendre en compte, quel est-il ?
- Est-il si important que cela ?

- Usage des adjectifs : ramène aux 4 vertus confucéennes, pourriez-vous m'en parler un peu plus ? Qu'en pensez-vous ?
- Pensez-vous que le confucianisme a un rôle déterminant dans les stéréotypes de genre ? Si oui, comment ? N'est-ce pas une forme d'essentialisation ?
- Avez-vous l'impression qu'il y ait une spécificité, une sorte d'exception des normes genrées au Vietnam ?
- Que pensez-vous de la notion de rapport de genre hérité ?
- Quelles sont les visions de la masculinité et de la féminité décrites dans les manuels scolaires ?
- Pensez-vous que la notion de « male and female characters » (Rydstrom) fasse sens, est-elle présente dans les manuels scolaires ?
- Y a-t-il création de personnages genrés ?
- En-dehors des manuels scolaires, quels sont selon vous les vecteurs de transmissions des stéréotypes de genre ? La littérature, les légendes, les contes ?
- Parlez-moi du narratif populaire existant à propos du genre.
- Que vous a-t-on appris à l'école en tant que petit garçon, sur comment vous comporter en société ?
- Comment avez-vous grandi/évolué vis-à-vis de la notion de masculinité ?
- Que pensez-vous du concept de "hot anger" ?
- Pouvez-vous expliciter la corrélation existante entre auteurs/éditeurs et normes genrées ?

Thématique 3 : violences conjugales et lien avec l'éducation

- Parle-t-on des violences conjugales à l'école ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Pensez-vous qu'il existe un lien entre ce qu'on apprend à l'école et les violences conjugales ? Si oui, pourquoi ?
- Quel est le narratif populaire sur les violences conjugales ? (médias, journaux)
- Faudrait-il un contre-narratif populaire pour lutter contre la violence ?
- Aspect éducationnel sur la violence : qu'est-ce qui est fait dans les écoles pour sensibiliser sur les stéréotypes de genre ? Est-ce efficace ?
- Diriez-vous que l'éducation est la façon la plus efficace de changer les choses ? Si oui, pourquoi ? Qu'imaginerez-vous ?
- Pensez-vous que d'une certaine façon, l'héritage culturel vietnamien enseigne aux garçons d'être violent ? Existe-t-il une culture de la violence au Vietnam ?
- Que pensez-vous de l'idée que la violence soit normalisée au Vietnam ?

Thématique 4 : préconisations

- Dans les préconisations du rapport, vous parlez d'un comité d'experts pour l'élaboration des manuels scolaires : ça veut dire que ça n'existe pas (le rapport datant de 2011) ? Comment l'imagineriez-vous exactement ?
- Pensez-vous qu'il serait plus judicieux que ce comité soit constitué de femmes ?
- C'est quoi pour vous un « fair gender focus » ?
- Pensez-vous qu'avoir des manuels scolaires *gender-sensitive* pourraient avoir un impact direct sur les violences faites aux femmes ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Vous parlez de « séminaires *gender-sensitive* » : ça n'existe pas ? Si ça existait, vous imagineriez quoi comme forme de cours/séminaires ? Au niveau de la forme/contenu ?

- Est-ce que des ateliers sur des concepts tels que la culture du viol, le féminisme, le consentement, marcheraient ou les freins socio-culturels seraient encore trop importants ?
- Quelle est selon vous, la chose la plus importante à faire contre la violence conjugale au Vietnam ?
- Que pensez-vous du concept de "masculinité positive" ?
- C'est quoi les masculinités au Vietnam aujourd'hui? Est-ce qu'elles sont questionnées ?
- Pensez-vous qu'il est important de faire un travail sur les masculinités vietnamiennes ?
- Qu'est-ce que ça veut dire aujourd'hui, être un homme ou une femme aujourd'hui au Vietnam?

Annexe 3: extrait de la méthode sociologique pour l'enquête qualitative par entretien, par la doctorante Béatrice Zani

Zoom méthodologique : enquête qualitative par entretiens

1. Qu'est-ce qu'un guide d'entretien ?

Pour mener des entretiens vous devez préparer vos questions et les sujets à aborder au préalable. C'est ce qu'on appelle la « grille » ou le « guide » d'entretien. Il s'agit d'un ensemble organisé de fonctions d'opérateur et d'indicateurs qui structurent l'activité d'écoute et l'activité d'intervention de l'interviewer. C'est-à-dire les thématiques et le détail de réponses que vous attendez, ainsi que des indicateurs vous permettant de relancer la conversation.

2. Comment réaliser un guide d'entretien ?

Le guide est la liste des questions que vous souhaitez poser dans l'entretien, ordonnée autour de quelques grands thèmes. Il doit être très détaillé et à la fois claire et accessible pour l'enquêté.

Il faut savoir décomposer la question / le sujet que vous voulez traiter en une multitude de questions pour l'enquêté.

Note : 2 pages et demi de questions = 45min d'entretien. Caractéristiques des questions :

Les questions doivent être suffisamment **précises**.
Les questions **ne doivent pas orienter la réponse** ni en proposer une.

3. Comment ordonner son guide d'entretien ?

L'objectif de connaître les représentations et les opinions de la personne, par conséquent il faut intervenir le moins possible et la laisser parler. On peut cependant faire réagir les personnes en les relançant sur des sujets qu'il a omis d'aborder ou des points que vous auriez aimé approfondir. Il est possible de prendre position dans le but de faire réagir les gens (les approuver, témoigner...).

- Définissez **les thématiques à aborder**. Ex : Parlez-moi de vous (famille, études, lieux de résidences passé et présent) Ex : Travail et action collective : conditions de travail, horaires, salaire... Représentations : satisfaction ou non ? pourquoi ? ...
- Organiser les questions dans un **ordre logique**. (Pour les retenir et rebondir, pour la fluidité de la conversation)
- Commencer par des **questions d'ordre général** et peu impliquantes pour la personne. Pour la mettre en confiance, commencer par les questions les moins gênantes et les plus

simples (cela permet à l'interlocuteur de voir qu'on attend qu'il développe ses réponses).

- L'ordre des questions doit permettre **d'aborder progressivement le sujet**. Afin que l'enquêté vous parle progressivement de lui en passant d'un sujet général à un sujet personnel. (Exemple : *Combien gagnez-vous par mois ? Pour combien d'heures (plutôt de jours en Chine...) par mois ? Cela vous convient ? Cela vous suffit ? J'ai entendu dire que par moment il y a des problèmes dans le versement des salaires... cela vous est arrivé ? Ah bon, combien de fois ? Et qu'en pensez-vous ? Ah bon... vous dites que cela est injuste et vous êtes le seul à le penser ? Ah bon, vous êtes plusieurs, avez-vous communiqué cela aux supérieurs ? Ah bon... vous avez protesté ? comment, quand ?...*
- **Situer la personne** : Certaines questions sont indispensables pour la compréhension de la manière dont elle va parler (âge, frères et sœurs, profession, habitat, conjoint,... ?). Lorsque la relation de confiance est créée, il faut savoir aussi puiser dans ces éléments.
- Toujours **anonymiser** la personne. En somme, l'entretien est une forme de discussion autour de la personne interrogée pour comprendre son rapport au sujet abordé.

4. Exemple de grille d'entretien :

Thématique 1	Parlez-moi de...	Question 1 Question 2 Question 3 ...
Thématique 2	Parlez-moi de...	Question 1 Question 2 ...
Thématique 3	Parlez-moi de...	Question 1 ...

Note : Le but est d'avoir **des réponses longues, des témoignages**. Il faut absolument favoriser l'échange et la discussion, au risque de casser totalement l'intérêt de l'interview qui pourrait se transformer en succession de réponses courtes. **L'entretien n'est pas un questionnaire !**

- **Favorisez les questions compréhensives** type « ... *Comment... Pourquoi... Qu'est ce qui explique... Parlez-moi de...* »

- **Bannissez totalement les questions orientées** et binaires « *Oui / Non... Pensez-vous que...* »

Ne lisez pas votre guide d'entretien ! Il faut simplement l'avoir à portée de main en cas

d'oubli.

5. Que faire avec les interviews réalisées ?

Des interviews bien réalisées vous apporteront forcément des éléments auxquels vous n'aurez pas pensé et qui vont vous permettre de mieux adapter votre projet à la réalité de terrain. Pour un projet associatif ou d'entrepreneuriat social, vous pouvez envisager de faire 3 interviews par bénéficiaires (*utiliser le même guide pour 3 personnes ayant un profil proche – tranche d'âge, genre, lieu d'habitation...*)

Favorisez également des interviews avec des personnes ayant des profils très variés pour connaître tous les tenants et les aboutissants en lien avec le sujet sur lequel vous voulez intervenir avec votre projet. (*Bénéficiaires, parties prenantes, institutions...*)

Discutez au sein de votre équipe sur ce que vous avez appris des personnes. Une relation de confiance a également été créée ! N'hésitez pas si vous le pouvez, à revenir vers les enquêtés pour parler de l'avancée de votre projet, ils seront sans doute ravis de participer et de vous aider.

Table des matières

INTRODUCTION	1
DELIMITATION DU CHAMP ETUDIE (CONCEPTS, CHOIX DU SUJET ET PROBLEMATIQUE)	1
METHODOLOGIE (SOURCES ECRITES, TERRAIN, APPROCHE)	8
PARTIE 1 : UNE VUE D'ENSEMBLE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES AU VIETNAM	16
CHAPITRE 1 - UNE TYPOLOGIE DES VIOLENCES DANS LE CADRE DE LA <i>INTIMATE PARTNER VIOLENCE</i> (IPV)	16
A. LA VIOLENCE PHYSIQUE (NON SEXUELLE)	19
B. LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LE CADRE DE LA IPV : LE VIOL CONJUGAL	20
C. LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ET SYMBOLIQUE	23
CHAPITRE 2 – LES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA VIOLENCE CONJUGALE	26
A. LES IMPACTS PHYSIQUES	26
B. LES IMPACTS ECONOMIQUES	29
C. LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES	33
CHAPITRE 3 – LES CAUSES DES VIOLENCES CONJUGALES	37
A. LES CAUSES DIRECTES	40
B. LES CAUSES PERÇUES	45
PARTIE 2 : LA PRISE EN CHARGE DU PROBLEME A DIFFERENTS NIVEAUX. BANALISATION, NORMALISATION ET REPRODUCTION DE LA DOMINATION	52
CHAPITRE 4 – Y A-T-IL DES STRATEGIES REGIONALES ET/OU GLOBALES ? DES STRATEGIES MULTISITUEES	52
A. UN CADRE LEGISLATIF FOURNI PAR LES NATIONS UNIES	52
B. ETUDE DE CAS : MARIE PALITZYNE, CONSULTANTE A ONU FEMMES A BANGKOK	53
C. DEUX EXEMPLES DE CADRES ONUSIENS	55
CHAPITRE 5 – LES STRATEGIES INSTITUTIONNELLES : DES DIFFICULTES A S'EMPARER DU PROBLEME	59
A. UNE CONFUSION DANS LA CONSTRUCTION DU PROBLEME PAR LES POUVOIRS PUBLICS	59
B. UN « ARSENAL LEGISLATIF » IMPORTANT MAIS INSUFFISANT	62
C. UNE JUSTICE PATRIARCALE DANS LES CAS DE DIVORCE ET DE VIOL : LE MANQUE DE FORMATION ET DE CONNAISSANCE DES SERVICES DE POLICE ET DES INSTANCES JUDICIAIRES	66
CHAPITRE 6 – LES STRATEGIES INDIVIDUELLES	74
A. SORTIR DU SILENCE, UNE PREMIERE FORME DE STRATEGIE DIFFICILE	74
B. LE ROLE DES COMMUNAUTES A L'ECHELLE LOCALE : DU <i>VICTIM-BLAMING</i> A LA REPRODUCTION DE LA DOMINATION GENREE	76
C. DE LA CONTRE-VIOLENCE A L' <i>EMPOWERMENT</i> ?	87
PARTIE 3 : GENRE ET SOCIETE EN DISCUSSION	92

CHAPITRE 7 – UN « RAPPORT DE GENRE HERITE » (LE THI QUY) EN DISCUSSION	92
A. LA TENTATION DU FACTEUR CONFUCIEN	92
B. LA PERSISTANCE DE MYTHES SUR LES MASCULINITES ET LES FEMINITES	96
C. QUELS VECTEURS DE TRANSMISSION DES MYTHES ?	103
CHAPITRE 8 – DES MASCULINITES ET FEMINITES REQUESTIONNEES MAIS AMBIVALENTES DEPUIS LE <i>Doi Moi</i>	107
A. QU’EST-CE QU’ETRE UNE FEMME VIETNAMIENNE AUJOURD’HUI ? LES QUATRE VERTUS REAJUSTEES	108
B. QU’EST-CE QU’ETRE UN HOMME VIETNAMIEN AUJOURD’HUI ? DES MASCULINITES A L’EPREUVE DU <i>Doi Moi</i>	111
CHAPITRE 9 – S’ATTACHER AUX MYTHES POUR PREVENIR ET ERADIQUER LA VIOLENCE	115
A. DANS LES MEDIAS	115
B. A L’ECOLE	117
C. EN PROMOUVANT UNE « MASCULINITE POSITIVE »	122
<u>CONCLUSION</u>	128
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	131
<u>ANNEXES</u>	137
ANNEXE 1 : ENTRETIEN AVEC ANONYME OU A.P, OPEN U, HCMV, 5 AVRIL 2019	137
ANNEXE 2: GRILLE D’ENTRETIEN EN VUE DE L’ENTRETIEN AVEC TRAN HUU QUANG, HCMV, 6 AVRIL 2009	154
ANNEXE 3: EXTRAIT DE LA METHODE SOCIOLOGIQUE POUR L’ENQUETE QUALITATIVE PAR ENTRETIEN, PAR LA DOCTORANTE BEATRICE ZANI	157